



**Comité sectoriel
de main-d'œuvre en
aménagement forestier**

**DIAGNOSTIC SECTORIEL
DE L'INDUSTRIE DE L'AMÉNAGEMENT FORESTIER**

2004-2005

LE COMITÉ SECTORIEL DE MAIN-D'ŒUVRE EN AMÉNAGEMENT FORESTIER (CSMOAF) EST UN ORGANISME DE CONCERTATION DONT LA MISSION EST DE CONCEVOIR ET DE FACILITER LA RÉALISATION DE STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT ET DE MISE EN VALEUR DE LA MAIN-D'ŒUVRE DE L'INDUSTRIE QUÉBÉCOISE DE L'AMÉNAGEMENT FORESTIER.

Édition

Comité sectoriel de main-d'œuvre
en aménagement forestier (CSMOAF)

965, avenue Newton, bureau 254
Québec (Québec) G1P 4M4

Téléphone : 1-418-864-7126

Sans frais : 1-877-864-7126

Télécopieur : 1-418-864-7136

Site Web : www.csmoaf.com

Courriel : dg@csmoaf.com

Coordination et rédaction

Comité sectoriel de main-d'œuvre
en aménagement forestier (CSMOAF)

Christine Bouliane, ing.f.,
adjoindte à la direction générale

Julie Langlois, ing.f., M.Sc.,
chargée de projet

Christian André, ing.f.,
directeur général

Collaboration majeure

Société d'experts-conseils Tecslult inc.

Mise en page et révision linguistique

Céline Plourde,
agente de bureau

Impression

Formulogic inc.

Le CSMOAF tient à remercier les entreprises et les employés qui ont accepté de participer à cette enquête en répondant aux questionnaires destinés à recueillir les données essentielles pour les fins du diagnostic. Le CSMOAF ne peut passer sous silence l'implication de M^{me} Marie-Thérèse Salhab-St-Roch d'Emploi-Québec, de même que M^{me} Nicole Verret du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Le CSMOAF témoigne finalement sa reconnaissance à toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de ce diagnostic.

La production de cet ouvrage a été rendue possible grâce à la contribution financière d'Emploi-Québec



Tous droits réservés

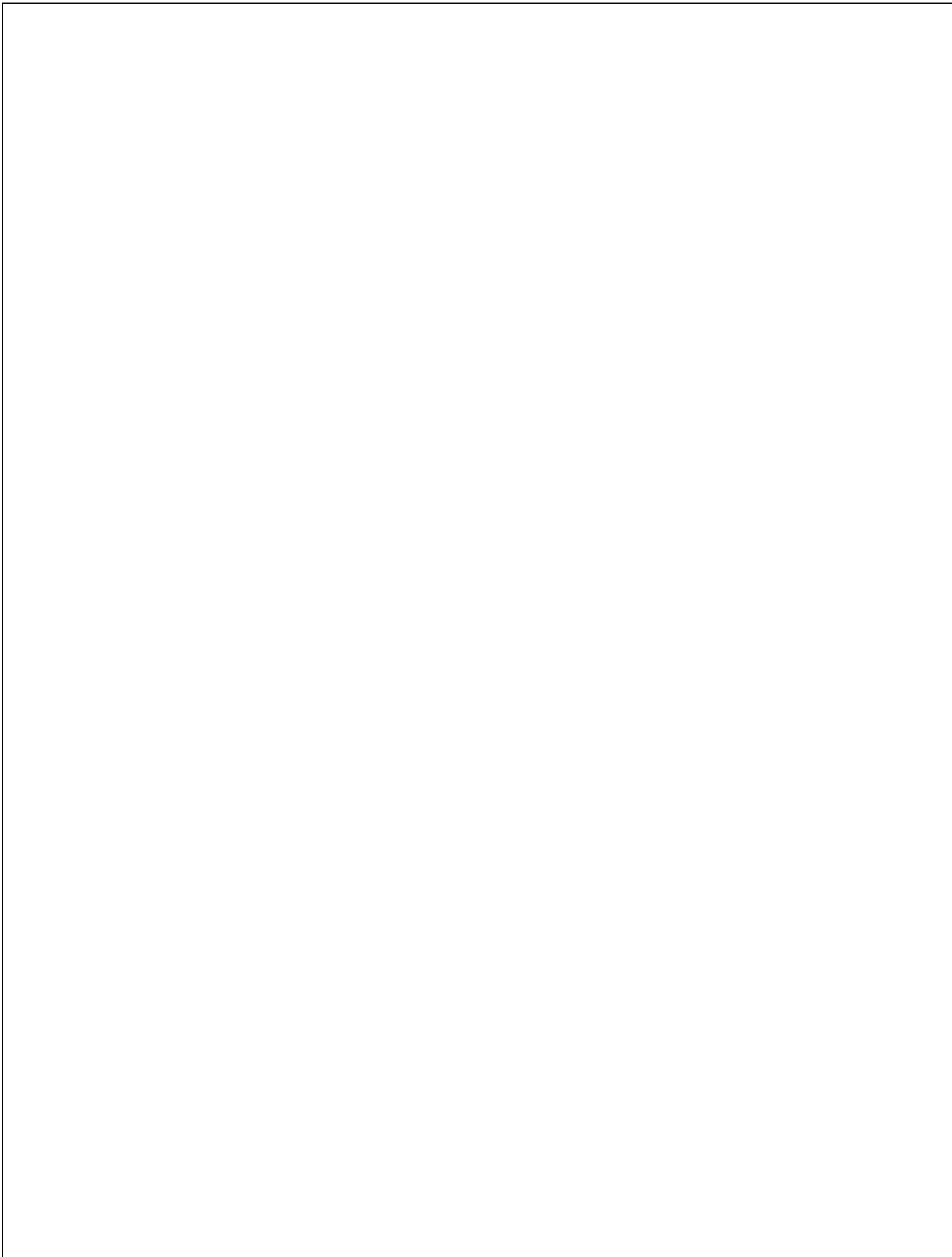
ISBN – 978-2-922986-05-5

Dépôt légal - 2006

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

Tout au long de ce document, le masculin est utilisé dans le seul et unique but d'alléger la lecture.



DIAGNOSTIC SECTORIEL DE L'INDUSTRIE DE L'AMÉNAGEMENT FORESTIER 2004-2005

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX.....	v
LISTE DES FIGURES	viii
TABLE DES MATIÈRES	iii
INTRODUCTION	1
1. DESCRIPTION DU SECTEUR.....	4
1.1 POSITIONNEMENT DU SECTEUR.....	4
1.2 IMPORTANCE ÉCONOMIQUE DU SECTEUR.....	5
1.3 L'ÉVOLUTION DU SECTEUR.....	6
1.3.1 Récolte et traitements sylvicoles commerciaux et non commerciaux	6
1.3.1.1 Forêt publique.....	9
1.3.1.2 Forêt privée	10
1.3.2 Emplois, traitements et salaires.....	11
1.3.3 Produit intérieur brut (PIB)	17
1.4 PROFIL DES ENTREPRISES DU SECTEUR	19
1.4.1 Les coopératives forestières.....	20
1.4.2 Les groupements forestiers.....	28
1.4.3 Les entrepreneurs en aménagement forestier	35
1.4.4 Autres intervenants en forêt privée.....	37
1.5 PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT	38
1.5.1 Possibilité forestière.....	39
1.5.1.1 Forêt publique.....	39
1.5.1.2 Forêt privée	41
1.5.2 Stratégies d'aménagement	43
2. DESCRIPTION DE LA MAIN-D'ŒUVRE	44
2.1 PROVENANCE DES DONNÉES	45
2.1.1 Statistique Canada : données des recensements 1996 et 2001.....	45
2.1.1.1 Classification nationale des professions (CNP)	45
2.1.1.2 Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN).....	53
2.1.1.3 Analyse des systèmes de classification CNP et SCIAN	53
2.2 PROFIL DE LA MAIN-D'ŒUVRE	54
2.2.1 Niveau d'emploi et taille des entreprises.....	54
2.2.2 Distribution des travailleurs par titre de profession et par catégorie d'entreprises.....	61
2.2.3 Représentation des femmes.....	66
2.2.4 Vieillessement de la main-d'œuvre.....	69
2.2.5 Scolarité	75
2.2.6 Permanence des emplois	78

2.2.7	Durées annuelle et hebdomadaire de travail	81
2.2.8	Conditions salariales.....	83
2.2.9	Syndicalisation	86
2.2.10	Expérience de travail dans le secteur de l'aménagement forestier.....	88
2.2.11	Satisfaction et reconnaissance.....	90
2.3	FORMATION EN ENTREPRISE	93
2.4	PROFIL DE FORMATION SCOLAIRE DE LA MAIN-D'ŒUVRE	97
2.4.1	Formation professionnelle.....	97
2.4.2	Formation collégiale.....	107
2.4.3	Formation universitaire.....	114
2.4.4	Adéquation entre l'offre et la demande de formation.....	120
2.5	BESOINS FUTURS DE MAIN-D'ŒUVRE	122
2.6	ADÉQUATION ENTRE LA DEMANDE DE FORMATION ET LES BESOINS FUTURS EN MAIN-D'ŒUVRE 123	
2.6.1	Formation professionnelle.....	123
2.6.2	Formation collégiale.....	124
2.6.3	Formation universitaire.....	125
3.	CONSTATS ET PRINCIPAUX ENJEUX.....	127
3.1	FACTEURS EXTERNES AU DOMAINE FORESTIER.....	130
3.2	FACTEURS INTERNES AU DOMAINE FORESTIER ET AU SECTEUR DE L'AMÉNAGEMENT FORESTIER.....	130
3.2.1	Perception et valorisation.....	130
3.2.2	Formation de la main-d'œuvre	131
3.2.3	Relations d'affaires et concurrence.....	132
3.3	CONDITIONS DE TRAVAIL.....	133
4.	PISTES DE SOLUTION.....	135
4.1	CONCERTATION.....	135
4.2	Valorisation des métiers du secteur	135
4.3	Offre de formation.....	136
4.4	Informations sur le marché du travail	137
	CONCLUSION	138
	BIBLIOGRAPHIE	
	ANNEXES :	
Annexe 1	Enquête réalisée auprès des entreprises et des employés du secteur (méthodologie)	
Annexe 2	Enquête réalisée auprès des entreprises et des employés du secteur (questionnaire aux entreprises)	
Annexe 3	Enquête réalisée auprès des entreprises et des employés du secteur (questionnaire aux travailleurs forestiers)	

Tableau 1.1 : Volumes de bois récoltés et traitements sylvicoles commerciaux et non commerciaux réalisés sur les terres publiques et privées pour la période 1993-1994 à 2004-2005	7
Tableau 1.2 : Catégories d'industries associées au secteur de la foresterie dans le SCIAN.....	12
Tableau 1.3 : Emplois totaux et traitements et salaires dans l'industrie <i>foresterie et exploitation forestière</i> (SCIAN-113) pour la période 1994 à 2004	13
Tableau 1.4 : Estimation mensuelle du nombre total de salariés pour l'ensemble du Québec dans l'industrie <i>foresterie et exploitation forestière</i> et ses <i>activités de soutien à la foresterie</i> (SCIAN-113 et SCIAN-1153) pour la période 1993 à 2005	16
Tableau 1.5 : Produit intérieur brut au coût des facteurs de production pour le secteur <i>foresterie et exploitation forestière</i> (SCIAN-113) pour la période 1997-1998 à 2002-2003.....	18
Tableau 1.6 : Répartition des entreprises québécoises œuvrant en aménagement forestier, selon la catégorie d'entreprises.....	19
Tableau 1.7 : Répartition des entreprises québécoises œuvrant en aménagement forestier, selon les régions administratives	20
Tableau 1.8 : Évolution des coopératives forestières au Québec selon certains indicateurs pour la période 1993-1994 à 2003-2004	24
Tableau 1.9 : Chiffre d'affaires des coopératives forestières par régions administratives regroupées pour la période 1999-2000 à 2003-2004 (millions \$).....	27
Tableau 1.10 : Répartition des groupements forestiers selon les régions administratives	30
Tableau 1.11 : Évolution des groupements forestiers au Québec selon différents indicateurs pour la période 1996-1997 à 2004-2005	31
Tableau 1.12 : Évolution du nombre d'employés dans les groupements forestiers par catégorie d'emplois pour la période 1996-1997 à 2004-2005	32
Tableau 1.13 : Travaux réalisés par les groupements forestiers en forêt privée et publique pour la période 1996-1997 à 2004-2005	33
Tableau 1.14 : Répartition des entrepreneurs privés œuvrant dans le secteur de l'aménagement forestier selon les régions administratives	36
Tableau 1.15 : Possibilité forestière des aires communes selon les régions du MRNF et les groupes d'essences pour les forêts du domaine public avant et après la dernière révision des PGAF.....	40
Tableau 1.16 : Prélèvement admissible ⁽¹⁾ et possibilité forestière ⁽²⁾ des forêts privées	42
Tableau 2.1 : Principaux titres de profession de la <i>classification nationale des professions</i> (CNP) associés à l'industrie forestière.....	46
Tableau 2.2 : Répartition des personnes occupées œuvrant dans l'industrie <i>foresterie et exploitation forestière</i> (SCIAN-1131-1132-1133) et <i>activités de soutien à la foresterie</i> (SCIAN-1153) pour 2001	55
Tableau 2.3 : Répartition de la population active œuvrant dans l'industrie québécoise de <i>foresterie et exploitation forestière</i> (SCIAN-113) ainsi que dans les <i>activités de soutien à la foresterie</i> (SCIAN-1153) selon les régions administratives	56
Tableau 2.4 : Données utilisées pour évaluer le niveau d'emploi dans l'industrie de l'aménagement forestier en 2003-2004	57
Tableau 2.5 : Regroupement de régions administratives utilisé pour les fins de la présentation de certains résultats.....	61
Tableau 2.6 : Distribution des personnes occupées par profession (CNP) et par industrie (SCIAN-113 ET 1153)	62

Tableau 2.7 : Répartition des travailleurs actifs dans l'industrie de l'aménagement forestier par titre de profession et catégorie d'entreprises pour 2003-2004.....	63
Tableau 2.8 : Comparaison entre l'enquête du CSMOAF (1999-2000) et celle de Tecsalt (2003-2004) en regard de la répartition des travailleurs actifs par secteur d'activité et par catégorie d'entreprises	66
Tableau 2.9 : Distribution de la population active selon le sexe et les catégories de travailleurs pour l'industrie forestière (SCIAN-113 et 1153)	67
Tableau 2.10 : Distribution des personnes occupées selon les catégories de professions associées à l'industrie forestière (SCIAN-113 et 1153)	68
Tableau 2.11 : Évolution des classes d'âges par titre d'emploi dans le secteur <i>foresterie et exploitation forestière</i> (SCIAN-113) de 1996 à 2001	70
Tableau 2.12 : Évolution de la population active en fonction de l'âge pour l'industrie <i>foresterie et exploitation forestière</i> (SCIAN-113) et ses <i>activités de soutien à la foresterie</i> (SCIAN-1153) de 1994 à 2004	71
Tableau 2.13 : Préoccupation des entreprises en regard du vieillissement, du recrutement de la main-d'œuvre ainsi que de la disponibilité de la relève.....	74
Tableau 2.14 : Comparaison du niveau de scolarité des travailleurs de l'industrie forestière (SCIAN-113 et 1153) pour 1996 et 2001.....	76
Tableau 2.15 : Proportion des personnes occupées selon le plus haut grade, certificat ou diplôme obtenu, par titre de profession (CNP) et par industrie (SCIAN-113 et 1153) pour l'année 2001.....	77
Tableau 2.16 : Proportion des emplois permanents par titre d'emploi et pour les trois catégories d'entreprises confondues dans le secteur de l'aménagement forestier en 2003-2004.....	79
Tableau 2.17 : Données moyennes sur la population active dans l'industrie <i>foresterie et exploitation forestière</i> (SCIAN-113) ainsi que ses <i>activités de soutien à la foresterie</i> (SCIAN-1153) pour la période 1994 à 2004	81
Tableau 2.18 : Moyenne du nombre de semaines travaillées annuellement et du nombre d'heures travaillées par semaine selon le titre d'emploi.....	82
Tableau 2.19 : Revenus moyens d'emploi par profession, par sexe et selon le statut de travail.....	84
Tableau 2.20 : Évolution de la rémunération hebdomadaire moyenne des salariés selon la taille des entreprises dans l'industrie forestière (SCIAN-113 et SCIAN-1153) pour la période 2000 à 2003.....	85
Tableau 2.21 : Estimation du taux hebdomadaire moyen brut des personnes occupées par titre de profession (CNP).....	86
Tableau 2.22 : Expérience de travail dans le domaine forestier selon les principaux titres d'emploi	89
Tableau 2.23 : Satisfaction des employés au travail.....	90
Tableau 2.24 : Opinion des travailleurs en ce qui a trait à la reconnaissance de leur métier	91
Tableau 2.25 : Proportion des travailleurs à inciter leurs enfants au travail en forêt	92
Tableau 2.26 : Perception des travailleurs quant à l'avenir de leur profession.....	93
Tableau 2.27 : Perception des entreprises du secteur de l'aménagement forestier en regard de la formation scolaire, du niveau de compétence et de l'utilisation des nouvelles technologies	94
Tableau 2.28 : Intérêt de formation identifié par les employés du secteur de l'aménagement forestier pour leur domaine d'emploi	94
Tableau 2.29 : Budget moyen de formation par catégorie d'entreprises ayant déclaré un budget de formation en 2003-2004.....	95
Tableau 2.30 : Nombre de compagnons formés en débroussaillage et en abattage manuel depuis le début du programme de compagnonnage.....	96

Tableau 2.31 : Liste des programmes d'études professionnelles associés au secteur de l'aménagement forestier et offerts par les commissions scolaires du Québec.....	97
Tableau 2.32 : Liste des commissions scolaires détenant l'autorisation permanente du MELS d'offrir des programmes d'études professionnelles associés au secteur de l'aménagement forestier (situation en mars 2005)	98
Tableau 2.33 : Nombre d'inscriptions de l'effectif débutant à temps plein dans chacun des cinq programmes d'études professionnelles pour les années 1998-1999 à 2004-2005	99
Tableau 2.34 : Nombre d'inscriptions de l'effectif débutant à temps plein par CS pour les cinq programmes d'études professionnelles pour les années 1999-2000 à 2004-2005	102
Tableau 2.35 : Nombre de diplômes émis en formation professionnelle selon les cinq programmes offerts en formation professionnelle pour les années 1999 à 2004	103
Tableau 2.36 : Comparaison entre le taux moyen de diplomation pour chacun des cinq programmes de formation professionnelle associés au secteur de l'aménagement forestier et le taux moyen de diplomation associé à l'ensemble du secteur des programmes d'études professionnelles (filière DEP)...	104
Tableau 2.37 : Situation des titulaires d'un DEP dans les programmes d'études associés au secteur de l'aménagement forestier et pour l'ensemble de la formation professionnelle pour les années 2001 à 2004	106
Tableau 2.38 : Nombre de nouveaux inscrits et de l'effectif débutant en première année dans le programme <i>Technologie forestière</i> des Cégeps autorisés de la province de Québec pour la session d'automne 1996 à 2004	108
Tableau 2.39 : Nombre total de diplômés au programme <i>Technologie forestière</i> pour l'ensemble des Cégeps autorisés et pour l'ensemble de la formation technique dans les établissements publics pour les années 1996 à 2003	110
Tableau 2.40 : Taux de diplomation des nouveaux inscrits ayant suivi le même programme de <i>Technologie forestière</i> pour les cohortes de 1996 à 2003.....	111
Tableau 2.41 : Situation des personnes titulaires d'un DEC en <i>Technologie forestière</i> et pour l'ensemble de la formation technique pour les années 2001 à 2004.....	113
Tableau 2.42 : Nombre total d'inscriptions en première année dans les programmes <i>Aménagement et environnement forestiers</i> et <i>Opérations forestières</i> pour la période 1996 à 2005.....	115
Tableau 2.43 : Nombre total de diplômés en génie forestier dans les programmes <i>Aménagement et environnement forestiers</i> et <i>Opérations forestières</i> de 1997 à 2005	116
Tableau 2.44 : Sondage - Répartition des inscriptions en première année dans les programmes <i>Aménagement et environnement forestiers</i> et <i>Opérations forestières</i> en fonction du lieu de résidence principale	117
Tableau 2.45 : Situation des personnes titulaires d'un BAC en <i>Génie forestier</i> et pour l'ensemble des titulaires d'un BAC pour les années 2001, 2003 et 2005.....	119
Tableau 2.46 : Situation de l'emploi dans le secteur <i>foresterie et exploitation forestière</i> pour la période 2005-2009.....	121

Figure 1.1 : Principaux secteurs de l'industrie québécoise des produits forestiers ⁽¹⁾	4
Figure 1.2 : Positionnement des activités d'aménagement forestier dans la filière industrielle des produits forestiers au Québec ⁽¹⁾	5
Figure 1.3 : Évolution de la récolte et des traitements sylvicoles commerciaux et non commerciaux en forêt publique et privée pour la période 1993-1994 à 2004-2005	8
Figure 1.4 : Évolution de la récolte et des traitements sylvicoles commerciaux et non commerciaux en forêt publique pour la période 1993-1994 à 2004-2005	9
Figure 1.5 : Évolution de la récolte et des traitements sylvicoles commerciaux et non commerciaux en forêt privée pour la période 1993-1994 à 2004-2005	10
Figure 1.6 : Évolution du nombre total d'emplois total et des traitements et salaires dans l'industrie <i>foresterie et exploitation forestière</i> (SCIAN-113) pour la période 1994 à 2004	14
Figure 1.7 : Évolution annuelle moyenne du nombre de salariés dans l'industrie <i>foresterie et exploitation forestière</i> , comprenant les <i>activités de soutien à la foresterie</i> (SCIAN-113 et SCIAN-1153) pour la période 1993 à 2005	17
Figure 1.8 : Répartition géographique des coopératives forestières membres de la CCFQ	22
Figure 1.9 : Évolution annuelle du nombre de travailleurs et du chiffre d'affaires des coopératives forestières du Québec pour la période 1993-1994 à 2003-2004	25
Figure 1.10 : Évolution de la récolte de bois et de la superficie des travaux sylvicoles dans les coopératives forestières du Québec pour la période 1993-1994 à 2003-2004	26
Figure 1.11 : Répartition géographique des groupements forestiers	29
Figure 1.12 : Fluctuation des travaux réalisés par les groupements forestiers en forêt publique et privée pour la période 1996-1997 à 2004-2005	34
Figure 1.13 : Localisation des différentes agences régionales de mise en valeur des forêts privées sur le territoire québécois	38
Figure 2.1 : Répartition des entreprises du secteur de l'aménagement forestier selon la taille (nombre d'employés) et la catégorie d'entreprises en 2003-2004	59
Figure 2.2 : Distribution des travailleurs forestiers par régions administratives regroupées en fonction du lieu de la résidence principale	60
Figure 2.3 : Répartition des travailleurs actifs par secteur d'activité et par catégorie d'entreprises en 2003-2004	64
Figure 2.4 : Illustration du processus de vieillissement de la main-d'œuvre œuvrant principalement dans le secteur de l'aménagement forestier	73
Figure 2.5 : Taux d'emplois permanents dans le secteur de l'aménagement forestier par secteur d'activité et par catégorie d'entreprises	80
Figure 2.6 : Évolution du nombre total d'inscriptions de l'effectif débutant à temps plein dans les cinq programmes d'études professionnelles pour les années 1998-1999 à 2004-2005	100
Figure 2.7 : Évolution du nombre d'inscriptions de l'effectif débutant à temps plein pour chacun des cinq programmes d'études professionnelles pour les années 1998-1999 à 2004-2005	101
Figure 2.8 : Évolution de l'effectif débutant inscrit dans le programme <i>Technologie forestière</i> pour l'ensemble des Cégeps autorisés pour les sessions d'automne 1996 à 2004	109
Figure 2.9 : Évolution du nombre total d'inscriptions en première année dans les programmes <i>Aménagement et environnement forestiers</i> et <i>Opérations forestières</i> pour la période 1996 à 2004	115
Figure 3.1 : Facteurs contribuant à l'érosion de la relève dans le secteur de l'aménagement forestier	129

INTRODUCTION

Les changements apportés au cadre légal et réglementaire de gestion et d'aménagement des forêts du Québec sont des facteurs qui ont induit, depuis près de 20 ans, des changements considérables dans le secteur forestier au Québec. Ces changements ont eu lieu notamment par le biais de la nouvelle politique forestière de 1986, de la stratégie de protection des forêts de 1994, de la révision du régime forestier en 2002 et également de l'envergure et la prise en compte des préoccupations environnementales des Québécois et des marchés internationaux face à la notion de développement durable. Les stratégies d'aménagement et les modalités d'exploitation des forêts ont dû être revues en regard de ces nouvelles réalités, tout comme les stratégies sylvicoles destinées à la remise en production des sites et à l'éducation des jeunes forêts.

Tous ces changements, combinés à l'évolution du secteur industriel forestier québécois qui regroupe les industries de la fabrication des produits en bois et de la fabrication des papiers, influencent directement le secteur de l'aménagement forestier et, par le fait même, la main-d'œuvre qui réalise les travaux d'aménagement en forêt (récolte et travaux sylvicoles), en amont des activités industrielles de transformation.

Le Comité sectoriel de main-d'œuvre en aménagement forestier (CSMOAF) est un organisme de concertation sans but lucratif relevant financièrement d'Emploi-Québec. Sa mission est de concevoir et de faciliter la réalisation des stratégies de développement et de mise en valeur de la main-d'œuvre de l'industrie québécoise de l'aménagement forestier. Il est composé des partenaires patronaux et syndicaux ainsi que des représentants des Ministères suivants :

- Emploi-Québec;
- Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS);
- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF);
- Association des entrepreneurs en travaux sylvicoles du Québec (AETSQ);
- Conférence des coopératives forestières du Québec (CCFQ), nommée Fédération québécoise des coopératives forestières (FQCF) depuis 2006;
- Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ);
- Regroupement des sociétés d'aménagement forestier du Québec (RESAM);

- Fédération des travailleurs et travailleuses du papier et de la forêt (FTPF-CSN);
- Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier (SCEP-FTQ).

Le CSMOAF a réalisé un premier diagnostic sectoriel en 1996 sur la base de données de 1994. Ce premier diagnostic faisait état d'une situation problématique, notamment sur les plans du vieillissement de la main-d'œuvre, de l'absence de relève et de conditions de travail difficiles.

En 2001, le CSMOAF a produit une enquête sur la main-d'œuvre forestière sur la base de données de 1999-2000. Dans cette enquête, les tendances du diagnostic de 1994 se renforcent et affirment qu'une pénurie de main-d'œuvre se dessine. Toujours selon le CSMOAF, il semble que le milieu de l'aménagement forestier n'arrive pas à maîtriser les directions qui s'impriment et que le secteur se dirige vers une réelle pénurie de main-d'œuvre.

Dans cette optique, le CSMOAF désire obtenir un nouveau diagnostic sectoriel qui permettra d'identifier des pistes d'action et des recommandations favorisant l'atteinte d'un équilibre entre l'offre et la demande de la main-d'œuvre forestière.

Le présent diagnostic de l'industrie québécoise de l'aménagement forestier vise donc les objectifs suivants :

- tracer le portrait et décrire le contexte d'évolution des entreprises du secteur;
- dépeindre le contexte d'évolution de la main-d'œuvre du secteur;
- dresser le portrait de la formation de la main-d'œuvre;
- présenter l'environnement externe du secteur;
- identifier les forces et faiblesses du secteur dans son ensemble;
- analyser les perspectives d'évolution du secteur et de la main-d'œuvre;
- analyser les spécificités régionales;
- identifier la problématique du secteur et les principaux enjeux;
- effectuer des recommandations (pistes d'action).

Par *industrie de l'aménagement forestier*, le CSMOAF entend les activités faisant partie de l'aménagement forestier définies dans la *Loi sur les forêts*, à savoir la récolte du bois, les travaux sylvicoles commerciaux et non commerciaux, le transport du bois de la forêt à l'usine, la voirie forestière, de même que la planification, la gestion et la supervision de ces activités.

Ce nouveau diagnostic s'appuie, d'une part, sur les données statistiques existantes compilées par le MRNF, le gouvernement du Québec, Statistique Canada, Emploi-Québec, le MELS, le CSMOAF et différents organismes impliqués dans l'aménagement forestier au Québec. Le diagnostic actuel repose également sur les résultats d'une enquête spécifique réalisée dans le cadre du présent mandat auprès d'entreprises et de travailleurs directement impliqués dans l'aménagement des forêts au Québec (Tecsult, 2004). Le document présenté ici a cependant été bonifié par la mise à jour de certaines données à la suite de cette enquête. La méthodologie relative à cette enquête est présentée à l'annexe 1 du présent document et les questionnaires d'enquête aux annexes 2 et 3.

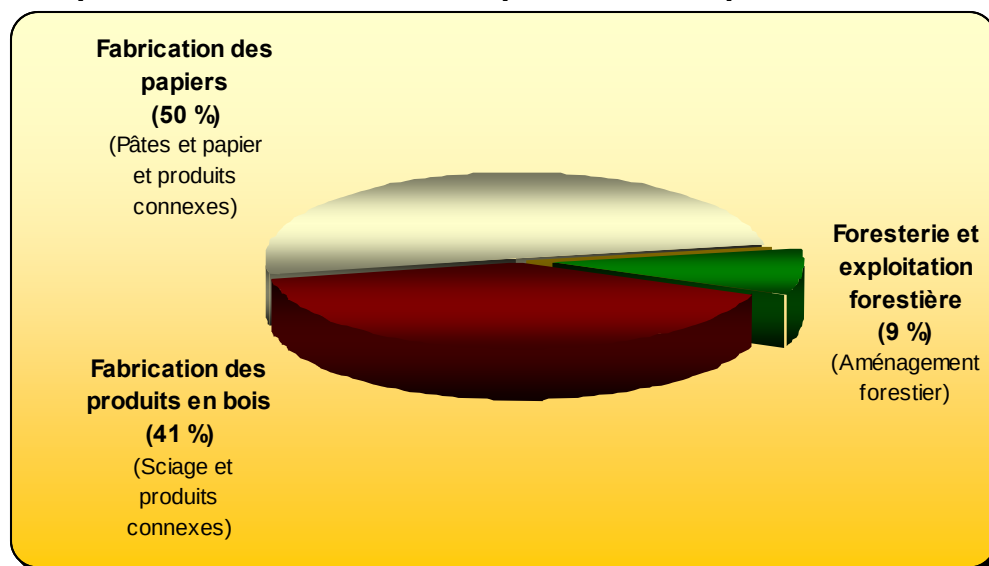
1. DESCRIPTION DU SECTEUR

1.1 POSITIONNEMENT DU SECTEUR

Avec sa mission d'aménager et d'exploiter la forêt québécoise, tant du domaine public que privé, l'industrie de l'aménagement forestier joue un rôle déterminant dans le marché québécois des produits forestiers. Ses activités contribuent notamment à approvisionner en bois rond les usines de transformation du bois et à participer à l'aménagement des forêts en vue d'en maintenir le rendement et d'en assurer la pérennité.

La figure suivante présente les différentes composantes de l'industrie québécoise des produits forestiers sur la base des traitements et salaires totaux, alors que la figure 1.2 illustre le positionnement de l'industrie de l'aménagement forestier dans la filière des produits forestiers au Québec. Cette dernière confirme sans équivoque la mission du secteur qui consiste à approvisionner en bois rond les usines de fabrication des produits en bois et de fabrication des papiers et à réaliser les travaux sylvicoles prévus aux *plans généraux d'aménagement forestier* (PGAF) pour atteindre les rendements forestiers escomptés.

Figure 1.1 :
Principaux secteurs de l'industrie québécoise des produits forestiers⁽¹⁾



Source : MRNF, Portrait statistique, 2003

⁽¹⁾ Importance relative sur la base des traitements et salaires totaux pour l'année 2000

[illegible]

⁽¹⁾ Adaptation du schéma simplifié de l'industrie des produits forestiers, MRNF, 2003.

Le secteur de l'aménagement forestier est un véritable moteur pour l'économie québécoise. Il comprend environ 16 000 emplois¹, 291 millions de dollars versés en traitements et salaires au Québec en 2001² et un produit intérieur brut supérieur à 1,1 milliard de dollars. Par ailleurs, l'industrie de l'aménagement forestier occupe une place significative dans l'économie du Québec, notamment en raison de sa forte intégration aux activités de la plupart des régions administratives. En effet, les activités associées à cette industrie sont essentiellement situées à proximité de la ressource et jouent donc un rôle de premier plan en termes de développement économique au sein des régions éloignées des grands centres urbains.

² MRNF, Portrait statistique, édition 2003.

1.3 L'ÉVOLUTION DU SECTEUR

Six indicateurs ont été sélectionnés pour illustrer l'évolution de l'industrie de l'aménagement forestier, et ceux-ci ont été subdivisés en deux groupes :

- les indicateurs opérationnels :
 - volume de bois rond récolté;
 - superficie des traitements sylvicoles commerciaux;
 - superficie des traitements sylvicoles non commerciaux;
- les indicateurs économiques :
 - emplois totaux;
 - traitements et salaires;
 - produit intérieur brut (PIB).

Les données de base servant à quantifier et à illustrer l'évolution des différents indicateurs proviennent de plusieurs sources. Celles-ci seront précisées pour chacun des indicateurs ou groupes d'indicateurs analysés ci-dessous. Lorsque possible, l'année de référence utilisée pour illustrer l'évolution du secteur est 1993-1994. Cette année correspond à l'année de référence des données disponibles lors de l'élaboration du premier diagnostic sectoriel réalisé par le CSMOAF en 1996.

1.3.1 Récolte et traitements sylvicoles commerciaux et non commerciaux

La récolte de la matière ligneuse et la réalisation des traitements sylvicoles commerciaux et non commerciaux sont au cœur des activités des organisations œuvrant dans l'industrie de l'aménagement forestier, tant en forêt publique que privée. Ce sont ces activités qui génèrent le plus de revenus et qui mobilisent le plus de ressources humaines. Les traitements commerciaux considèrent les différents types de coupe suivants : avec protection de la régénération et des sols (CPRS), mosaïques, de jardinage ou préjardinage, d'amélioration, progressive d'ensemencement, par bandes ou par tracés, de déblaiement, de récupération ainsi que d'éclaircie commerciale. Les traitements non commerciaux incluent, quant à eux, le reboisement, la préparation de terrain, le dégagement des plantations et de la régénération naturelle, l'éclaircie précommerciale, le drainage, la fertilisation et les traitements phytosanitaires.

Les variations dans l'envergure de ces activités ont une influence immédiate sur les indicateurs économiques. Ces indicateurs constituent de ce fait une excellente mesure de l'évolution passée et des tendances actuelles et futures.

Les données relatives à l'évolution des volumes de bois récoltés, tant en forêt publique que privée, ainsi qu'aux superficies sur lesquelles des traitements sylvicoles commerciaux et non commerciaux ont été réalisés entre 1993-1994 et 2004-2005, sont présentées au tableau 1.1. Ces données sont tirées des statistiques officielles publiées annuellement par le MRNF.

Tableau 1.1 :
Volumes de bois récoltés et traitements sylvicoles commerciaux et non commerciaux réalisés sur les terres publiques et privées pour la période 1993-1994 à 2004-2005

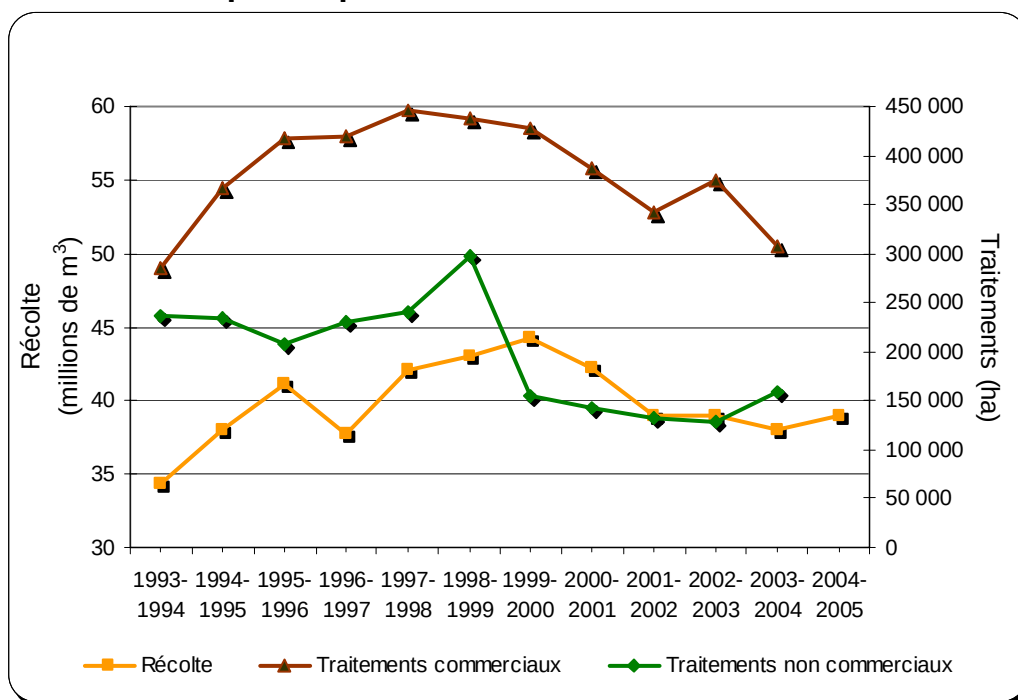
Année	Volume récolté (000 m ³)	Traitements commerciaux (ha)	Traitements non commerciaux (ha)
1993-1994	34 289	285 177	235 787
1994-1995	38 029	367 322	234 255
1995-1996	41 066	416 662	207 329
1996-1997	37 698	420 380	230 036
1997-1998	42 138	446 618	240 104
1998-1999	43 025	438 239	297 384
1999-2000	44 287	426 984	153 952
2000-2001	42 250	386 110	141 752
2001-2002	38 600	343 067	131 579
2002-2003	38 785 ⁽¹⁾	374 772	129 117
2003-2004	38 204 ⁽¹⁾	307 601	158 463
2004-2005	39 007 ⁽¹⁾	n.d.	n.d.

Source : MRNF, Portraits statistiques, éditions 1996, 2000, 2003, 2005

⁽¹⁾ Registre forestier, MRNF, DDIPF, SDTI, DED, 2005

La figure 1.3 illustre l'évolution de la récolte et des traitements sylvicoles commerciaux et non commerciaux, sans considération des tenures, pour la période 1993-1994 à 2004-2005.

Figure 1.3 :
Évolution de la récolte et des traitements sylvicoles
commerciaux et non commerciaux en forêt publique et privée
pour la période 1993-1994 à 2004-2005



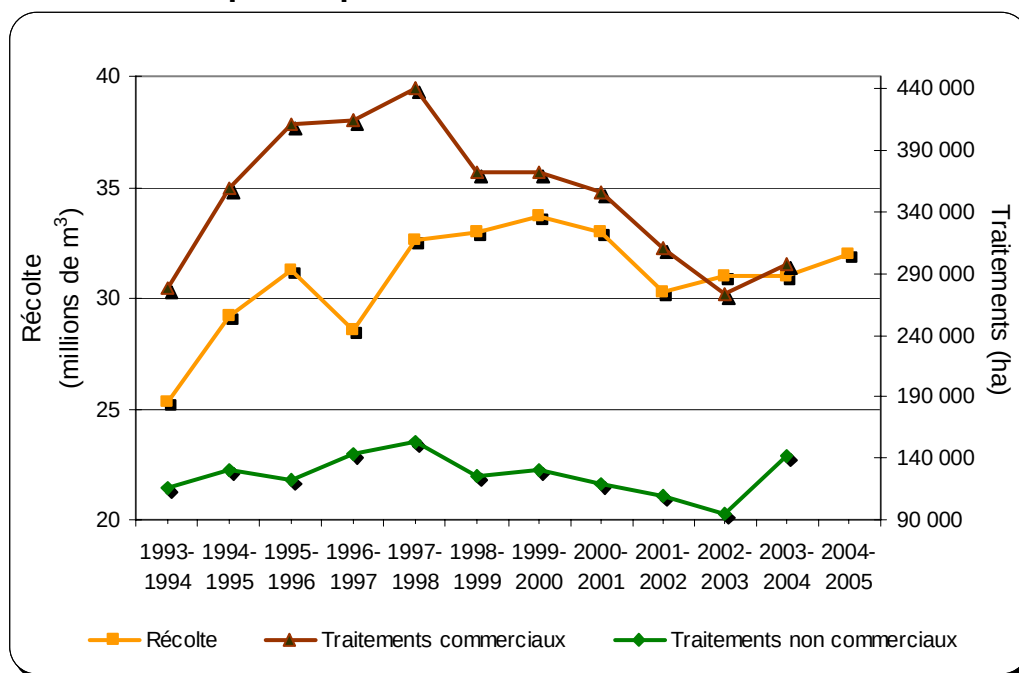
Source : MRNF, Portraits statistiques, éditions 1996, 2000, 2003, 2005

Cette figure ainsi que le tableau précédent révèlent que la progression constante des volumes récoltés et des superficies traitées entre 1993-1994 et 1998-1999 a non seulement cessé mais s'est par la suite inversée, ce qui permet de dénoter un ralentissement des activités du secteur après la fin des années 90. Le volume récolté sur les terrains publics et privés depuis 1999-2000 a diminué de près de 5 millions de m³, soit d'environ 10 %, bien que le point le plus bas ait été noté en 1993-1994. La superficie des traitements commerciaux a régressé d'un peu plus de 130 000 ha, soit d'environ 30 % depuis 1998-1999 même si toutefois, encore ici, le nombre d'hectares le plus faible identifié ait été en 1993-1994. Pour sa part, la superficie des traitements non commerciaux a diminué de près de 140 000 ha depuis 1998-1999, ce qui représente une réduction de plus de 50 %.

1.3.1.1 Forêt publique

La figure 1.4 dessine l'évolution de la récolte et des traitements sylvicoles commerciaux et non commerciaux en forêt publique pour la période 1993-1994 à 2004-2005.

Figure 1.4 :
Évolution de la récolte et des traitements sylvicoles
commerciaux et non commerciaux en forêt publique
pour la période 1993-1994 à 2004-2005



Source : MRNF, Portraits statistiques, éditions 1996, 2000, 2003, 2005

L'analyse de ce graphique révèle que des baisses significatives d'activité sont survenues sur les terres du domaine public depuis la fin des années 90. Le volume récolté a diminué de près de 10 % depuis l'année 1999-2000, soit plus de 2 millions de m³, même si le mouvement se veut plus positif depuis 2001-2002. La superficie des traitements commerciaux a diminué de plus de 30 % (140 000 ha) par rapport à 1997-1998. Celle des traitements non commerciaux a chuté d'un peu plus de 30 000 ha depuis 1998-1999 pour une réduction équivalente à plus de 25 %, malgré une tendance à la hausse de ce type de traitement depuis la période 2002-2003, avec une augmentation de plus de 60 % pour 2003-2004.

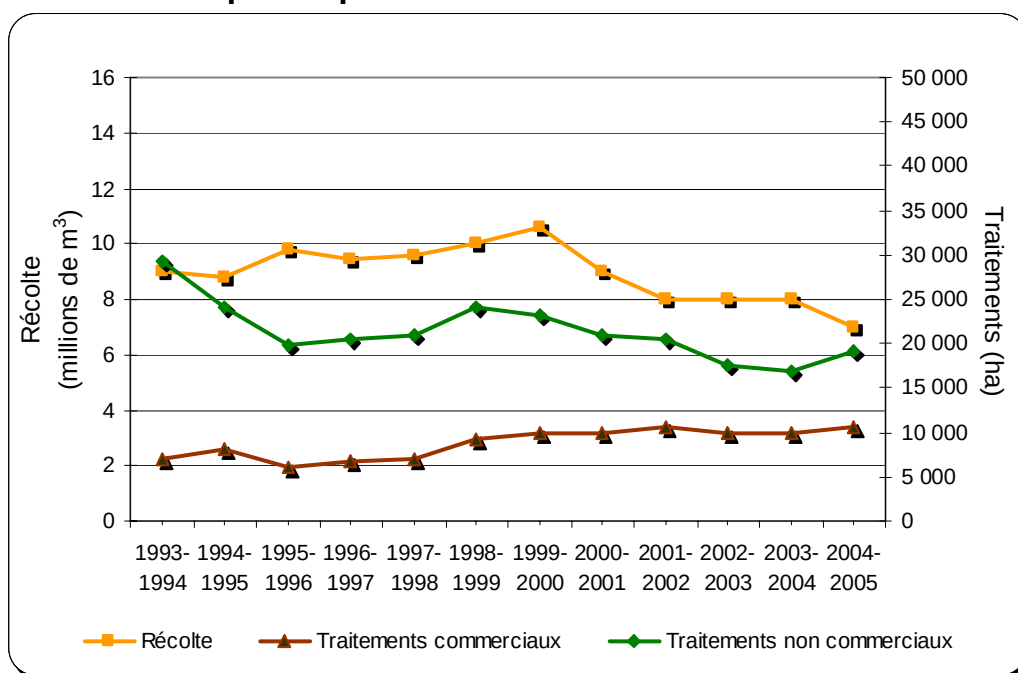
La révision des baisses successives de la possibilité annuelle de coupe à rendement soutenu au début des années 2000, décrétée par le MRNF lors du renouvellement des PGAF à la fin des années 90, constitue un autre facteur déterminant.

1.3.1.2 Forêt privée

La diminution des activités de récolte a été moins importante en forêt privée qu'en forêt publique, quoique celle-ci soit notable.

La figure 1.5 illustre l'évolution de la récolte et des traitements commerciaux et non commerciaux en forêt privée pour la période 1993-1994 à 2004-2005.

**Figure 1.5 :
Évolution de la récolte et des traitements sylvicoles
commerciaux et non commerciaux en forêt privée
pour la période 1993-1994 à 2004-2005**



Source : MRNF, Portraits statistiques, éditions 1996, 2000, 2003, 2005

Le niveau de récolte n'a pas été significativement modifié sur la durée de l'horizon. Cependant, celui-ci a diminué d'environ 4 millions de m³ depuis 1999-2000, soit une réduction de plus de 35 %. Quant à la superficie des traitements commerciaux, elle a subi une légère augmentation, soit d'approximativement 5 % depuis 1999-2000. Selon cette figure, ce sont les traitements non commerciaux qui ont diminué le plus significativement. En effet, depuis 1993-1994, la diminution est de l'ordre de 35 %, avec environ 10 000 ha traités en moins. Depuis 1998-1999, la diminution se chiffre à environ 5 000 ha ou 20 %. Encore une fois, une baisse des traitements a été notée en forêt privée, à l'exception des traitements commerciaux où l'effet contraire apparaît.

Outre l'effet direct sur la demande de bois rond, le contexte économique difficile découlant du conflit a possiblement eu un impact sur les prix offerts aux producteurs. Dans ce contexte, certains producteurs ont pu décider de diminuer et même de suspendre momentanément la récolte des bois sur leur propriété.

La diminution des budgets d'aménagement de la forêt privée, pour la prestation de services techniques et la réalisation de travaux sylvicoles, sont possiblement d'autres facteurs majeurs qui expliquent la diminution générale des activités. Par ailleurs, les nouvelles réglementations mises en force dans certaines municipalités et MRC, relativement aux interventions forestières à l'intérieur de leur juridiction, sont de nature à décourager un certain nombre de propriétaires de lots boisés. Un exemple de ces nouvelles réglementations serait la limitation de la surface de coupe totale limitée à 4 ha.

Enfin, les préoccupations environnementales de plus en plus vives des propriétaires forestiers dans certaines régions du Québec pourraient avoir eu une influence particulière sur la récolte.

1.3.2 Emplois, traitements et salaires

Il existe un *système de classification des industries de l'Amérique du Nord* (SCIAN) qui permet d'élaborer le profil économique de l'industrie de l'aménagement forestier. Ce système de classification a été créé par trois organismes de statistiques, soit un du Canada (Statistique Canada), un du Mexique et un des États-Unis. Celui-ci a été élaboré en 1997 et révisé en 2002 dans le but de regrouper les entreprises des trois pays en fonction de leurs activités, tout en reflétant l'évolution et les changements dans les industries de la nouvelle économie. Les objectifs de la base conceptuelle du SCIAN Canada sont de regrouper les établissements qui ont des processus de production similaires à créer une structure hiérarchique qui repose sur les concepts de production, à fournir un code uniforme pour la collecte, à produire des statistiques comparables pour les trois pays et à pouvoir ajouter des branches nouvelles de l'économie.

Pour les fins du travail, l'industrie de l'aménagement forestier a été associée au SCIAN-113, soit le secteur *foresterie et exploitation forestière*. Celui-ci comprend les établissements dont l'activité principale est la production et la récolte du bois caractérisé par un long cycle de croissance, en l'occurrence dix ans ou plus. Le SCIAN-1153 a également été ajouté au SCIAN-115 puisqu'il inclut les *activités de soutien à la foresterie* relatifs à la récolte du bois, comme

l'inventaire forestier, l'évaluation de la production forestière, le service de lutte contre les incendies de forêt, le service de plantation d'arbres, le transport du bois, etc.

Toutefois, seules les données relatives au SCIAN-113 sont isolées par le MRNF dans son portrait statistique annuel. Ce sont donc ces données qui ont été utilisées pour illustrer l'évolution de l'industrie de l'aménagement forestier pour la période 1994 à 2004. Le tableau 1.2 synthétise les codes SCIAN, relatifs à l'industrie de l'aménagement forestier, qui seront utilisés pour les fins du diagnostic sectoriel.

Tableau 1.2 :
Catégories d'industries associées au secteur
de la foresterie dans le SCIAN

Code SCIAN	Catégorie
11	Agriculture, foresterie, pêche et chasse
113	Foresterie et exploitation forestière
1131	Exploitation de terres à bois
1132	Pépinières forestières et récolte de produits forestiers
1133	Exploitation forestière
115	Activités de soutien à l'agriculture et à la foresterie
1153	Activités de soutien à la foresterie

Source : http://stds.statcan.ca/francais/naics/2002/naics02-title-search_f.asp?criteria=11

Le tableau 1.3 présente les données relatives à l'emploi et aux traitements et salaires dans l'industrie *foresterie et exploitation forestière*, utilisées pour illustrer l'évolution de ces indicateurs pour la période 1994 à 2004. Il est important de souligner que les données inscrites dans cette section proviennent d'une enquête annuelle sur les manufactures jusqu'en 1999 et n'intègrent, en l'occurrence, que le SCIAN-113. De plus, depuis l'année 2000, les données émanent d'une *enquête mensuelle sur l'emploi, la rémunération et les heures* (EERH) réalisée par Ressources et industries forestières (RIF). Les résultats de cette dernière enquête constituent toutefois une estimation. En effet, bien que la source de ces enquêtes soit généralement Statistique Canada (bases de données générales CTI et CANSIM II), c'est le MRNF qui a fourni les données pour cette présente section du document, puisque l'éventail était plus large pour exprimer l'évolution dans le temps. À cause de l'isolement de la variable SCIAN-113 et du fait que le SCIAN-115 ne soit pas considéré pour cette analyse, une différence est

observable, entre autres, pour l'année 2001, si on la compare avec le nombre total d'emplois indiqué à la section 1.2. Les nombres inscrits au tableau qui suit sont donc inférieurs à ceux du portrait global identifié au départ.

Tableau 1.3 :
Emplois totaux et traitements et salaires dans l'industrie
foresterie et exploitation forestière (SCIAN-113)
pour la période 1994 à 2004

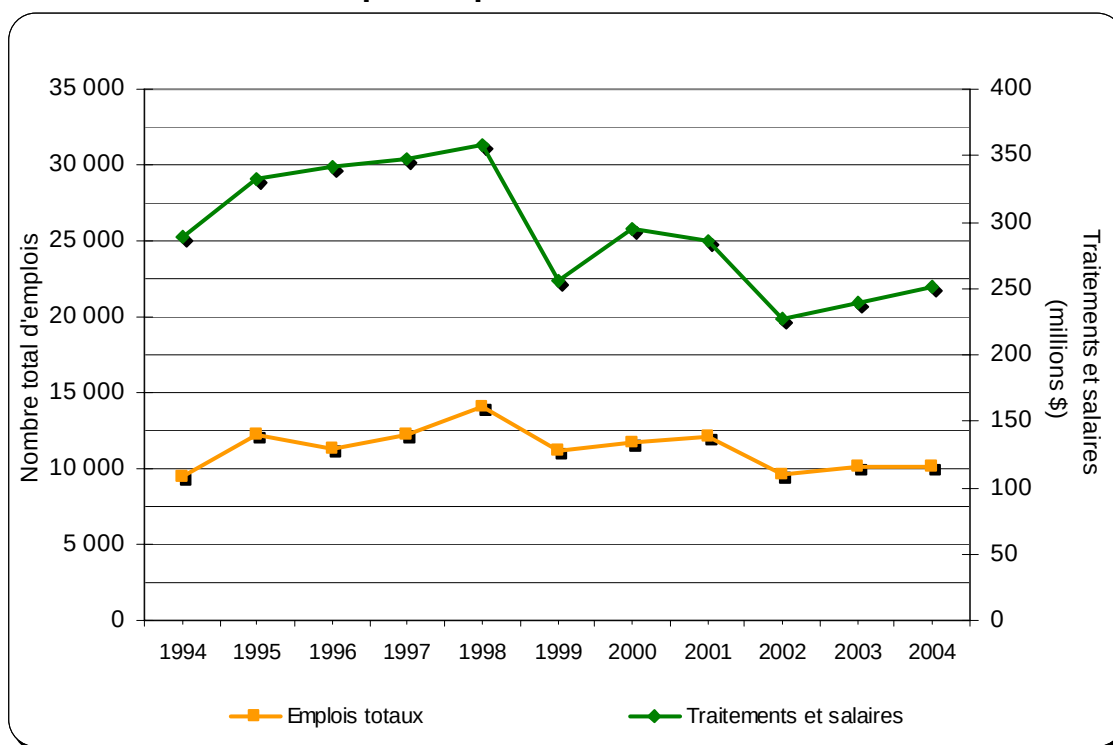
Année	Emplois totaux	Traitements et salaires (millions \$)
1994	9 464	289
1995	12 181	333
1996	11 251	342
1997	12 282	348
1998	14 020	358
1999	11 120	256
2000	11 748 ⁽¹⁾	294 ⁽¹⁾
2001	12 123 ⁽¹⁾	285 ⁽¹⁾
2002	9 646 ⁽¹⁾	227 ⁽¹⁾
2003	10 185 ⁽¹⁾	239 ⁽¹⁾
2004	10 149 ⁽¹⁾	251 ⁽¹⁾

Source : MRNF, Portrait statistique, édition 2005

⁽¹⁾ Estimation basée sur le taux de croissance des données provenant de l'enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (BDSO)

La figure 1.6 démontre l'évolution du nombre d'emplois total et des traitements et salaires dans l'industrie de l'exploitation forestière pour la période 1994 à 2004.

Figure 1.6 :
Évolution du nombre total d'emplois total et des traitements et salaires dans
l'industrie *foresterie et exploitation forestière* (SCIAN-113)
pour la période 1994 à 2004



Source : MRNF, Portrait statistique, édition 2005

Le tableau 1.3 et la figure 1.6 révèlent une faible augmentation de 7 % des emplois totaux en dix ans, soit entre 1994 et 2004, avec seulement 685 emplois de plus. Toutefois, une réduction est notable pour cette même période en ce qui a trait aux traitements et salaires, avec près de 38 millions de dollars en moins, soit une baisse de 13 %. Par ailleurs, c'est en 1998 que le nombre d'emplois totaux est le plus élevé avec plus de 14 000 emplois ainsi que 358 millions de dollars versés en traitements et salaires.

D'autres données présentées au tableau 1.4 exposent les niveaux et les tendances mensuelles des salariés inscrits sur les listes de paie, les heures rémunérées et la rémunération dans l'industrie *foresterie et exploitation forestière*, pour la période allant de 1993 à 2005 (SCIAN 113 et SCIAN-1153). Cette enquête, intitulée *Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures*

(EERH), constitue la seule source de données détaillées quant au nombre total d'employés rémunérés, à la rémunération brute et aux heures travaillées.

Puisque les données présentées dans le tableau qui suit ont été désaisonnalisées, ceci amène une différence considérable quant à la présentation des résultats de ce tableau. Ordinairement, les données présentées sur une base annuelle ne sont pas désaisonnalisées, c'est-à-dire que les variables ne tiennent pas compte des mouvements saisonniers ou cycliques alors que, ici, les données les considèrent. De plus, la population cible de cette enquête englobe tous les employeurs dont les activités relèvent de la majorité des secteurs économiques (codes SCIAN) au Canada incluant tous les salariés œuvrant en aménagement forestier. La difficulté d'obtenir des statistiques précises sur le secteur de l'aménagement forestier exclusivement est ci-dessous identifiée.

Tableau 1.4 :
Estimation mensuelle du nombre total de salariés pour l'ensemble du Québec
dans l'industrie *foresterie et exploitation forestière* et ses *activités de soutien à la foresterie*
(SCIAN-113 et SCIAN-1153)
pour la période 1993 à 2005

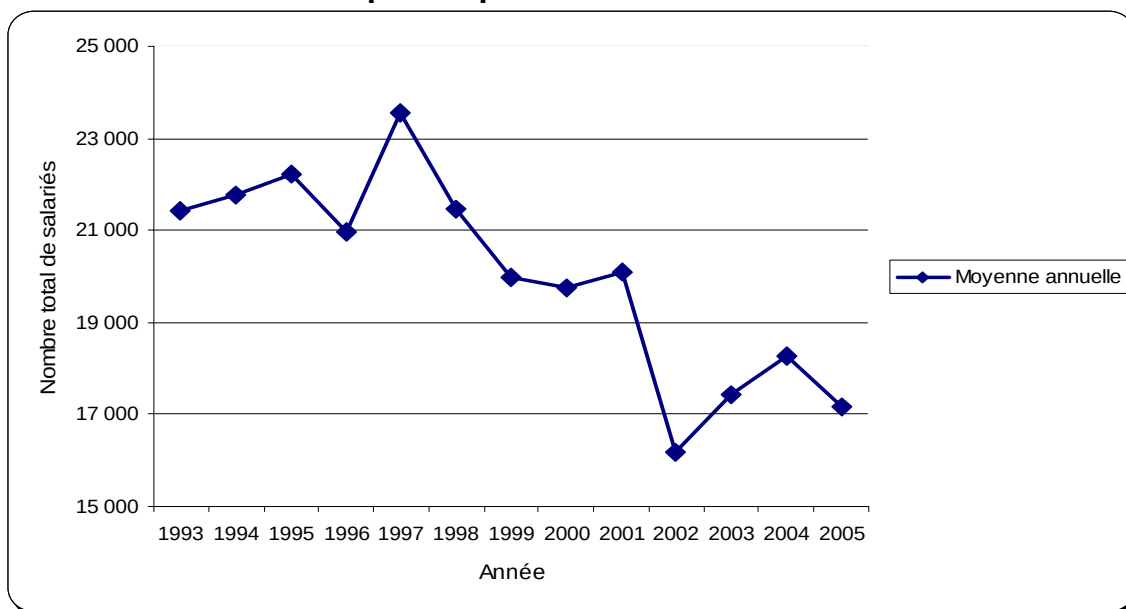
Année	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Moyenne annuelle
1993	16 340	15 951	13 803	13 597	19 659	26 935	28 089	30 286	28 534	25 735	20 843	17 295	21 422
1994	16 277	15 731	15 563	12 914	17 301	25 824	28 961	30 954	27 580	26 078	23 642	20 250	21 756
1995	19 336	17 040	14 841	13 060	18 061	25 431	27 679	28 019	30 337	28 608	23 772	20 332	22 210
1996	18 166	17 769	15 114	13 715	14 768	21 483	26 672	30 134	26 469	26 072	23 426	17 985	20 981
1997	17 509	17 269	16 768	14 469	16 070	26 685	27 898	31 504	32 209	31 833	27 815	22 461	23 541
1998	17 454	17 201	16 117	15 612	18 589	26 111	27 721	27 877	26 860	25 721	20 610	17 517	21 449
1999	16 915	17 164	16 618	13 504	13 826	21 225	25 206	26 358	25 689	24 907	21 050	17 261	19 977
2000	17 552	15 844	15 588	12 649	14 228	21 249	25 203	25 912	24 988	24 261	19 536	19 831	19 737
2001	18 411	17 624	16 207	13 745	15 586	22 728	26 011	26 464	25 679	23 489	19 500	15 511	20 080
2002	14 433	14 124	13 539	11 121	12 200	18 382	20 599	20 675	19 734	19 116	16 063	14 154	16 178
2003	13 292	13 851	13 367	11 739	14 294	21 278	23 223	23 165	21 879	20 273	18 010	15 039	17 451
2004	14 208	14 750	14 031	11 748	13 886	21 479	24 453	24 215	23 908	21 926	18 306	16 121	18 253
2005	13 564	14 148	13 495	11 640	14 382	21 482	23 593	24 931	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	17 154

Source : Statistique Canada, Enquête Emploi, gains et durée de travail (EERH), 2005

Les données du tableau 1.4 permettent d'observer les fluctuations mensuelles de l'emploi dans l'industrie *foresterie et exploitation forestière*, en plus des *activités de soutien* reliées à ce secteur. Il est possible d'extrapoler sur les mois de haute saison pour les besoins en main-d'œuvre, soit principalement de juin à octobre. De plus, la tendance annuelle générale se veut à la baisse depuis l'année 1997.

La figure 1.7 qui suit illustre l'évolution annuelle moyenne du nombre total d'employés salariés pour la période 1993 à 2005.

Figure 1.7 :
Évolution annuelle moyenne du nombre de salariés
dans l'industrie *foresterie et exploitation forestière*,
comprenant les *activités de soutien à la foresterie*
(SCIAN-113 et SCIAN-1153)
pour la période 1993 à 2005



Source : Statistique Canada, Enquête Emploi, gains et durée de travail (EERH), 2005

Cette figure présente une diminution relativement constante du nombre total de salariés de l'industrie depuis 1997, même si une tendance se veut à la hausse entre 2002 et 2004.

1.3.3 Produit intérieur brut (PIB)

Cette section se veut informative sur la contribution de l'industrie forestière pour le pays. Tout d'abord, le PIB correspond à la valeur totale de tous les biens et services finaux produits dans un pays donné, soit le Canada en ce qui nous concerne, au cours d'une année donnée. Il est

également la mesure du revenu provenant de la production dans ce pays. Avec l'aide du tableau 1.5, il est possible de visualiser l'évolution du PIB du secteur *foresterie et exploitation forestière* (SCIAN-113), pour la période 1997-1998 à 2002-2003, en comparaison avec celui du total du secteur *produits forestiers* (SCIAN-113, 321-322) et de l'ensemble de l'économie québécoise. Les données ultérieures ne sont pas disponibles.

Tableau 1.5 :
Produit intérieur brut au coût des facteurs de production
pour le secteur *foresterie et exploitation forestière* (SCIAN-113)
pour la période 1997-1998 à 2002-2003

Année	Foresterie et exploitation forestière (SCIAN-113)		Total des produits forestiers ⁽¹⁾ (SCIAN-113-321-322)		Ensemble de l'économie québécoise
	Millions \$	% du PIB	Millions \$	% du PIB	Millions \$
1997-1998	798,10	0,46	7 124,10	4,07	175 117,10
1998-1999	928,00	0,51	7 414,10	4,10	180 683,70
1999-2000	1 029,90	0,54	7 728,60	4,05	190 742,50
2000-2001	1 110,40	0,55	7 938,00	3,96	200 627,50
2001-2002	1 055,00	0,52	7 832,90	3,87	202 617,50
2002-2003	972,70	0,46	8 421,10	4,00	210 621,60

Source : MRNF, Portrait statistique, édition 2003

⁽¹⁾ SCIAN-113 : Foresterie et exploitation forestière
 SCIAN-321 : Fabrication de produits en bois
 SCIAN-322 : Fabrication du papier

Selon ce tableau, le PIB de l'industrie *foresterie et exploitation forestière* représente en moyenne 0,51 % du PIB de l'ensemble de l'économie québécoise. De plus, selon les années, le PIB de l'industrie *foresterie et exploitation forestière* est grimpé jusqu'à 13,9 % du PIB total du secteur des *produits forestiers* pour l'année 2000-2001. Il est possible d'affirmer, pour cette année de référence, que le PIB du secteur *foresterie et exploitation forestière* a évolué à un rythme comparable à celui du secteur *produits forestiers* et de l'ensemble de l'économie québécoise. Depuis, le PIB du secteur *foresterie et exploitation forestière* a baissé jusqu'à 11,5 % en 2002-2003, alors que celui de l'ensemble des *produits forestiers* était en progression, durant cette même période.

1.4 PROFIL DES ENTREPRISES DU SECTEUR

Le CSMOAF a répertorié 293 entreprises œuvrant dans le secteur de l'aménagement forestier au Québec. Ces entreprises sont regroupées en trois catégories. Les principaux intervenants dans la planification opérationnelle pour l'exécution et le suivi des travaux d'aménagement forestier au Québec sont les suivants :

- les coopératives forestières;
- les groupements forestiers;
- les entrepreneurs privés.

Le tableau 1.6 présente la répartition des intervenants par catégorie d'entreprises sur la base des informations disponibles au CSMOAF.

Tableau 1.6 :
Répartition des entreprises québécoises œuvrant
en aménagement forestier, selon la catégorie d'entreprises

Catégorie d'entreprises	Nombre d'entreprises	Répartition (%)
Coopérative forestière	39 ⁽¹⁾	15
Groupement forestier	44	15
Entrepreneur privé	210	70
Ensemble du Québec	293	100

Source : CSMOAF, 2003

⁽¹⁾ CCFQ, 2005

Le tableau 1.7 présente la répartition de ces entreprises selon les régions administratives.

Tableau 1.7 :
Répartition des entreprises québécoises œuvrant en aménagement forestier, selon les régions administratives

Régions administratives	Nombre d'entreprises	Répartition (%)
Bas-Saint-Laurent (01)	25	8
Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)	39	13
Capitale-Nationale (03) et Chaudière-Appalaches (12)	52	18
Mauricie (04), Estrie (05) et Centre-du-Québec (17)	53	18
Montréal (06)	0	0
Outaouais (07) et Laurentides (15)	30	5
Abitibi-Témiscamingue (08) et	49	16
Côte-Nord (09)	14	5
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)	22	8
Laval (13)	0	0
Lanaudière (14)	6	2
Montréal (16)	3	1
Total	293	100

Source : CSMOAF, 2003

L'analyse de ce tableau révèle que les entreprises sont majoritairement installées dans les régions éloignées où les activités forestières sont très importantes.

1.4.1 Les coopératives forestières

Il existe actuellement plus d'une cinquantaine de coopératives de travailleurs forestiers au Québec, dont 39 sont des coopératives forestières œuvrant presque exclusivement dans les travaux reliés à l'aménagement des forêts publiques du Québec (CCFQ, 2005). La coopérative forestière, qui comporte de nombreuses appellations, est une coopérative de travailleurs. C'est donc dire qu'il s'agit d'une coopérative dont l'objectif premier consiste à fournir du travail à ses membres. Le fonctionnement de la coopérative se fait en conformité avec la *Loi sur les coopératives* (L.R.Q. C-67,5).

Avec ses 39 membres, la Conférence des coopératives forestières du Québec (CCFQ), légalement constituée en tant que coopérative en 1985, regroupe aujourd'hui la très grande majorité des coopératives forestières en activité au Québec, et ce, dans toutes les régions.

La CCFQ a comme mission de regrouper l'ensemble des coopératives forestières, afin de mieux les représenter dans leurs domaines d'intérêts communs. Elle intervient au nom de ses membres, notamment auprès des gouvernements, des diverses associations du monde forestier, des organismes de la coopération et des sociétés d'État. La Conférence vise globalement à réunir les conditions favorables au développement des coopératives forestières et à l'amélioration des conditions de leurs membres, en plus de pouvoir gérer des programmes d'envergures nationale et internationale. De plus, les membres de la CCFQ sont responsables d'environ 95 % du chiffre d'affaires total des coopératives forestières en activité.

La répartition géographique des coopératives forestières membres de la CCFQ est illustrée à la figure 1.8 qui suit.

Figure 1.8 :
Répartition géographique des coopératives forestières membres de la CCFQ



Source : CCFQ, 2005

L'évolution des coopératives forestières semble avoir suivi la même dynamique que celle de l'industrie de l'aménagement forestier depuis 1993-1994. Le tableau 1.8 présente l'évolution annuelle du nombre de travailleurs, du chiffre d'affaires, de la masse salariale, de la récolte de bois et de la superficie des travaux d'aménagement, incluant le reboisement et les travaux non commerciaux et commerciaux (coupe de protection, de la régénération et des sols (CPRS) exclue), pour la période 1993-1994 à 2003-2004, et ce, pour l'ensemble des coopératives forestières déclarantes auprès de la Direction des coopératives du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE). Les données allant jusqu'en 2001-2002 ont été répertoriées par cette Direction des coopératives. Depuis, c'est la CCFQ qui en fait la compilation. Ces données réfèrent uniquement aux coopératives membres de l'organisation.

**Tableau 1.8 :
Évolution des coopératives forestières au Québec selon certains indicateurs
pour la période 1993-1994 à 2003-2004**

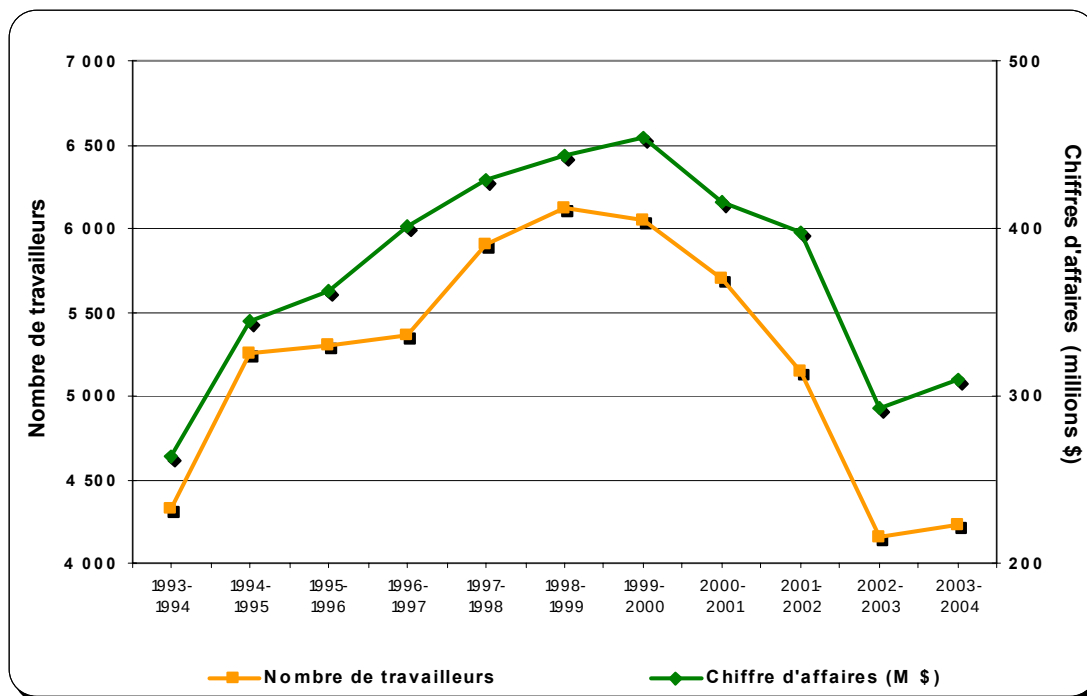
Indicateur	Année										
	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003 (¹)	2003-2004 (¹)
Nombre de travailleurs	4 329	5 252	5 303	5 364	5 901	6 120	6 048	5 704	5 141	4 155	4 223
Chiffre d'affaires (millions \$)	264	344	363	401	429	443	454	416	398	293	310
Masse salariale (millions \$)	104	106	109	110	128	133	126	118	n.d.	n.d.	n.d.
Récolte de bois (millions m ³)	4,3	5,5	6,3	6,0	6,5	6,6	6,0	5,9	5,2	4,9	5,4
Travaux d'aménagement (1 000 ha)	60,1	50,2	63,8	62,2	63,1	82,9	76,4	83,6	87,1	47,1	79,5
Reboisement (millions de plants)	44,6	37,0	40,6	41,3	50,3	66,0	50,0	45,0	42,2	43,9	38,2

Source : Direction des coopératives du MDEIE, 2002

(¹) Source : CCFQ, 2005 (données exclusives aux 39 coopératives forestières membres de la CCFQ)

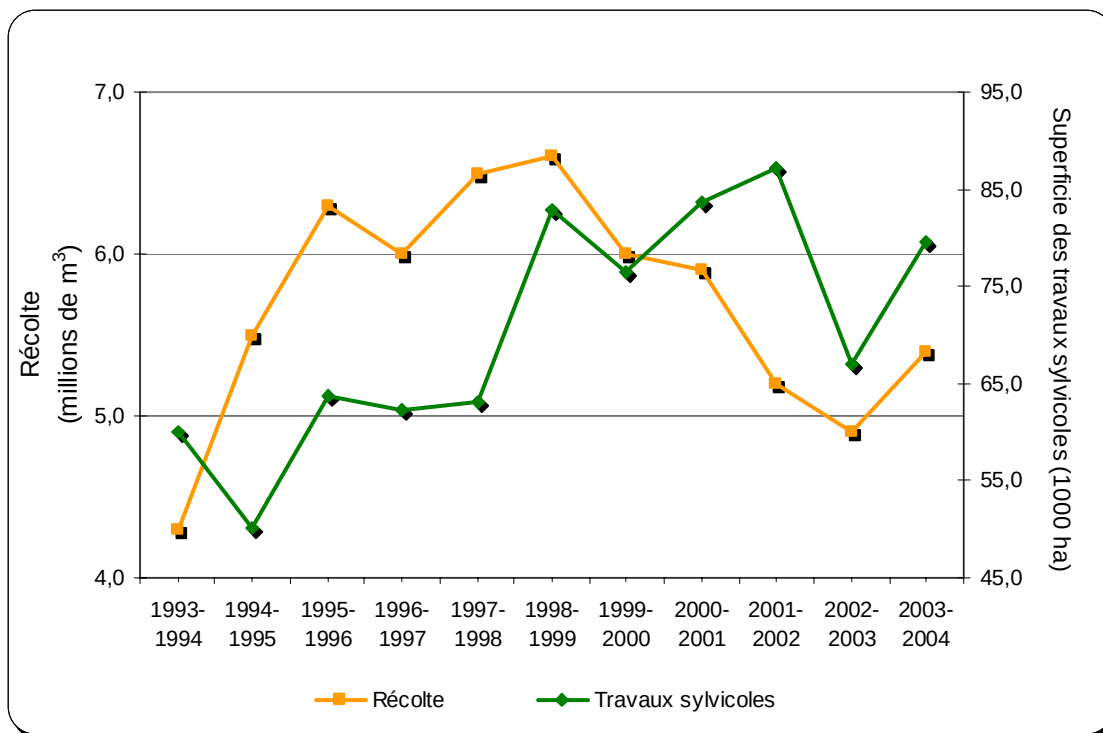
Pour leur part, les figures 1.9 et 1.10 qui suivent présentent l'évolution annuelle du nombre de travailleurs et du chiffre d'affaires des coopératives forestières du Québec, ainsi que les superficies récoltées et aménagées pour la période allant de 1993-1994 à 2003-2004.

Figure 1.9 :
Évolution annuelle du nombre de travailleurs et du chiffre
d'affaires des coopératives forestières du Québec
pour la période 1993-1994 à 2003-2004



Source : Direction des coopératives du MDEIE, 2004

Figure 1.10 :
Évolution de la récolte de bois et de la superficie
des travaux sylvicoles dans les coopératives forestières du Québec
pour la période 1993-1994 à 2003-2004



Source : Direction des coopératives du MDEIE, 2004

Il est possible de conclure, selon le tableau et les deux figures qui précèdent, que le nombre de travailleurs des coopératives forestières a culminé en 1998-1999 avec 6 120 travailleurs, et que ce nombre est en constante diminution depuis cette période. En 2003-2004, le nombre de travailleurs se chiffrait à 4 223 pour l'ensemble des coopératives forestières déclarantes au MDEIE, soit une baisse de 1 897 travailleurs par rapport à 1998-1999, ce qui représente une diminution de 31 % des effectifs. Il semble cependant y avoir une légère hausse depuis la dernière période répertoriée.

Le chiffre d'affaires des coopératives forestières a aussi connu une baisse significative passant de 454 millions de dollars en 1999-2000 à 310 millions de dollars en 2003-2004, soit 144 millions en moins. Ceci représente, pour les coopératives, une diminution de plus de 30 % depuis 1999-2000. Il est cependant intéressant de mentionner que le chiffre d'affaires était en constante évolution entre 1993-1994 et 1999-2000, passant de 264 millions de dollars à 454 millions de dollars.

Pour sa part, la récolte de bois a diminué de près de 20 %, soit 1,2 million de m³, entre les périodes 1998-1999 et 2003-2004, passant de 6,6 à 5,4 millions de m³. Toujours pour la même période, les travaux d'aménagement réalisés en forêt ont diminué de 3 349 ha, passant de 82 900 ha en 1998-1999 à 79 551 ha en 2003-2004, soit une diminution de 4 %. Cependant, depuis la période 2002-2003, la récolte de bois et les travaux d'aménagement semblent reprendre. Pour ce qui est des travaux reliés au reboisement, ceux-ci ont grandement diminué entre 1998-1999 et 2003-2004, passant de 66,0 à 38,2 millions de plants, soit une baisse apparente de 28 millions de plants ou de 42 %. En effet, la raison de cette baisse réside, entre autres, dans l'intérêt attribué aux travaux de débroussaillage et surtout d'éclaircie précommerciale durant ces années.

Le tableau 1.9 présente le chiffre d'affaires des coopératives forestières selon un regroupement de régions administratives utilisé par la Direction des coopératives du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE).

Tableau 1.9 :
Chiffre d'affaires des coopératives forestières
par régions administratives regroupées
pour la période 1999-2000 à 2003-2004
(millions \$)

Régions administratives regroupées	Année					Variation (%)
	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003 ⁽¹⁾	2003-2004 ⁽¹⁾	
Bas-Saint-Laurent (01) – Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	44,0	41,8	43,4	n.d.	42,9	-2,5
Saguenay-Lac-St-Jean (02) – Côte-Nord (09)	218,1	214,3	198,9	n.d.	108,7	-50,2
Québec (03) – Mauricie (04) – Centre-du-Québec (17) – Chaudière-Appalaches (12)	36,4	36,7	35,9	n.d.	36,3	-0,3
Outaouais (07) – Laurentides (15)	51,1	47,7	48,4	n.d.	48,3	-5,5
Abitibi-Témiscamingue (08) – Nord-du-Québec (10)	104,0	75,4	71,3	n.d.	73,4	-29,4
Total	453,6	415,9	397,9	n.d.	309,6	-31,7

Source : Direction des coopératives du MDEIE, 2002

⁽¹⁾ Source : CCFQ, 2005 (données exclusives aux 39 coopératives forestières membres de la CCFQ)

Selon ce tableau, le chiffre d'affaires des coopératives forestières a baissé dans chacun des regroupements de régions du Québec au cours des dernières années. Les régions les plus touchées sont celles du Saguenay-Lac-St-Jean - Côte-Nord et de l'Abitibi-Témiscamingue - Nord-du-Québec, avec une baisse respective du chiffre d'affaires de 50,2 % et 29,4 %.

1.4.2 Les groupements forestiers

Le Regroupement des sociétés d'aménagement forestier du Québec (RESAM) rallie 44 groupements forestiers du Québec sur une base volontaire. Ces entreprises collectives ont pour mission de :

- a) protéger et aménager intensivement les ressources forestières qui leur sont confiées dans une optique de développement durable;
- b) favoriser le développement socioéconomique des régions par la création d'emplois, la valorisation et l'enrichissement du patrimoine forestier.

Ces organismes sont maintenant aujourd'hui de véritables PME forestières qui occupent une place importante dans l'aménagement des forêts québécoises.

Les groupements forestiers sont répartis sur tout le territoire forestier privé québécois, et ils œuvrent à l'aménagement forestier de la forêt privée et publique depuis une trentaine d'années (figure 1.11).

**Figure 1.11 :
Répartition géographique des groupements forestiers**



Source : www.resam.org

Les groupements, avec leurs multiples appellations, appartiennent à plus de 25 600 propriétaires de lots boisés qui mettent en commun une superficie totalisant 1,35 million d'hectares de forêt privée (Rapport d'activités RESAM, 2004-2005).

Cette mise en commun permet de générer d'importantes activités économiques en région rurale. En effet, en 2004-2005, les groupements forestiers procuraient de l'emploi à plus de 2 900 travailleurs. L'ensemble de leurs activités a engendré, au cours de cette même année, un chiffre d'affaires de 136,9 millions de dollars (Rapport d'activités RESAM, 2004-2005).

Les groupements forestiers sont des acteurs de premier plan en aménagement forestier au Québec. En 2004-2005, ils ont réalisé un peu plus de 71 000 ha de traitements sylvicoles, dont 37 959 en forêt privée et 33 682 en forêt publique (Rapport d'activités RESAM, 2004-2005). En plus d'être très actifs en aménagement forestier, les groupements sont impliqués dans la production de plants forestiers, dans l'aménagement multirésource et dans la transformation du bois.

L'aménagement forestier durable est au cœur des préoccupations des groupements. En août 2001, ces derniers adoptaient unanimement la *Politique de saines pratiques forestières* de RESAM. Depuis, un groupement a obtenu la certification FSC et deux autres, la certification ISO 14 001. Quelques autres ont enclenché leur processus de certification; au total, 37 ont adopté en assemblée générale de leurs membres ladite *Politique de saines pratiques forestières*.

L'engagement des groupements forestiers dans la mise en valeur des ressources du milieu forestier de leur région respective, leur enracinement au sein des communautés rurales, de même que leur grande expertise professionnelle en font des exemples probants d'un autre mode de gestion des ressources naturelles. Ce mode est basé sur l'appropriation par les gens du milieu de leur propre outil de développement et sur le renforcement de leur capacité à prendre en charge cette importante responsabilité qu'est l'aménagement durable des forêts.

Le tableau 1.10 précise la répartition des groupements forestiers en fonction du même regroupement de régions administratives utilisé par le MRNF et utilisé au tableau 1.7 de la section 1.4 sur les entreprises québécoises.

Tableau 1.10 :
Répartition des groupements forestiers selon les régions administratives

Régions administratives	Nombre de groupements en activité
Bas-Saint-Laurent (01)	9
Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	3
Capitale-Nationale (03) et Chaudière-Appalaches (12)	11
Mauricie (4), Estrie (5) et Centre-du-Québec (17)	10
Montréal (06)	0
Outaouais (07) et Laurentides (15)	4
Abitibi-Témiscamingue (08) et Nord-du-Québec (10)	2
Côte-Nord (09)	1
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	4
Laval (13)	0
Lanaudière (14)	0
Montréal (16)	0
Total	44

Source : RESAM, 2005

L'évolution des groupements forestiers semble moins marquée par la diminution généralisée des activités dans l'industrie de l'aménagement forestier. Cependant, la rentabilité des groupements est sérieusement affectée. Selon le rapport d'activités 2004-2005 de RESAM, treize groupements ont enregistré des pertes au cours de cette période, alors que cinq autres obtenaient des bénéfices inférieurs à 15 000 \$. La difficulté de rentabiliser les travaux d'aménagement forestier touche donc plus de 40 % des groupements. Ce constat est révélateur de la précarité dans laquelle se trouve présentement l'ensemble de l'industrie de l'aménagement forestier.

Le tableau 1.11 présente l'évolution du chiffre d'affaires, de la masse salariale, du nombre de propriétaires membres et de la superficie sous aménagement des groupements forestiers pour la période 1996-1997 à 2004-2005.

Tableau 1.11 :
Évolution des groupements forestiers au Québec selon différents indicateurs
pour la période 1996-1997 à 2004-2005

Indicateur	Année								
	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Chiffre d'affaires (millions \$)	102,7	118,3	121,0	118,6	123,3	131,0	128,6	128,4	136,9
Masse salariale (millions \$)	41,2	45,7	48,7	46,1	46,0	50,0	50,2	49,9	48,2
N ^{bre} de propriétaires membres	20 875	21 162	21 432	22 159	22 506	24 630	25 770	25 577	25 615
Superficie sous aménagement (1 000 ha)	1 136,7	1 083,0	1 228,5	1 293,6	1 300,0	1 300,0	1 300,0	1 300,0	1 350,0

Source : RESAM, Rapports d'activités de 1996-1997 à 2004-2005

Ces différents indicateurs démontrent que la croissance des groupements forestiers s'est faite de façon constante de 1996-1997 à ce jour. Le chiffre d'affaires et la masse salariale ont

augmenté respectivement de 25 % et 15 % depuis la période 1996-1997. Le nombre de propriétaires membres s'est également accru de 15 % pour la même période. La superficie sous aménagement, quant à elle, s'est agrandie de 16 % depuis 1996-1997. Cependant, depuis 2002-2003, la masse salariale a diminué de 4 % pour s'établir à 48,2 millions de dollars en 2004-2005.

Le tableau 1.12 présente l'évolution des emplois par catégorie d'emplois pour la période 1996-1997 à 2004-2005.

Tableau 1.12 :
Évolution du nombre d'employés
dans les groupements forestiers par catégorie d'emplois
pour la période 1996-1997 à 2004-2005

Année	Nombre d'employés				
	Ingénieurs	Techniciens	Ouvriers	Administration	Total
1996-1997	79	294	2 835	130	3 338
1997-1998	84	339	3 040	125	3 588
1998-1999	88	393	3 198	141	3 820
1999-2000	82	355	2 876	131	3 444
2000-2001	84	392	2 783	125	3 384
2001-2002	83	479	2 940	152	3 651
2002-2003	87	369	2 677	132	3 265
2003-2004	88	487	2 491	130	3 220
2004-2005	82	350	2 200	123	2 755

Source : RESAM, Rapports d'activités 1996-1997 à 2004-2005

La situation est différente en ce qui concerne le nombre de travailleurs. Pour toutes les catégories confondues, le nombre d'employés a régressé de 17 % depuis la période 1996-1997. En effet, seulement depuis l'an dernier, les groupements forestiers ont engagé 465 employés en moins, ce qui représente une diminution de 14 % des effectifs. Cette baisse touche essentiellement les techniciens et les ouvriers sylvicoles.

Le tableau 1.13 présente l'évolution des principaux travaux sylvicoles réalisés par les groupements forestiers en forêt privée et publique depuis 1996-1997.

Tableau 1.13 :
Travaux réalisés par les groupements forestiers en forêt privée et publique
pour la période 1996-1997 à 2004-2005

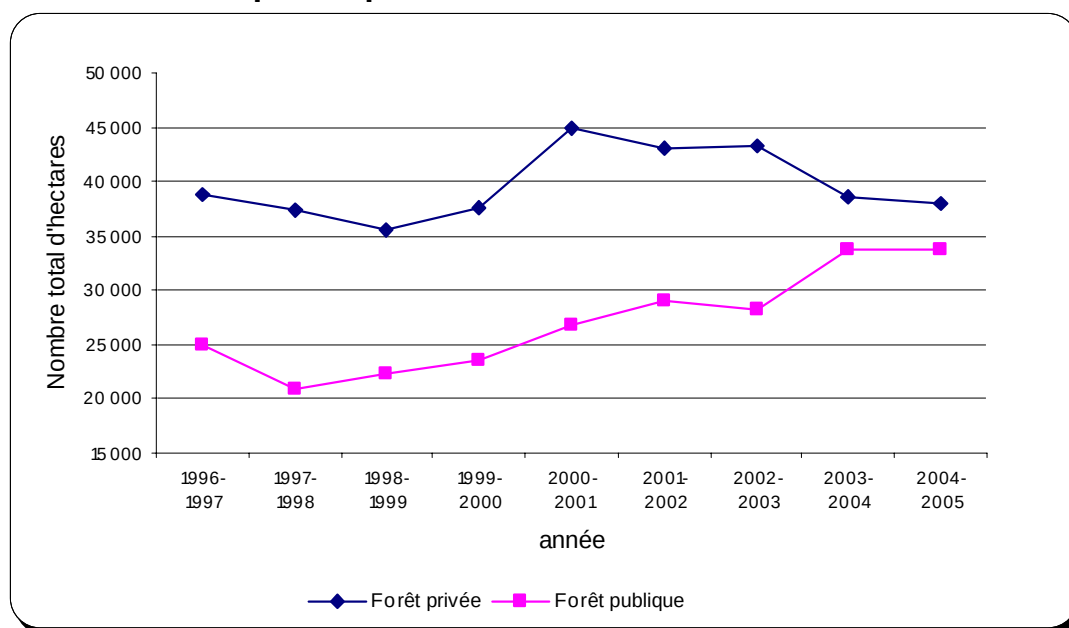
Année	Type de forêt	Travaux					
		Préparation, reboisement et entretien (ha)	Travaux non commerciaux (ha)	Éclaircies commerciales (ha)	Récolte (ha)	Total (ha)	
1996-1997	Forêt privée	22 847	5 490	5 815	4 584	38 736	63 634
	Forêt publique	10 327	10 123	2 251	2 197	24 898	
1997-1998	Forêt privée	15 288	11 701	7 685	2 766	37 440	58 295
	Forêt publique	7 073	11 619	1 265	898	20 855	
1998-1999	Forêt privée	17 548	7 656	7 052	3 215	35 471	57 849
	Forêt publique	6 706	13 245	1 242	1 185	22 378	
1999-2000	Forêt privée	18 654	7 976	7 819	3 124	37 573	61 063
	Forêt publique	11 982	8 921	1 900	687	23 490	
2000-2001	Forêt privée	25 868	6 386	8 300	4 278	44 832	70 878
	Forêt publique	12 927	10 657	1 028	1 434	26 832	
2001-2002	Forêt privée	20 522	8 184	10 048	4 271	43 025	72 110
	Forêt publique	11 561	15 103	1 421	1 000	29 085	
2002-2003	Forêt privée	22 460	7 662	9 262	3 810	43 194	71 464
	Forêt publique	10 320	15 052	1 898	1 000	28 270	
2003-2004	Forêt privée	20 365	7 010	7 910	3 240	38 525	72 340
	Forêt publique	14 180	14 940	2 100	2 595	33 815	
2004-2005	Forêt privée	21 459	5 508	7 219	3 773	37 959	71 641
	Forêt publique	14 877	14 554	1 331	2 920	33 682	

Source : RESAM, Rapports d'activités 1996-1997 à 2004-2005

Globalement, une augmentation importante des travaux réalisés par les groupements forestiers est notable; la superficie totale est passée de 63 634 ha en 1996-1997 à 71 641 ha en 2004-2005, soit une augmentation de 11 % pour l'ensemble de la période. Toutefois, le nombre total d'hectares traités en moins depuis 2003-2004 est de 699. En forêt publique, la superficie traitée a progressé annuellement depuis 1997-1998, passant de 20 855 ha à 33 682 ha en 2004-2005, soit une augmentation de 38 % pour la période.

La figure 1.12 permet d'illustrer la fluctuation générale des travaux réalisés en forêt publique et en forêt privée de 1996-1997 à 2004-2005.

Figure 1.12 :
Fluctuation des travaux réalisés par les groupements forestiers
en forêt publique et privée
pour la période 1996-1997 à 2004-2005



Source : RESAM, Rapports d'activités 1996-1997 à 2004-2005

La proportion de travaux effectués en forêt privée a graduellement diminué au profit de ceux réalisés en forêt publique depuis les années 96-97. En effet, alors que le ratio s'établissait à 61 % des travaux réalisés en forêt privée versus 39 % en forêt publique en 1996-1997, la tendance pour 2004-2005 était plutôt de l'ordre de 53 % en forêt privée et 47 % en forêt publique.

1.4.3 Les entrepreneurs en aménagement forestier

Les données recensées par le CSMOAF permettent de dénombrer environ 200 entreprises privées œuvrant dans le secteur de l'aménagement forestier au Québec. Ce groupe comprend des conseillers en forêt privée, des entreprises qui travaillent à l'entretien des emprises d'Hydro-Québec et celles réalisant des traitements sylvicoles en forêt publique. De ce nombre, plus d'une quarantaine d'entrepreneurs sont membres de l'Association des entrepreneurs en travaux sylvicoles du Québec (AETSQ). Lors de sa fondation en 2000, l'AETSQ comptait 13 entreprises membres. En 2004, ce sont 42 entreprises qui sont regroupées sous le chapeau de l'Association qui est, par ailleurs, en croissance constante.

La mission de cette organisation sans but lucratif est de rallier les entreprises sylvicoles pour défendre les intérêts de l'industrie, entre autres, auprès des autorités gouvernementales. L'Association a pour objectif d'assurer la pérennité et la prospérité de ses membres tout en visant l'amélioration du savoir-faire et de l'efficacité des entreprises en travaux sylvicoles. La presque totalité des plus importants acteurs œuvrant dans le secteur des travaux sylvicoles ont choisi de faire partie de cette Association (AETSQ). Tout entrepreneur forestier privé, qui répond aux critères d'admissibilité de membre de l'AETSQ, qui effectue des travaux sylvicoles ayant pour but d'augmenter ou de maintenir le rendement forestier et qui souhaite aussi contribuer à la mission et à l'objectif de l'Association, peut présenter sa demande pour devenir membre régulier de l'AETSQ. Les principaux champs d'activité des membres de l'AETSQ sont le débroussaillage, l'éclaircie commerciale et l'éclaircie précommerciale, la préparation de terrain, le drainage et le reboisement.

Compte tenu de la nature même de ce type d'entreprise, les données financières des membres de l'AETSQ ne sont pas disponibles. Cependant, par déduction, on peut avancer que les entrepreneurs privés sont les employeurs les plus importants du secteur et qu'ils sont les plus actifs en ce qui touche les éclaircies commerciales et les traitements sylvicoles non commerciaux. En effet, les membres de l'AETSQ, exécutent presque 60 % des travaux sylvicoles du Québec (AETSQ, 2005).

La répartition géographique des entrepreneurs privés œuvrant dans le secteur de l'aménagement forestier au Québec et qui ont été recensés par le CSMOAF est présentée ci-

dessous, au tableau 1.14, suivant le même regroupement de régions utilisé précédemment. Cette liste inclut l'ensemble des membres et non-membres de l'AETSQ.

Tableau 1.14 :
Répartition des entrepreneurs privés œuvrant
dans le secteur de l'aménagement forestier
selon les régions administratives

Régions administratives	Nombre d'entrepreneurs en activité
Bas-Saint-Laurent (01)	13
Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	29
Capitale-Nationale (03) et Chaudière-Appalaches (12)	38
Mauricie (04), Estrie (05) et Centre-du-Québec (17)	39
Montréal (06)	0
Outaouais (07) et Laurentides (15)	23
Abitibi-Témiscamingue (08) et Nord-du-Québec (10)	35
Côte-Nord (09)	10
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	14
Laval (13)	0
Lanaudière (14)	6
Montréal (16)	3
Total	210

Source : CSMOAF, 2003

Il est toutefois important d'apporter un bémol aux données présentées dans ce tableau. En effet, la liste d'entreprises recensées par le CSMOAF rassemble, selon toute vraisemblance, les principales entreprises privées actives dans l'exécution des travaux sylvicoles commerciaux et non commerciaux. Toutefois, concernant les entrepreneurs qui œuvrent plus spécifiquement sur le plan de la récolte mécanisée, la donnée de 210 entrepreneurs privés doit être interprétée comme étant un indicateur plutôt qu'un reflet fidèle de la réalité.

De plus, bien que les données disponibles sur les coopératives et les groupements forestiers ne permettent pas de faire de recoupements précis quant à la quantité totale des travaux réalisés selon des catégories précises, le nombre total d'employés constitue, pour sa part, un bon indicateur. Ensemble, les membres de la CCFQ et de RESAM employaient presque 7 000 personnes en 2003-2004 sur les 14 000 emplois estimés, selon le sondage réalisé par Tecult

en 2004. Sur cette base, on peut estimer à presque 7 000 le nombre d'employés des entreprises privées, ce qui en fait le groupe le plus important de l'industrie de l'aménagement forestier.

1.4.4 Autres intervenants en forêt privée

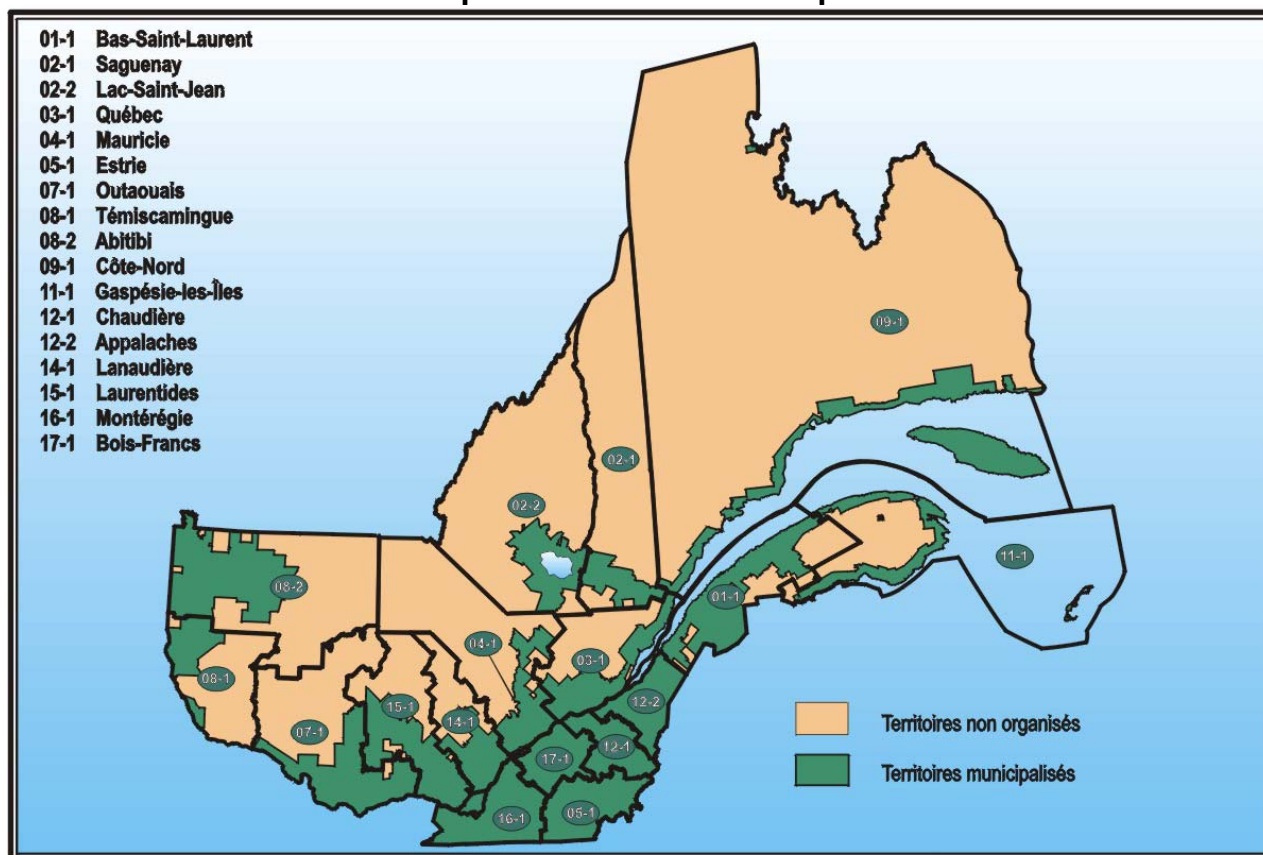
Les forêts privées du Québec couvrent environ 70 000 km² que se partagent près de 130 000 propriétaires. La majorité (88 %) des propriétés forestières privées ont une superficie de moins de 50 ha. Ces petits boisés sont surtout situés dans les régions de Chaudière-Appalaches, de l'Outaouais, des Laurentides, du Bas-Saint-Laurent et de l'Estrie. Par ailleurs, certaines entreprises forestières possèdent de grandes superficies de territoire d'un seul tenant. On qualifie de grandes forêts privées celles qui font plus de 800 ha. Ces grandes propriétés privées sont surtout localisées dans les régions de la Capitale-Nationale, de la Mauricie, de l'Estrie et du Bas-Saint-Laurent.

Les forêts privées, même si elles ne constituent que 11 % de l'ensemble des forêts productives du Québec, contribuent pour 20 % de l'approvisionnement en bois rond des usines de transformation du bois. Les activités en forêt privée génèrent chaque année des revenus de quelque 800 millions de dollars, dont 500 proviennent de la récolte de bois. Ce sont les syndicats et offices de producteurs de bois qui assurent les services de mise en marché des bois récoltés en forêt privée.

Lors du Sommet de 1995, les partenaires de la forêt privée ont convenu d'instaurer un régime de protection et de mise en valeur des forêts québécoises et de créer des agences régionales de mise en valeur des forêts privées. Les agences ont pour objectif, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées de leur territoire, en particulier par l'élaboration d'un plan de protection et de mise en valeur des ressources du milieu. Il y a présentement 17 agences instituées au Québec. Les membres du conseil d'administration d'une agence proviennent des municipalités dont le territoire est compris dans celui de l'agence, des organismes qui regroupent des producteurs forestiers et des titulaires de permis d'exploitation d'usines de transformation du bois.

La figure 1.13 localise les différentes agences régionales de mise en valeur des forêts privées sur le territoire québécois.

Figure 1.13 :
Localisation des différentes agences régionales de mise en valeur
des forêts privées sur le territoire québécois



Source : MRNF, Portrait statistique, édition 2003

1.5 PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

Au-delà des cycles économiques qui affectent l'industrie de la transformation du bois et des conflits commerciaux, tel le conflit canado-américain sur le bois d'œuvre, des considérations apparaissent encore plus fondamentales dans le développement du secteur forestier. En effet, bien que ces cycles aient un impact significatif sur toute l'industrie québécoise des produits forestiers, la capacité des forêts publique et privée québécoises à approvisionner les usines de transformation du bois est influencée, entre autres, par la nature et l'importance des traitements sylvicoles prévus pour atteindre les rendements forestiers escomptés. Ces

considérations viennent donc préciser et restreindre les perspectives de développement de l'industrie de l'aménagement forestier.

En fait, ce sont les orientations et les politiques gouvernementales portant sur la gestion du patrimoine collectif que constituent les forêts publiques du Québec ainsi que les lois, les règlements et les programmes balisant les activités d'aménagement forestier, en forêt publique comme en forêt privée, qui sont au cœur de l'évolution du secteur de l'aménagement forestier.

1.5.1 Possibilité forestière

1.5.1.1 Forêt publique

Lors du renouvellement des PGAF, au début des années 2000, la possibilité forestière, toutes essences confondues, a été réduite d'environ 4 %. Pour le groupe *sapin, épinettes, pin gris et mélèzes* (SEPM), cette diminution n'a été que de l'ordre de 3 %, alors qu'elle a atteint 18 % pour le groupe des autres résineux.

Cette diminution a eu un impact important sur les activités d'aménagement forestier et, par conséquent, sur les régions qui ont été le plus durement touchées par cette diminution. Bien que la possibilité de certaines régions ait légèrement augmenté, elle a diminué de façon très significative pour certains groupes d'essences dans d'autres régions. Par exemple, dans la région du Bas-Saint-Laurent, la possibilité en SEPM a diminué d'environ 22 %. Cette diminution a évidemment un impact majeur sur l'industrie en général et sur ses emplois.

Le tableau 1.15 permet de brosser un portrait de la possibilité forestière avant et après révision des PGAF, et ce, par groupe d'essences et selon le regroupement des régions administratives utilisé par le MRNF dans le secteur de la forêt publique.

Compte tenu des réductions importantes de possibilité anticipées lors du prochain renouvellement des PGAF, repoussé à avril 2008 étant donné la Loi 71 pour la création du poste de forestier en chef, il est possible de prévoir une baisse significative des activités de récolte dans les forêts du domaine public. En effet, le niveau de récolte a presque atteint celui des volumes attribués aux industriels dans les dernières années. Par conséquent, une réduction des besoins en main-d'œuvre pour ce type d'activité est à prévoir.

Tableau 1.15 :
Possibilité forestière des aires communes selon les régions du MRNF
et les groupes d'essences pour les forêts du domaine public
avant et après la dernière révision des PGAF

Région du		Groupes				Total
		SEPM	Autres	Peuplier	Feuillus	
Avant révision des PGAF	Bas-Saint-Laurent (01)	1 290	76	95	256	1 718
	Saguenay-Lac Saint-Jean (02)	9 031	50	643	1 069	10 744
	Capitale-Nationale (03) – Chaudière-Appalaches (12)	776	14	59	287	1 137
	Mauricie (04) – Centre-du-Québec (17)	2 884	84	514	1 190	4 674
	Estrie (05)	28	1	4	35	69
	Montréal (06)	976	160	276	1 224	2 638
	Outaouais (07)	833	717	487	2 112	4 150
	Abitibi-Témiscamingue (08)	6 459	495	1 250	1 517	9 723
	Côte-Nord (09)	6 030	1	284	448	6 763
	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	1 742	69	129	176	2 116
	TOTAL	30 052	1 621	3 744	8 318	43 736
Après révision des PGAF	Bas-Saint-Laurent (01)	1 006	43	113	255	1 417
	Saguenay-Lac Saint-Jean (02)	9 241	47	659	1008	10 909
	Capitale-Nationale (03) – Chaudière-Appalaches (12)	759	26	100	282	1 169
	Mauricie (04) – Centre-du-Québec (17)	3 015	65	529	1 178	4 788
	Estrie (05)	25	2	5	38	71
	Montréal (06)	1 011	143	265	1 264	2 685
	Outaouais (07)	980	591	478	1 777	3 827
	Abitibi-Témiscamingue (08)	6 580	419	1 092	1 377	9 469
	Côte-Nord (09)	5 057	70	289	453	5 801
	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	1 449	35	140	119	1 745
	TOTAL	29 127	1 328	3 673	7 756	41 885

Source : Direction de la gestion des stocks, MRNF 2004

1.5.1.2 Forêt privée

La possibilité forestière a aussi diminué en forêt privée lors de la mise en place des *plans de protection et de mise en valeur des forêts privées* (PPMV) en 1998. Cette réduction est de l'ordre de 5 %. La possibilité du groupe SEPM s'est accrue de près de 10 %, alors que celle du groupe « autres feuillus » a été réduite de 23 %. L'impact de cette réduction varie en fonction des régions. Toutefois, la diminution de la possibilité a pour effet de limiter les perspectives de croissance de l'industrie et aussi de restreindre la demande en main-d'œuvre.

Le tableau 1.16 dresse un bilan des prélèvements admissibles et de la possibilité forestière en fonction des groupes d'essences et des régions administratives pour les forêts du domaine privé, avant et après la mise en place des PPMV.

**Tableau 1.16 :
Prélèvement admissible⁽¹⁾ et possibilité forestière⁽²⁾ des forêts privées**

Région administrative	SEPM		Autres résineux		Peupliers		Autres feuillus		Total	
	1988	2001	1988	2001	1988	2001	1988	2001	1988	2001
Bas-Saint-Laurent (01)	715 800	834 350	160 700	89 000	500 400	546 000	527 800	409 000	1 904 700	1 878 350
Saguenay-Lac St-Jean (02)	299 300	303 800	5 500	3 600	248 400	191 600	103 100	81 800	656 300	580 800
Capitale-Nationale (03)	443 300	393 000	63 100	38 500	129 900	158 400	551 300	370 000	1 187 600	959 900
Mauricie (04)	409 700	457 700	57 400	33 900	87 400	71 200	399 300	253 900	953 800	816 700
Estrie (05)	387 100	500 100	132 000	162 600	123 200	127 500	748 500	574 600	1 390 800	1 364 800
Montréal (06)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Outaouais (07)	214 800	172 600	174 700	220 600	248 000	269 000	614 600	557 500	1 252 100	1 219 700
Abitibi-Témiscamingue (08)	115 400	233 400	7 200	15 700	251 700	521 400	43 400	74 100	417 700	844 600
Côte-Nord (09)	126 000	113 300	10 300	1 300	24 500	51 900	99 000	31 600	259 800	198 100
Nord-du-Québec (10)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	340 700	278 500	70 700	48 400	135 100	140 100	152 000	171 800	698 500	638 800
Chaudière-Appalaches (12)	705 400	921 400	136 200	210 100	221 900	181 700	710 400	714 700	1 773 900	2 027 900
Laval (13)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lanaudière (14)	52 000	88 700	47 800	28 300	37 000	38 100	217 700	158 700	354 500	313 800
Laurentides (15)	174 800	215 900	106 900	117 900	174 300	154 500	628 600	462 400	1 084 600	950 700
Montérégie (16)	165 800	36 300	98 600	66 200	81 200	30 000	488 700	283 900	834 300	416 400
Centre-du-Québec (17)	127 800	154 400	55 300	57 800	68 500	58 000	284 700	139 600	536 300	409 800
TOTAL	4 277 900	4 703 450	1 126 400	1 093 900	2 331 500	2 539 400	5 569 100	4 283 600	13 304 900	12 620 350

(1) Estimation réalisée à partir des territoires des syndicats et offices de producteurs de bois du Bilan quinquennal (1993 à 1997) des bois livrés aux usines du Québec et comparaison avec les prélèvements admissibles (MRNF, 1999).

(2) Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées des agences régionales de mise en valeur des forêts privées (petite forêt privée, grande forêt privée et volume conjoncturel)

1.5.2 Stratégies d'aménagement

L'importance et la nature des traitements sylvicoles prévus aux prochains PGAF et PPMV, pour atteindre les rendements forestiers escomptés, auront également un impact significatif sur les perspectives de développement de l'industrie de l'aménagement forestier et les besoins en main-d'œuvre. Une réduction du niveau actuel des interventions aurait un impact immédiat sur la croissance de l'industrie et sur la main-d'œuvre.

Présentement, l'horizon est plutôt incertain. Le dépôt des nouveaux PGAF a déjà été retardé. Celui-ci pourrait être à nouveau reporté afin de permettre au MRNF de bien analyser et éventuellement intégrer un certain nombre des recommandations de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise (Commission Coulombe).

Les dispositions qui seront appliquées pour la période transitoire ne sont pas encore connues. La Commission Coulombe recommande notamment une réduction de 20 % de la possibilité forestière pour le groupe SEPM et le maintien des attributions actuelles pour les autres groupes d'essences.

L'application éventuelle de ces recommandations ou de toutes autres modifications, qui auraient pour effet de réduire le niveau de récolte et l'envergure des travaux d'aménagement, aura des répercussions sur le développement de l'ensemble de l'industrie forestière et le niveau d'emploi.

2. DESCRIPTION DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Le secteur de l'aménagement forestier joue un rôle déterminant dans l'industrie québécoise des produits forestiers. Cependant, de nombreuses problématiques affligent la main-d'œuvre de ce secteur. Plusieurs enquêtes et sondages ont déjà mis en lumière les problématiques suivantes :

- absence de relève;
- difficultés de recrutement;
- vieillissement de la main-d'œuvre;
- roulement de personnel;
- qualification de la main-d'œuvre.

Les principaux facteurs en cause sont les suivants :

- faible rémunération;
- travail à forfait;
- saisonnalité des emplois;
- éloignement;
- dépenses d'emploi élevées;
- efforts physiques importants;
- environnement de travail difficile;
- métier peu valorisé;
- concurrence avec d'autres secteurs d'activité économique.

Malgré tous les efforts consentis par les différents intervenants du milieu, le présent diagnostic révèle que la situation ne s'est pas améliorée depuis l'Enquête sur la main-d'œuvre forestière au Québec, réalisée par le CSMOAF en 1999-2000. De plus, les statistiques disponibles sur la formation de la main-d'œuvre révèlent un fléchissement très significatif des inscriptions dans les différents programmes scolaires associés au domaine de la foresterie au cours des dernières années. En outre, le contexte actuel du secteur forestier et la perception de la population en général à son égard n'améliorent pas la situation, spécifiquement sur le plan de la relève.

Le portrait de la main-d'œuvre en aménagement forestier, pour l'horizon 2004-2005, est présenté dans les sections qui suivent. Ce portrait est significativement moins élaboré que celui réalisé par le CSMOAF en 1999-2000 dans le cadre de l'enquête sur la main-d'œuvre forestière; il permet tout de même de faire le point sur les problématiques de la main-d'œuvre du secteur et de confirmer les tendances identifiées dans les enquêtes antérieures.

2.1 PROVENANCE DES DONNÉES

Les données divulguées dans ce chapitre proviennent de deux sources principales : les recensements de 1996 et 2001 de Statistique Canada ainsi que l'enquête (Tecsult, 2004) réalisée auprès des entreprises et des employés dans le cadre de l'élaboration du présent diagnostic. Des données complémentaires émanant d'autres sources ont également été mises à contribution.

2.1.1 Statistique Canada : données des recensements 1996 et 2001

2.1.1.1 Classification nationale des professions (CNP)

La *classification nationale des professions* (CNP) a été mise en œuvre par Développement des ressources humaines Canada (DRHC) en 1992. La CNP contient divers renseignements généralement absents d'une classification statistique, tels que les exigences de l'emploi associées à une profession, l'avancement professionnel type, etc. Les publications de la CNP servent de référence aux organismes gouvernementaux. La CNP est la source qui permet d'obtenir des renseignements sur les professions au Canada et qui sert de canevas à Statistique Canada pour la compilation des données de recensement sur l'emploi.

Cependant, il est important de trier les données pour leur traitement en fonction des codes du SCIAN, présentés précédemment au tableau 1.2. Ainsi, lorsque des données statistiques sont présentées par code CNP, elles incluent nécessairement les différentes industries dans lesquelles ces travailleurs exercent leur profession. Par conséquent, il est plus difficile d'obtenir des données précises sur le nombre de travailleurs, par titre de profession, directement liés au secteur couvert par ce diagnostic, étant donné qu'un même titre de profession peut se retrouver dans plusieurs catégories de profession. Pour contrer cette lacune, une modification sera apportée au prochain recensement prévu en 2008, pour ainsi permettre une meilleure catégorisation des professions.

Le tableau 2.1 présente les titres de profession répertoriés par la CNP qui peuvent être associés au secteur de l'aménagement forestier, soit à la *foresterie et exploitation forestière* (SCIAN-113) et aux *activités de soutien à la foresterie* (SCIAN-1153).

Tableau 2.1 :
Principaux titres de profession
de la *classification nationale des professions* (CNP)
associés à l'industrie forestière

Code CNP	Principaux titres de profession
0811	Directeurs / directrices de la production primaire · Directeur/directrice de la production forestière · Directeur/directrice des opérations forestières · Directeur/directrice des travaux d'exploitation forestière · Surintendant/surintendante de l'exploitation forestière
2122	Professionnels / professionnelles des sciences forestières · Agent/agent(e) d'inventaire forestier régional · Agent/agent(e) d'inventaire régional - foresterie · Forestier professionnel inscrit/forestière professionnelle inscrite · Forestier urbain/forestière urbaine · Forestier conseil/forestière conseil · Forestier/forestière · Forestier/forestière - terres privées · Forestier/forestière - terres publiques · Forestier/forestière d'unité · Forestier/forestière de district · Forestier/forestière spécialiste de projet · Forestier/forestière spécialiste des opérations · Forestier/forestière spécialiste des parcs et des installations récréatives · Forestier/forestière spécialiste en pépinières forestières · Forestier/forestière spécialiste en recherche · Forestier/forestière spécialiste en système d'information géographique (SIG) · Forestier/forestière spécialiste en évaluation · Ingénieur forestier/ingénieure forestière · Surintendant/surintendante - foresterie
2223	Technologues et techniciens / techniciennes en sciences forestières · Adjoint/adjointe à la recherche en foresterie · Agent/agent(e) de mise en application – foresterie · Agent/agent(e) de protection des terrains de parcours · Agent/agent(e) de prévention des incendies de forêt · Agent/agent(e) de suppression des incendies de forêt – foresterie · Assistant/assistante à la recherche en foresterie · Chef d'équipe - suppression des incendies · Chef d'équipe de lutte contre les incendies de forêts · Chef d'équipe de suppression des incendies de forêts · Conseiller/conseillère en inventaire forestier · Coordonnateur/coordonnatrice d'équipe forestière · Coordonnateur/coordonnatrice de la protection forestière

Code CNP	Principaux titres de profession
	· Coordonnateur/coordonnatrice du cubage – exploitation forestière · Coordonnateur/coordonnatrice du mesurage du bois - exploitation forestière · Cubeur/cubeuse de bois - foresterie · Estimateur en chef/estimatrice en chef du bois · Estimateur/estimatrice du bois · Garde forestier/garde forestière spécialiste en vulgarisation · Garde-feu · Gestionnaire de terrains de parcours · Mesureur en chef/mesureuse en chef · Mesureur/mesureuse de bois - foresterie · Superviseur/superviseuse de cubeurs · Superviseur/superviseuse de mesureurs · Superviseur/superviseuse de techniciens en foresterie · Sylviculteur/sylvicultrice · Technicien en chef/technicienne en chef en protection des forêts contre le feu · Technicien-pépinieriste/technicienne-pépinieriste - foresterie · Technicien/technicienne en conservation – foresterie · Technicien/technicienne en cubage - exploitation forestière · Technicien/technicienne en foresterie · Technicien/technicienne en gestion des ressources forestières · Technicien/technicienne en génie forestier · Technicien/technicienne en incendies de forêt · Technicien/technicienne en inventaire forestier · Technicien/technicienne en inventaire forestier régional · Technicien/technicienne en mesurage du bois – exploitation forestière · Technicien/technicienne en planification forestière · Technicien/technicienne en préservation et conservation forestière · Technicien/technicienne en ressources forestières · Technicien/technicienne en ressources naturelles - foresterie · Technicien/technicienne en sciences forestières · Technicien/technicienne en sylviculture · Technicien/technicienne sur le terrain - foresterie · Technologue en conservation - foresterie · Technologue en foresterie · Technologue en génie forestier · Technologue en préservation et conservation forestière · Technologue en recherche - conservation forestière · Technologue en recherche forestière · Technologue en sylviculture · Travailleur chargé/travailleuse chargée du débardage du bois
7421	Conducteurs/conductrices d'équipement lourd (sauf les grues) · Apprenti conducteur/apprentie conductrice d'équipement lourd · Apprenti conducteur/apprentie conductrice de matériel lourd

Code CNP	Principaux titres de profession
	· Apprenti opérateur/apprentie opératrice d'équipement lourd · Apprenti opérateur/apprentie opératrice de matériel lourd · Conducteur/conductrice d'excavateur · Conducteur/conductrice d'excavateur hydraulique · Conducteur/conductrice d'excavateur à roue à godets · Conducteur/conductrice d'excavateur à roue-pelle · Conducteur/conductrice d'excavatrice · Conducteur/conductrice d'excavatrice de fossés · Conducteur/conductrice d'excavatrice de tranchées · Conducteur/conductrice d'excavatrice à godets à fonctionnement continu · Conducteur/conductrice d'équipement lourd · Conducteur/conductrice de boueur · Conducteur/conductrice de bulldozer · Conducteur/conductrice de chargeur sur pneumatiques · Conducteur/conductrice de chargeuse sur pneumatiques · Conducteur/conductrice de chargeuse sur pneus · Conducteur/conductrice de machine à niveler la chaussée · Conducteur/conductrice de matériel lourd · Conducteur/conductrice de niveleuse · Conducteur/conductrice de niveleuse élévatrice · Conducteur/conductrice de pelle mécanique · Conducteur/conductrice de tracteur-excavateur · Mécanicien-opérateur/mécanicienne-opératrice de matériel lourd · Opérateur/opératrice d'équipement lourd · Opérateur/opératrice de machine d'excavation · Opérateur/opératrice de matériel lourd · Opérateur/opératrice de niveleuse mécanique · Opérateur/opératrice de pelle excavatrice · Opérateur/opératrice de scarificateur
8211	Surveillants/surveillantes de l'exploitation forestière · Chef chargeur/chef chargeuse - exploitation forestière · Chef chargeur/chef chargeuse de câble - grue · Chef d'équipe de débardage · Chef des opérateurs de treuils de téléphérage à grappin · Contremaître forestier/contremaîtresse forestière · Contremaître/contremaîtresse au chargement - exploitation forestière · Contremaître/contremaîtresse d'équipe de reboisement · Contremaître/contremaîtresse d'équipe de suppression d'incendies - foresterie · Contremaître/contremaîtresse de débusqueur - exploitation forestière · Contremaître/contremaîtresse de site d'abattage · Contremaître/contremaîtresse de site d'exploitation forestière · Contremaître/contremaîtresse en exploitation forestière · Contremaître/contremaîtresse en foresterie · Débusqueur/débusqueuse

Code CNP	Principaux titres de profession
	· Entrepreneur/entrepreneuse en conservation forestière · Entrepreneur/entrepreneuse en exploitation forestière · Entrepreneur/entrepreneuse en sylviculture · Superviseur/superviseuse d'abatteurs - foresterie · Superviseur/superviseuse d'équipe d'abattage - foresterie · Superviseur/superviseuse d'équipe de forestiers · Superviseur/superviseuse d'équipe de travailleurs forestiers · Superviseur/superviseuse de tronçonneurs · Surveillant forestier/surveillante forestière · Surveillant/surveillante de l'abattage · Surveillant/surveillante de la production – exploitation forestière · Surveillant/surveillante des opérations forestières · Surveillant/surveillante du débardage par câble – exploitation forestière · Surveillant/surveillante en exploitation forestière · Surveillant/surveillante en foresterie · Surveillant/surveillante en sylviculture
8241	Conducteurs/conductrices de machines d'abattage · Chargeur/chargeuse de camions forestiers · Conducteur/conductrice d'abatteuse-empileuse · Conducteur/conductrice d'abatteuse-porteuse · Conducteur/conductrice d'abatteuse porteuse de bois court · Conducteur/conductrice d'abatteuse-tronçonneuse – exploitation forestière · Conducteur/conductrice d'abatteuse-tronçonneuse – porteuse · Conducteur/conductrice d'abatteuse-ébrancheuse · Conducteur/conductrice d'appareil de débardage au câble · Conducteur/conductrice d'appareil de débardage à pince – exploitation forestière · Conducteur/conductrice d'engins d'abattage · Conducteur/conductrice d'ébrancheuse · Conducteur/conductrice d'ébrancheuse à flèche · Conducteur/conductrice d'ébrancheuse-tronçonneuse – exploitation forestière · Conducteur/conductrice d'ébrancheuse-tronçonneuse et de chargeuse d'arbres · Conducteur/conductrice d'ébrancheuse-écimeuse · Conducteur/conductrice d'ébrancheuse de camion plate-forme · Conducteur/conductrice de chargeuse de grumes · Conducteur/conductrice de chargeuse forestière · Conducteur/conductrice de déchiqueteuse · Conducteur/conductrice de déchiqueteuse – exploitation forestière · Conducteur/conductrice de grue de chargement à grappin – exploitation forestière · Conducteur/conductrice de grue et de grappin – exploitation forestière

Code CNP	Principaux titres de profession
	· Conducteur/conductrice de grue forestière · Conducteur/conductrice de grue forestière – exploitation forestière · Conducteur/conductrice de machine d'abattage · Conducteur/conductrice de pince de débardage – exploitation forestière · Conducteur/conductrice de porteur – exploitation forestière · Conducteur/conductrice de porteur de troncs entiers · Conducteur/conductrice de semi-porteur · Conducteur/conductrice de tronçonneuse – exploitation forestière · Conducteur/conductrice de tronçonneuse-chargeuse · Débardeur/débardeuse en forêt · Opérateur/opératrice au traitement des grumes · Opérateur/opératrice d'espars métalliques · Opérateur/opératrice de câbles forestiers · Opérateur/opératrice de déchiqueteuse mobile – exploitation forestière · Opérateur/opératrice de déchiqueteuse mobile d'arbres entiers – exploitation forestière · Opérateur/opératrice de machine de convertisseur de billes · Opérateur/opératrice de mototreuil · Opérateur/opératrice de mâts métalliques · Opérateur/opératrice de scie de tronçonnage – exploitation forestière · Opérateur/opératrice de treuil de téléphérage à câble · Opérateur/opératrice de treuil de téléphérage à grappin – exploitation forestière · Opérateur/opératrice de téléphérique forestier · Opérateur/opératrice de téléphérique à tambour motorisé · Technicien spécialiste/technicienne spécialiste du débusquage – exploitation forestière · Tronçonneur-débroussailleur/tronçonneuse-débroussailleuse
8421	Conducteurs /conductrices de scies à chaîne et d'engins de débardage · Abatteur-tronçonneur/abatteuse-tronçonneuse – exploitation forestière · Abatteur-tronçonneur/abatteuse-tronçonneuse de feuillus · Abatteur/abatteuse – exploitation forestière · Bûcheron/bûcheronne – exploitation forestière · Conducteur/conductrice de débardeur · Conducteur/conductrice de débardeur à câble · Conducteur/conductrice de débardeur à pinces · Conducteur/conductrice de débusqueuse · Conducteur/conductrice de débusqueuse – exploitation forestière · Conducteur/conductrice de débusqueuse à câble · Conducteur/conductrice de débusqueuse à pinces · Conducteur/conductrice de tracteur forestier · Coupeur/coupeuse – exploitation forestière

Code CNP	Principaux titres de profession
	· Coupeur/coupeuse de bois – exploitation forestière · Débardeur/débardeuse – exploitation forestière · Déchargeur/déchargeuse – exploitation forestière · Opérateur/opératrice de scie à chaîne – exploitation forestière · Ouvrier/ouvrière aux pièces – exploitation forestière · Signaleur/signaleuse – exploitation forestière · Travailleur forestier/travailleuse forestière – exploitation forestière · Tronçonneur/tronçonneuse – exploitation forestière
8422	Ouvriers/ouvrières en sylviculture et en exploitation forestière · Conducteur/conductrice de scarificateur – foresterie · Conducteur/conductrice de scarificateur – sylviculture · Coupeur/coupeuse de broussailles – foresterie · Débroussailleur/débroussailleuse – foresterie · Élagueur/élagueuse – foresterie · Membre d'équipe de lutte contre les incendies · Membre d'équipe de suppression d'incendies forestiers · Membre d'équipe forestière · Opérateur/opératrice de scie de débroussaillage – foresterie · Opérateur/opératrice de scie pour coupe d'éclaircie – foresterie · Ouvrier/ouvrière aux pièces – sylviculture · Ouvrier/ouvrière sylvicole · Pompier forestier/pompière forestière · Ramasseur/ramasseuse de cônes · Spécialiste de la conservation des forêts · Travailleur forestier/travailleuse forestière – foresterie · Travailleur spécialisé/travailleuse spécialisée en conservation des forêts · Travailleur/travailleuse sylvicole · Travailleur/travailleuse à l'espacement des arbres – foresterie
8432	Ouvriers/ouvrières de pépinières et de serres · Aide de pépinière forestière · Greffeur/greffeuse d'arbres – pépinière · Ouvrier/ouvrière de pépinière · Ouvrier/ouvrière de pépinière forestière · Ouvrier/ouvrière de serre · Ouvrier/ouvrière de serre chaude · Ouvrier/ouvrière en culture hydroponique · Ouvrier/ouvrière à la pulvérisation manuelle – serre
8616	Manœuvres de l'exploitation forestière · Chargeur/chargeuse par câble – exploitation forestière · Draveur/draveuse · Débroussailleur saisonnier/débroussailleuse saisonnière – exploitation forestière · Débroussailleur saisonnier/débroussailleuse saisonnière – exploitation forestière et foresterie

Code CNP	Principaux titres de profession
	· Débroussailleur-ébrancheur/débroussailleuse-ébrancheuse – exploitation forestière et foresterie · Débroussailleur/débroussailleuse – exploitation forestière et foresterie · Élingueur/élingueuse – exploitation forestière · Manœuvre en exploitation forestière · Manœuvre en exploitation forestière et en foresterie · Manœuvre en foresterie · Planteur saisonnier/planteuse saisonnière d'arbres · Poseur/poseuse d'élingues – exploitation forestière · Préposé/préposée au pulvérisateur – exploitation forestière et foresterie

Source : <http://www23.hrdc-drhc.gc.ca/2001/f/generic/nocsearch.asp>

Il est possible de constater, d'après la liste de professions ci-dessus présentée, que plusieurs d'entre elles n'existent plus aujourd'hui ou peuvent être comprises sous un autre titre de profession déjà mentionné. Il est étonnant de voir qu'en 2001, année du recensement, des gens s'associaient encore à certains de ces titres.

De plus, pour être le plus réaliste possible, certaines professions ont été retirées de la liste puisqu'elles n'existent plus depuis plusieurs années ou n'avaient aucun lien avec le secteur de l'aménagement forestier. Voici une liste des titres ayant été retirés :

- gestionnaire de terrains boisés;
- chef de flottage – exploitation forestière;
- contremaître/contremaîtresse de bassin;
- coupeur/coupeuse de bois de corde;
- coupeur/coupeuse de grumes;
- employé/employée au bassin de flottage;
- ouvrier/ouvrière aux estacades;
- ouvrier/ouvrière aux estacades – bassin de flottage;
- ouvrier/ouvrière aux estacades – exploitation forestière.

Par ailleurs, certains emplois répertoriés au sein de la CNP et pouvant être associés au secteur de l'aménagement forestier sont multiples. De plus, il est possible de constater que plusieurs titres de profession du tableau 2.1 diffèrent de ceux couramment utilisés dans l'industrie forestière. Par exemple, le titre de profession *gestionnaire de terrains boisés* pourrait être associé à *producteur de boisé privé*.

Un autre problème majeur est la redondance des titres de profession présentés sous diverses appellations et qui sont inclus dans plusieurs catégories, comme : *coupeur de bois, bûcheron, coupeur de broussaille* ou encore *ouvrier sylvicole, travailleur sylvicole, travailleur forestier, débroussailleur – foresterie, débroussailleur saisonnier – exploitation forestière, débroussailleur saisonnier – exploitation forestière et foresterie, débroussailleur – exploitation forestière et foresterie, etc.*

2.1.1.2 Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN)

Certaines données des recensements de Statistique Canada sont classifiées selon le SCIAN, c'est-à-dire selon leur appartenance à une industrie spécifique. Le tableau 1.2, présenté antérieurement dans ce rapport, fait état des catégories d'industries qui sont associées au secteur de la foresterie. Bien que la section 1.3.2 présente bien les caractéristiques du SCIAN, il est important de reconnaître que sa principale fonction est d'obtenir la distribution des emplois pour une industrie visée.

2.1.1.3 Analyse des systèmes de classification CNP et SCIAN

Malheureusement, bien que les deux systèmes de classification CNP et SCIAN soient interreliés, il est difficile de faire un croisement des données. Tout d'abord, les codes CNP, dont le total des personnes occupées pour le secteur est inférieur à 20, ont été supprimés. Ensuite, toujours pour la CNP, si une catégorie de professions comprend moins de mille titres de profession, celle-ci sera annexée à une autre catégorie de professions s'y rapprochant le plus et comportant plus de mille travailleurs. Ceci aura pour effet de surestimer le nombre de titres de profession et, à l'inverse, de sous-estimer le nombre de catégories de titres d'emploi. Par conséquent, le nombre de titres de profession (CNP) et le nombre d'emplois pour une industrie précise (SCIAN) ne peuvent concorder, le nombre d'emplois évalué par SCIAN étant toujours plus élevé. C'est donc dire que ces deux banques d'information sont utilisées de façon distincte pour caractériser des paramètres spécifiques.

De plus, il est nécessaire de mentionner qu'un problème important a été rencontré lors du recensement des données qui ont servi à l'élaboration du présent diagnostic. Étant donné la duplication dans les titres de profession (CNP) et le fait que ceux-ci se retrouvent dans plusieurs

catégories à la fois, il est difficile d'obtenir une précision dans l'élaboration et l'analyse des données.

Le même problème de précision a été rencontré pour le SCIAN où aucune distinction n'est faite entre les activités ayant cours en aménagement forestier et en exploitation forestière. Elles sont toutes regroupées sous la même classe, soit *foresterie et exploitation forestière* (SCIAN-113) et *activités de soutien à la foresterie* (SCIAN-1153). Par conséquent, le nombre d'emplois exclusifs au secteur de l'aménagement forestier s'avère difficile à déterminer; celui mentionné à la section 1.2 est une approximation mais donne toutefois une idée générale.

2.2 PROFIL DE LA MAIN-D'ŒUVRE

2.2.1 Niveau d'emploi et taille des entreprises

Selon les données du SCIAN présentées au tableau 2.2, plus de 16 000 personnes œuvraient dans les industries associées aux secteurs *foresterie et exploitation forestière* et *activités de soutien à la foresterie* en 2001. Cette donnée représente donc quelque 295 emplois dans le secteur *exploitation des terres à bois* (SCIAN-1131), 680 dans *pépinières forestières et récolte des produits forestiers* (SCIAN-1132), 11 410 dans *exploitation forestière* (SCIAN-1133) et 3 885 dans *activités de soutien à la foresterie* (SCIAN-1153).

Il est également important de faire la distinction entre les variables utilisées par les instituts de la statistique. Le terme « personnes occupées » fait référence aux personnes qui, au cours de la semaine ayant précédé le jour du recensement, (15 mai 2001) :

- a) avaient fait un travail quelconque à un emploi salarié ou à leur compte ou sans rémunération au sein d'une firme ou d'une entreprise familiale ou dans l'exercice d'une profession ou;
- b) étaient temporairement absentes de leur travail ou de l'entreprise.

La variable « population active » englobe les *personnes occupées* mais aussi les *chômeurs expérimentés*. Ces derniers sont des personnes qui, pendant la semaine ayant précédé le jour du recensement (15 mai 2001), étaient sans emploi salarié et sans travail à leur compte, étaient prêtes à travailler et :

- a) avaient activement cherché un emploi salarié au cours des quatre semaines précédentes; ou

- b) avaient été mises à pied mais prévoyaient reprendre leur emploi; ou
- c) avaient pris des arrangements définis en vue de se présenter à un nouvel emploi dans les quatre semaines suivantes.

Tableau 2.2 :
Répartition des personnes occupées œuvrant dans l'industrie
***foresterie et exploitation forestière* (SCIAN-1131-1132-1133)**
***et activités de soutien à la foresterie* (SCIAN-1153)**
pour 2001

Code SCIAN	Catégorie	Personnes actives
1131	Exploitation de terres à bois	295
1132	Pépinières forestières et récolte de produits forestiers	680
1133	Exploitation forestière	11 410
1153	Activités de soutien à la foresterie	3 885
Total		16 270

Source : Statistique Canada, recensement 2001

Le tableau 2.3 qui suit présente la répartition du nombre de travailleurs en emploi mais, cette fois, selon les régions administratives.

Tableau 2.3 :
Répartition de la population active œuvrant dans
l'industrie québécoise de *foresterie et exploitation forestière* (SCIAN-113)
ainsi que dans les *activités de soutien à la foresterie* (SCIAN-1153)
selon les régions administratives

Région administrative	Personnes occupées
Bas Saint Laurent (01)	1 590
Saguenay-Lac Saint Jean (02)	2 330
Capitale-Nationale (03)	1 175
Mauricie (04)	955
Estrie (05)	1 305
Montréal (06)	260
Outaouais (07)	1 140
Abitibi-Témiscamingue (08)	1 755
Côte-Nord (09)	605
Nord-du-Québec (10)	415
Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine (11)	620
Chaudière-Appalaches (12)	1 635
Laval (13)	75
Lanaudière (14)	405
Laurentides (15)	1 005
Montérégie (16)	555
Centre-du-Québec (17)	445
Total	16 270

Source : Statistique Canada, recensement 2001

Les régions les plus importantes sur le plan forestier sont le Saguenay-Lac-St-Jean, l'Abitibi-Témiscamingue, Chaudière-Appalaches et le Bas-St-Laurent avec plus de 1 500 personnes en emploi.

Dans le cadre du présent diagnostic, un exercice a été effectué afin de comparer le niveau d'emploi du recensement de 2001 à celui obtenu à partir des données des répondants de l'enquête réalisée par la société d'experts-conseils Tecslut inc. en 2004. Or, comme précisé dans la section 2.4, les quelque cent entreprises qui ont répondu à l'enquête employaient environ 5 700 personnes. L'extrapolation de cette donnée à tous les membres de la CCFQ, du RESAM ainsi qu'aux 210 entrepreneurs privés répertoriés par le CSMOAF permet d'établir à près de

14 000 le nombre de personnes actives œuvrant dans l'industrie de l'aménagement forestier en 2003-2004. La différence entre le nombre d'emplois répertoriés par Statistique Canada (approximativement 16 000) et celui en provenance de chez Tecsalt (environ 14 000) s'explique du fait que l'un ait été réalisé en 2001 et l'autre en 2004. Une autre explication veut que Statistique Canada regroupe davantage les industries, les catégories d'emplois et les titres de profession, alors que Tecsalt a réalisé le sondage directement auprès des entreprises de l'industrie œuvrant principalement en aménagement forestier. Pour ce faire, le terme *aménagement forestier* sera utilisé lorsque seront divulgués les résultats de l'enquête réalisée par cette société d'experts-conseils. Cependant, en dépit des raisons d'imprécisions des systèmes de classification SCIAN et CNP mentionnées à la section 2.1.1.3, le chiffre approximatif de 16 000 emplois sera conservé jusqu'à la fin du document, bien que les résultats de la nouvelle enquête, effectuée par Tecsalt, soient toutefois intéressants à connaître et à discuter.

Le tableau 2.4 ci-dessous présente les données utilisées pour établir ce niveau d'emploi à partir de l'enquête effectuée pour les besoins du diagnostic (Tecsult, 2004).

Tableau 2.4 :
Données utilisées pour évaluer le niveau d'emploi
dans l'industrie de l'aménagement forestier
en 2003-2004

Catégorie d'entreprises	Répondants à l'enquête	Nombre moyen d'employés	Nombre total d'entreprises	Nombre total d'employés
Coopérative forestière	24	93	44	4 081
Groupe forestier	28	68	44	2 998
Entrepreneur privé	48	32	210	6 668
Total	100	s.o.	298	13 747

Source : Tecsalt, 2004

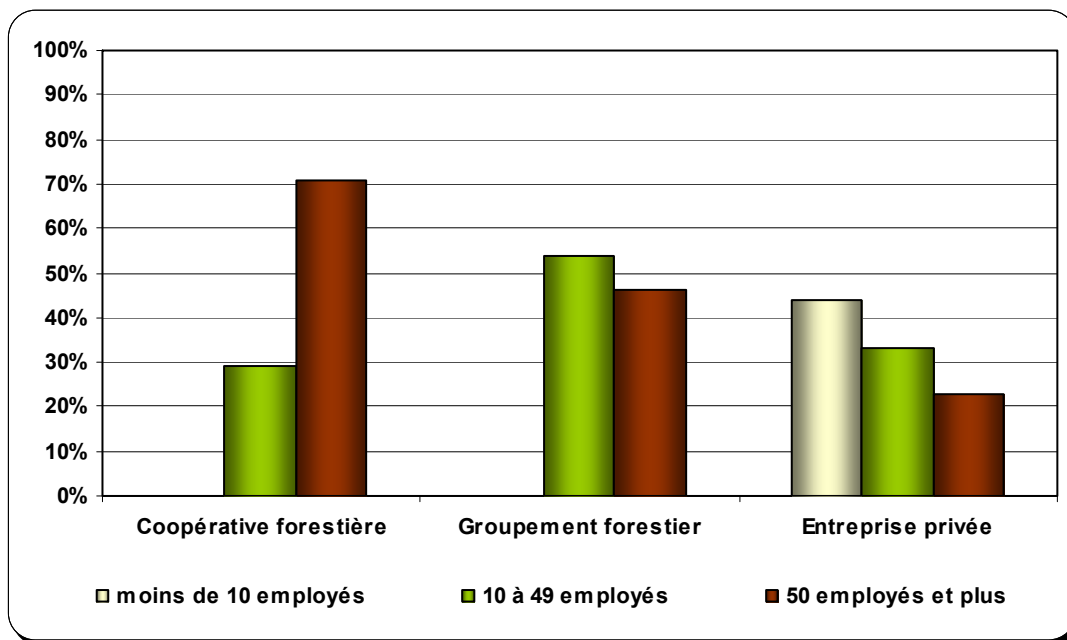
Les données sur le nombre total d'employés estimé pour les deux premières catégories d'entreprises sont relativement précises puisque, selon la CCFQ, ses 39 membres employaient 4 223 personnes en 2003-2004 (tableau 1.8), alors que les groupements forestiers membres du RESAM en employaient 2 755 (tableau 1.12). Toutefois, le manque de fiabilité quant au nombre d'entreprises considérées et incluses dans la catégorie des entrepreneurs privés, comme montré à la section 1.4.3, ne permet pas de conclure que le nombre de 7 000 employés est réel. Selon

toute vraisemblance, le nombre réel d'employés de cette catégorie est sous-estimé puisqu'il est difficile, de prime abord, de répertorier le nombre exact d'entrepreneurs privés existants qui varie régulièrement et dont les petites entreprises ouvrent ou ferment sans en faire l'annonce.

La comparaison entre le nombre moyen d'employés par catégorie d'entreprises, comme présenté au tableau 2.4, et les données obtenues lors de l'enquête sur la main-d'œuvre effectuée par le CSMOAF, en 1999-2000, révèle que le nombre moyen d'employés a diminué de façon importante pour les coopératives, passant de 112 en 1999-2000 à 93 en 2003-2004. Cette diminution de près de 17 % est en relation étroite avec la réduction généralisée des activités des coopératives forestières dans le secteur de l'aménagement forestier depuis 1998-1999. Dans les groupements forestiers, la diminution du nombre moyen d'employés, quoique notable (7 %), est moins considérable, notamment en raison du fait que cette catégorie d'entreprises a vu son effectif diminuer de façon moins importante. Ce nombre est ainsi passé de 73 en 1999-2000 à 68 en 2003-2004. Finalement, les données disponibles quant aux entrepreneurs privés indiquent que le nombre moyen d'emplois serait demeuré sensiblement le même par rapport à 1999-2000, soit autour de 32 personnes.

La figure 2.1 illustre la répartition des entreprises du secteur de l'aménagement forestier en fonction de leur taille en termes d'emplois et de catégorie d'entreprises, pour l'année 2003-2004.

Figure 2.1 :
Répartition des entreprises du secteur de l'aménagement forestier
selon la taille (nombre d'employés) et la catégorie d'entreprises
en 2003-2004

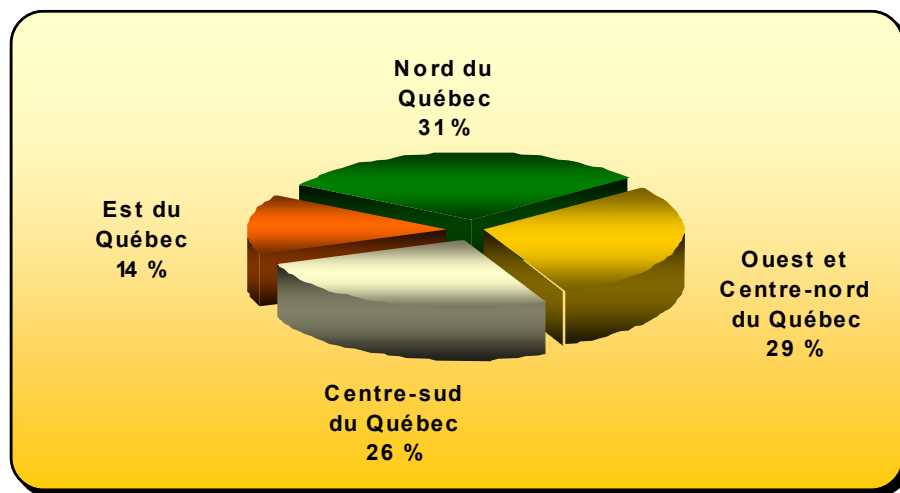


Source : Tecsalt, 2004

L'analyse de cette figure révèle que c'est dans les coopératives forestières et, dans une moindre mesure, dans les groupements forestiers que se trouve le pourcentage le plus élevé d'entreprises ayant 50 employés et plus. Le secteur privé, à la lumière des données disponibles, est caractérisé par un nombre important d'entreprises de plus petites tailles. Rappelons, ici, qu'il s'agit d'un portrait partiel du secteur privé.

Pour sa part, la figure 2.2 renseigne sur la distribution des travailleurs forestiers selon les régions administratives regroupées. Les données de base proviennent du recensement de 2001, de Statistique Canada.

Figure 2.2 :
Distribution des travailleurs forestiers par régions administratives
regroupées en fonction du lieu de la résidence principale



Source : Statistique Canada, recensement 2001

Les plus fortes concentrations de travailleurs forestiers se retrouvent au Nord du Québec et dans l'Ouest et le Centre-nord du Québec, avec respectivement 31 % et 29 % du total. C'est la région de l'Est du Québec qui offre le moins d'emplois avec une proportion de 14 % de travailleurs forestiers.

Le regroupement de régions utilisé à la figure 2.2 est inspiré de l'enquête de 1999-2000 du CSMOAF et se détaille comme suit (tableau 2.5):

Tableau 2.5 :
Regroupement de régions administratives utilisé pour les fins
de la présentation de certains résultats

Régions regroupées	Régions administratives
Est du Québec	Bas-Saint-Laurent (01) Gaspésie- Îles-de-la-Madeleine (11)
Nord du Québec	Saguenay-Lac-Saint-Jean (02) Abitibi-Témiscamingue (08) Côte-Nord (09) Nord-du-Québec (10)
Ouest et Centre-nord du Québec	Capitale-Nationale (03) Mauricie (04) Outaouais (07) Lanaudière (14) Laurentides (15)
Centre-sud du Québec	Estrie (05) Montréal (06) Chaudières-Appalaches (12) Laval (13) Montréal (16) Centre-du-Québec (17)

2.2.2 Distribution des travailleurs par titre de profession et par catégorie d'entreprises

Le tableau suivant présente la distribution des personnes occupées en fonction des dix professions associées, dans la CNP, aux secteurs de l'industrie du SCIAN, soit *foresterie et exploitation forestière* (SCIAN-113) et *activités de soutien à la foresterie* (SCIAN-1153). La dernière colonne du tableau représente la somme des SCIAN-113 et 1153. Voir les tableaux 1.2 et 2.1 pour les détails concernant les différentes classifications utilisées à l'intérieur du tableau 2.6.

**Tableau 2.6 :
Distribution des personnes occupées par profession (CNP) et par industrie
(SCIAN-113 ET 1153)**

Code CNP	Titre d'emploi	SCIAN- 113	SCIAN- 1153	Total
0811	Directeurs/Directrices de la production primaire	525	95	620
2122	Professionnels/Professionnelles des sciences forestières	190	255	445
2223	Technologues et techniciens/techniciennes en sciences forestières	410	705	1 115
7421	Conducteurs/Conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	505	35	540
8211	Surveillants/Surveillantes de l'exploitation forestière	720	140	860
8241	Conducteurs/Conductrices de machines d'abattage	1 750	30	1 780
8421	Conducteurs/Conductrices de scies à chaîne et d'engins de débardage	2 325	60	2 385
8422	Ouvriers/Ouvrières en sylviculture et en exploitation forestière	855	605	1 460
8432	Ouvriers/Ouvrières de pépinières et de serres	205	105	310
8616	Manœuvres de l'exploitation forestière	580	400	980
Total	CNP - Professions	8 065	2 430	10 495
Total	SCIAN - Industries	12 385	3 885	16 270

Source : Statistique Canada, recensement 2001

Encore ici, le tableau 2.6 vient démontrer la difficulté d'obtenir une précision dans les données. L'élaboration de ce diagnostic permet de constater certains problèmes sur les plans du recensement et du traitement de ses données. En effet, il existe un écart considérable entre le SCIAN et la CNP pour les raisons qui ont déjà été mentionnées à la section 2.1.1 de ce document. Cet aspect mérite donc une attention particulière pour les recensements futurs, puisque le portrait du secteur de l'aménagement forestier y est concerné dans son entier. Les données de l'enquête réalisée par Tecsalt, en 2004, ont donc été utilisées pour extrapoler à l'ensemble des entreprises répertoriées dans le cadre de la présente étude, et ce, pour les travailleurs actifs dans l'industrie de l'aménagement forestier. Le tableau 2.7 présente cette répartition.

Tableau 2.7 :
Répartition des travailleurs actifs dans l'industrie de l'aménagement forestier
par titre de profession et catégorie d'entreprises
pour 2003-2004

Titre de profession	Coopérative forestière	Groupe ment forestier	Entrepreneur privé	Nombre total	Proportion (%)
Directeur	83	52	144	279	2,0
Comptable	75	44	153	272	2,0
Secrétaire	35	49	88	171	1,2
Ingénieur forestier	40	55	35	130	0,9
Technicien forestier	194	317	333	844	6,1
Contremaître	178	126	245	549	4,0
Opérateur d'abatteuse conventionnelle	134	6	131	271	2,1
Opérateur d'abatteuse multifonctionnelle	81	11	166	258	1,9
Opérateur de débardeur, porteur et débusqueur	279	107	569	954	6,9
Opérateur de tronçonneuse ou d'ébrancheuse	110	5	158	272	2,0
Abatteur manuel	182	437	249	868	6,3
Opérateur de débroussailleuse	1 612	1 386	2 813	5 811	42,3
Planteur	416	324	774	1 514	11,0
Opérateur de machinerie lourde en voirie forestière	158	13	228	398	2,9
Mesureur	48	22	39	109	0,8
Autres	458	46	543	1 046	7,6
Total	4 081	2 998	6 668	13 747	100,0

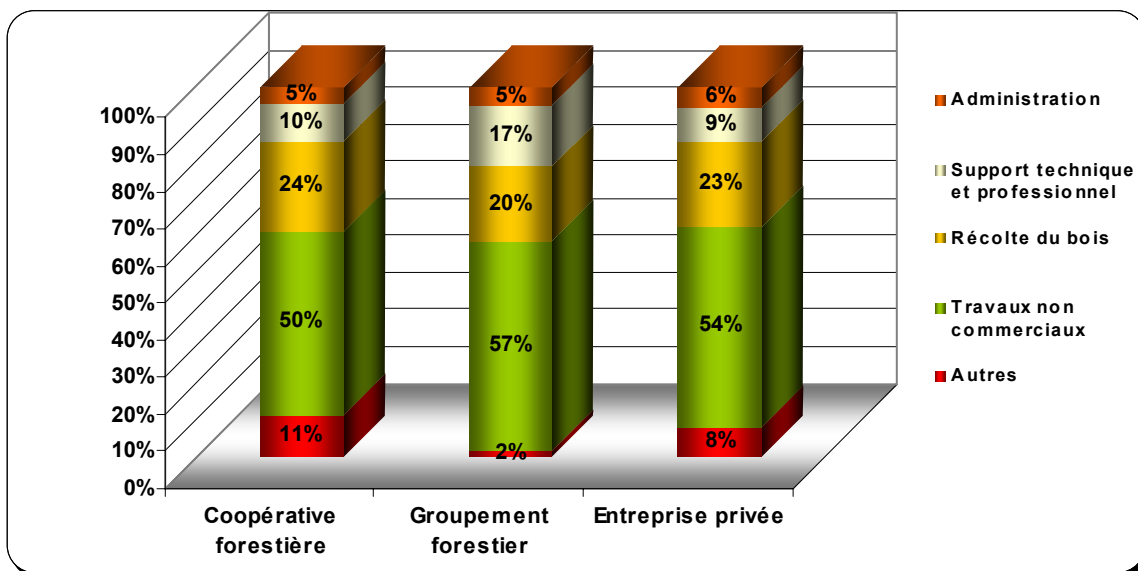
Source : Tecsalt, 2004

Bien que cette répartition ne soit pas complète, principalement pour les entrepreneurs privés, elle fournit un indicateur appréciable quant à la façon dont sont répartis les emplois dans les trois catégories d'entreprises étudiées. La profession qui englobe le plus grand nombre de travailleurs actifs est celle de l'*opérateur de débroussailleuse* avec un peu moins de la moitié, soit 42,3 %. Quant à celles qui en comprennent le moins, ce sont les professions de *mesureur* et d'*ingénieur forestier*, avec respectivement 0,8 % et 0,9 %. La saisonnalité des emplois est probablement un des facteurs qui explique les différences de proportion puisque, durant la

haute saison des travaux sylvicoles, le nombre de travailleurs actifs augmente considérablement.

La figure 2.3 explique la répartition des travailleurs actifs, cette fois par secteur d'activité et par catégorie d'entreprises.

Figure 2.3 :
Répartition des travailleurs actifs par secteur d'activité
et par catégorie d'entreprises
en 2003-2004



Source : Tecsalt, 2004

Les emplois regroupés dans chacun des secteurs d'activité sont précisés ci-dessous.

- Administration :
 - directeur, comptable, secrétaire;
- Support technique et professionnel :
 - ingénieur forestier, technicien forestier, contremaître;
- Récolte :
 - opérateur de machinerie (abatteuse conventionnelle, multifonctionnelle, débardeur, tronçonneuse, etc.), abatteur manuel, opérateur de machinerie lourde en voirie forestière, mesureur;
- Travaux non commerciaux :
 - Opérateur de débroussailluse, planteur;
- Autres travaux :
 - transport du bois, voirie forestière, mécanicien, soudeur, personnel de camp forestier, formateur, etc.

La figure 2.3 indique que les trois catégories d'entreprises ont sensiblement les mêmes structures d'emplois, à quelques différences près. Les constats sont les suivants :

- la proportion des employés administratifs est sensiblement la même pour les trois catégories d'entreprises (5 à 6 %);
- les groupements forestiers ont proportionnellement plus d'employés (17 %) assignés aux activités de support technique et professionnel que les autres catégories d'entreprises;
- les coopératives forestières sont celles qui ont la plus grande proportion d'employés assignés aux travaux de récolte (24 %);
- les groupements forestiers ont plus d'employés assignés aux travaux non commerciaux (57 %);
- les coopératives forestières ont plus d'employés assignés aux autres travaux (11 %).

Une analyse plus détaillée permet d'affirmer qu'entre 50 et 57 % des travailleurs sont des *opérateurs de débroussailleuse* et des *planteurs* affectés à la réalisation des travaux non commerciaux, 20 à 24 % sont associés aux travaux de récolte de la matière ligneuse et, enfin, 9 à 17 % représentent les emplois en support technique et professionnel.

À titre comparatif, le tableau 2.8 qui suit permet de faire le parallèle entre les résultats obtenus par l'enquête de Tecsalt (2004) et celle effectuée en 1999-2000 par le CSMOAF. Le secteur d'activité « Autres » n'a pas été inséré ici étant donné la divergence des données dans cette catégorie.

Tableau 2.8 :
Comparaison entre l'enquête du
CSMOAF (1999-2000) et celle de Tecsum (2003-2004)
en regard de la répartition des travailleurs actifs
par secteur d'activité et par catégorie d'entreprises

Catégorie d'entreprises	Secteur d'activité							
	Administration (%)		Support technique et professionnel (%)		Récolte du bois (%)		Travaux sylvicoles non commerciaux (%)	
	CSMOAF	TECSUM	CSMOAF	TECSUM	CSMOAF	TECSUM	CSMOAF	TECSUM
Coopérative forestière	4	5	12	10	27	24	45	50
Groupe forestier	5	5	15	17	19	20	60	57
Entrepreneur privé	11	6	12	9	18	23	37	54

Source 1 : CSMOAF, 1999-2000 / Source 2 : Tecsum, 2003-2004

Les résultats en provenance des deux enquêtes sont plutôt similaires. L'écart considérable se situe dans le secteur des travaux sylvicoles non commerciaux effectués par les entrepreneurs privés où le pourcentage est de 37 % pour le CSMOAF et 54 % pour Tecsum. Généralement, les proportions varient d'au plus 5 % pour le reste des variables. Ceci permet de constater une certaine homogénéité dans la prise des données et le traitement qui lui sont associés.

2.2.3 Représentation des femmes

Les femmes ne constituent toujours qu'une faible proportion de la main-d'œuvre forestière. Selon le présent sondage, seulement 2 % des travailleurs du secteur de l'aménagement forestier sont des femmes et celles-ci sont exclusivement associées au groupe de support technique et professionnel. L'enquête plus exhaustive, réalisée par le CSMOAF en 1999-2000, établit à 4 % la proportion de femmes dans le secteur de l'aménagement forestier, et celles-ci étaient essentiellement retrouvées dans les emplois liés à l'administration (49 %), à la planification, gestion ou supervision (9 %) ainsi que chez les ouvriers sylvicoles (5 %).

Le tableau 2.9 présente la distribution de la population active en fonction du sexe et des différents codes SCIAN associés à l'industrie *foresterie et exploitation forestière* ainsi que ses *activités de soutien à la foresterie*, et ce, selon les catégories de travailleurs qui proviennent du recensement de 2001.

Tableau 2.9 :
Distribution de la population active
selon le sexe et les catégories de travailleurs
pour l'industrie forestière (SCIAN-113 et 1153)

Sexe	SCIAN	Population active totale	Salariés	Travailleurs autonomes	Travailleurs familiaux non rémunérés
Masculin	1131	305	145	165	0
	1132	465	395	70	0
	1133	17 210	14 230	2 930	50
	1153	4 690	4 270	400	20
Total		22 670	19 040	3 565	70
Féminin	1131	50	30	10	10
	1132	340	320	15	10
	1133	1 875	1 625	195	55
	1153	1 205	1 165	30	10
Total		3 470	3 140	250	85
Masculin et féminin	1131	355	170	170	10
	1132	805	720	85	10
	1133	19 085	15 860	3 125	100
	1153	5 895	5 430	430	30
Total		26 140	22 180	3 815	150

Source : Statistique Canada, recensement 2001

Selon ce tableau, 15 % de la population active totale des différentes industries du SCIAN associées à la foresterie sont représentés par des femmes. C'est dans le SCIAN-1132, soit *pépinières forestières et récolte de produits forestiers* que cette proportion est la plus élevée, avec 42 %. Suit le SCIAN-1153, *activités de soutien à la foresterie*, avec 20 % de femmes. Le SCIAN-1133, *exploitation forestière*, en compte 10 % et, enfin, le secteur *exploitation de terre à bois* (SCIAN-1131) en compte seulement 5 %.

Le tableau 2.10 présente la distribution des personnes occupées par catégorie de professions, mais cette fois, en relation à la CNP.

Tableau 2.10 :
Distribution des personnes occupées
selon les catégories de professions associées
à l'industrie forestière (SCIAN-113 et 1153)

CNP	Masculin	Féminin	Total	Proportion de femmes (%)
0811	1 545	70	1 615	4,3
2122	1 070	180	1 250	14,4
2223	1 950	295	2 245	13,1
7421	12 015	165	12 185	1,4
8211	1 075	65	1 140	5,7
8241	2 655	115	2 770	4,2
8421	2 780	205	2 985	6,9
8422	1 865	395	2 260	17,5
8432	1 870	1 725	3 595	48,0
8616	1 090	335	1 425	23,5
Total	27 915	3 550	31 470	Moyenne 13,9

Source : Statistique Canada, recensement 2001

Le tableau 2.10 indique qu'environ 14 % des personnes occupées incluses dans l'une ou l'autre des dix catégories de professions associées à la CNP sont des femmes. Ici encore, la catégorie où la proportion de femmes est la plus élevée (48,0 %) concerne le secteur des pépinières, soit la profession d'*ouvrier de pépinières et de serres* (8432). Les deux professions *manœuvre de l'exploitation forestière* (8616) et *ouvrier en sylviculture et en exploitation forestière* (8422) suivent avec respectivement 23,5 % et 17,5 % de femmes. Enfin, la profession où l'on retrouve le moins de présence féminine est celle de la CNP 7421, *conducteur d'équipement lourd* (sauf les grues), avec seulement 1,4 % de la gent féminine.

Les ratios moyens de femmes, selon les différents classements (par industrie ou par profession) obtenus à partir des données du recensement de 2001, sont plus élevés que ceux qui proviennent des enquêtes du CSMOAF et de Tecult. Or, dans ces deux dernières études, la population d'enquête était constituée uniquement de personnes directement liées à l'industrie de l'aménagement forestier, ce qui n'est pas nécessairement le cas pour les regroupements effectués par Statistique Canada. Par ailleurs, le volet des pépinières et des serres forestières n'était pas à l'étude dans les enquêtes du CSMOAF et de Tecult, ce qui explique également la

variation dans les résultats. Néanmoins, les raisons qui expliquent ces écarts ont déjà été soulevées.

2.2.4 Vieillessement de la main-d'œuvre

Les données des recensements de 1996 et de 2001 indiquent une nette tendance vers le vieillissement dans tous les titres d'emploi associés à l'industrie forestière (SCIAN-113). En effet, la proportion des employés de 45 ans et plus a progressé de 6,6 % entre 1996 et 2001 pour atteindre 38,7 % pour l'ensemble des titres d'emploi en 2001.

Le tableau 2.11 présente ces données sur l'évolution des différentes classes d'âges, par titre de profession, pour les recensements de 1996 et 2001.

Tableau 2.11 :
Évolution des classes d'âges par titre d'emploi
dans le secteur *foresterie et exploitation forestière* (SCIAN-113)
de 1996 à 2001

Code CNP	Titre d'emploi	Représentativité					
		Recensement 1996 Classe d'âges (proportion en %)			Recensement 2001 Classe d'âges (proportion en %)		
		15 - 24	25 - 44	45 +	15 - 24	25 - 44	45 +
0811	Directeurs/Directrices de la production primaire	1,9	53,7	44,4	1,9	48,8	49,4
2122	Professionnels/Professionnelles des sciences forestières	1,1	72,7	25,7	4,4	58,6	37,1
2223	Technologues et techniciens/techniciennes en sciences forestières	6,2	70,1	23,5	10,7	62,5	27,0
7421	Conducteur/Conductrice d'équipement lourd (sauf les grues)	5,0	52,6	42,4	6,6	46,8	46,6
8211	Surveillants/Surveillantes de l'exploitation forestière	5,1	60,7	34,1	6,1	50,4	43,9
8241	Conducteurs/Conductrices de machines d'abattage	8,0	59,8	31,9	10,5	51,4	38,1
8421	Conducteurs/Conductrices de scies à chaîne et d'engins de débardage	9,5	48,3	42,3	11,4	37,5	51,2
8422	Ouvriers/Ouvrières en sylviculture et en exploitation forestière	16,6	56,1	27,4	16,2	48,2	35,4
8432	Ouvriers/Ouvrières de pépinières et de serres	27,1	46,5	27,5	32,5	39,2	28,2
8616	Manœuvres de l'exploitation forestière	30,3	47,7	22,2	34,5	35,9	29,9
Moyenne générale		11,1	56,8	32,1	13,5	47,9	38,7

Source : Statistique Canada, recensements 1996 et 2001

Ce tableau révèle un très faible taux de renouvellement de la main-d'œuvre, tant en 1996 qu'en 2001, avec respectivement 11,1 % et 13,5 % des employés dans la catégorie des 15-24 ans. Ces taux sont faibles pour tous les titres d'emploi, à l'exception des emplois d'*ouvrier en sylviculture et en exploitation forestière* (16,6 % - 16,2 %), d'*ouvrier de pépinières et de serres* (27,1 % - 32,5 %) et de *manœuvre de l'exploitation forestière* (30,3 % - 34,5 %). Pour l'*ouvrier de pépinières et de serres*, le fort taux de renouvellement peut s'expliquer par des

conditions de travail moins contraignantes que pour les emplois en forêt : proximité du lieu de résidence, environnement physique moins difficile, travail physiquement moins exigeant, etc. Dans le cas des *manœuvres de l'exploitation forestière*, le fort taux de renouvellement peut, quant à lui, s'expliquer par la comptabilisation des emplois associés au débroussaillage et au reboisement dans cette catégorie de profession. Pour le reboisement par exemple, des étudiants sont disponibles à chaque année pour effectuer ces travaux.

Un autre constat général confirme que la main-d'œuvre est vieillissante. En effet, les proportions de travailleurs âgés entre 25-44 ans tendent à diminuer au recensement de 2001 au profit du groupe des 45 ans et plus.

À son tour, le tableau 2.12 présente l'évolution de la population active depuis les dix dernières années, selon trois classes d'âges et pour les SCIAN-113 et 1153. Celles-ci diffèrent cependant quelque peu des classes habituellement utilisées lors du recensement de Statistique Canada, et ce, pour l'ensemble des industries liées aux SCIAN-113 et 1153.

Tableau 2.12 :
Évolution de la population active en fonction de l'âge
pour l'industrie *foresterie et exploitation forestière* (SCIAN-113)
et ses *activités de soutien à la foresterie* (SCIAN-1153)
de 1994 à 2004

Âges	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
15 +	28 000	29 800	29 500	28 700	30 100	30 700	27 700	28 800	30 000	27 300	25 500
15-24	3 500	4 600	3 500	3 900	4 200	4 600	4 500	3 600	3 500	3 000	3 000
25-54	21 600	22 600	23 700	21 900	23 400	23 200	20 500	21 700	23 300	20 600	17 200
55 +	2 900	2 600	2 400	2 900	2 500	2 900	2 700	3 400	3 300	3 800	5 300

Source : Statistique Canada, enquête sur la population active, 2005

L'interprétation des données sur le vieillissement de la main-d'œuvre est plus difficile à faire à partir de ce tableau, puisque la classe d'âges 25-54 ans regroupe la majeure partie des personnes à l'étude. Cependant, le portrait général de ce tableau démontre une baisse de l'effectif des 15-24 ans et 25-54 ans, entre 1994 et 2004, au profit des 55 ans et plus. En effet, la proportion de ces derniers a augmenté de plus de 45 % depuis 1994 jusqu'en 2004. De plus, le ratio de chacun des groupes d'âges sur la population active totale de 15 ans et plus permet de confirmer qu'il y a incontestablement un vieillissement de la main-d'œuvre du secteur

forestier. Effectivement, en 1994, 1,3 % de la population active avait entre 15 et 24 ans. Celle-ci compte maintenant pour 1,2 % en 2004. Le groupe des 25-54 ans comportait 77,1 % de la population active en 1994 pour se retrouver à 67,5 % en 2004. Enfin, l'effectif des 55 ans et plus comprenait 10,4 % de la population active en 1994 pour ainsi doubler, en 2004, à 20,8 %.

Ces données sur le vieillissement des travailleurs de l'aménagement forestier sont confirmées par d'autres études et enquêtes¹, dont celle réalisée dans le cadre du présent diagnostic. La figure 2.4 informe davantage sur le vieillissement de la main-d'œuvre du secteur. Les trois années de référence sont 1994, 1999 et 2004. Les données proviennent, tout d'abord, de la 1^{re} édition de l'enquête sur la main-d'œuvre forestière, réalisée conjointement, en 1994, par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts et le Service canadien des forêts; la seconde source origine de l'enquête sur la main-d'œuvre forestière de 1999-2000 du CSMOAF et dont les données sur les employés portent sur l'année 1999; finalement, la troisième source réfère à la présente enquête effectuée par Tecsalt en 2004.

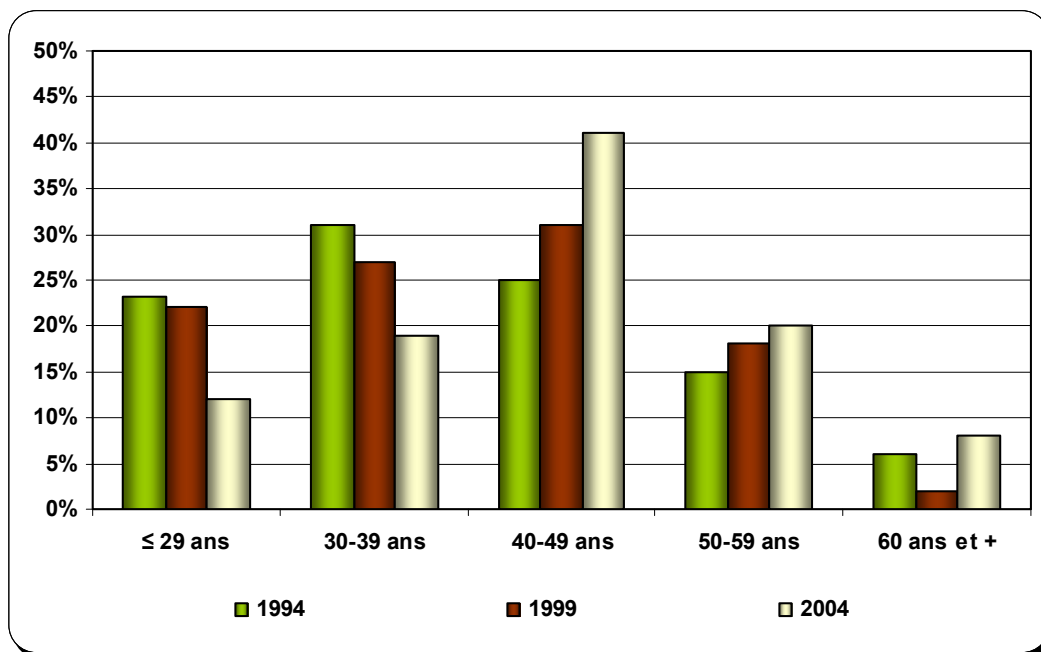
¹ Comité interministériel (Ministères :Ressources naturelles, Solidarité sociale, Industrie et du Commerce, Éducation, Travail, des Régions.). *Développement de la main-d'œuvre en aménagement forestier*, mai 2001, 75 pages et annexes.

Comité sectoriel de main-d'œuvre en aménagement forestier (CSMOAF). *Enquête sur la main-d'œuvre forestière au Québec 1999-2000*, 1^{er} trimestre 2002, 57 pages et annexes.

Del Degan, Massé et Ass. *Diagnostic sectoriel de main-d'œuvre en aménagement forestier au Québec*, juin 1996, 94 pages et annexes.

Ministère des Ressources Naturelles. *Enquête sur la main-d'œuvre forestière au Québec en 1994 – Rapport synthèse*, juillet 1998, 50 pages.

Figure 2.4 :
Illustration du processus de vieillissement de la main-d'œuvre œuvrant
principalement dans le secteur de l'aménagement forestier



Source : Tecsalt, 2004

Bien que les classes d'âges de référence soient, elles aussi, différentes de celles des recensements de 1996 et 2001, l'analyse de la figure confirme le processus de vieillissement de la main-d'œuvre pour le secteur de l'aménagement forestier. L'importance de la relève (≤ 29 ans) est en nette diminution selon cette figure, tout comme le nombre de travailleurs dans la classe des 30-39 ans. Quant à la représentativité des travailleurs des classes d'âges supérieures (40 ans et plus), celle-ci est en forte croissance. Cette tendance devrait se maintenir si l'on s'appuie notamment sur la diminution dramatique des inscriptions dans les écoles de foresterie, surtout aux niveaux collégial et universitaire (voir section 2.4).

La présente enquête réalisée auprès des employés révèle que l'âge ciblé pour prendre sa retraite est 58 ans (Tecsult, 2004). Il faut donc s'attendre à ce qu'une forte proportion des travailleurs soit à la retraite d'ici dix ans, puisque près de 20 % des travailleurs ont entre 50 et 59 ans, alors que 8 % ont 60 ans ou plus. Par ailleurs, l'âge moyen de l'ensemble des travailleurs est de 43 ans et il atteint le sommet de 46 ans pour la catégorie des opérateurs de machinerie forestière (Tecsult, 2004).

Ces problématiques de vieillissement des travailleurs, de manque de relève et, par conséquent, de recrutement ont d'ailleurs été clairement exprimées par la majorité des entreprises ayant répondu à la présente enquête. En effet, bien que plusieurs paramètres aient été questionnés lors du sondage téléphonique, seulement trois de ceux évalués ont été ici retenus puisqu'ils ont été les plus prédominants lors de la présente étude.

Ces trois critères sont indiqués au tableau 2.13 et permettent d'évaluer la préoccupation des entreprises du secteur de l'aménagement forestier en regard du vieillissement, de la disponibilité de la relève et du recrutement de la main-d'œuvre forestière.

Tableau 2.13 :
Préoccupation des entreprises en regard du vieillissement, du recrutement
de la main-d'œuvre ainsi que de la disponibilité de la relève

Paramètre	Catégorie d'entreprises					
	Coopérative forestière		Groupement forestier		Entrepreneur privé	
	Très problématique (%)	Problématique (%)	Très problématique (%)	Problématique (%)	Très problématique (%)	Problématique (%)
Vieillessement des employés	22	57	44	48	35	26
Recrutement	25	42	30	52	26	55
Disponibilité de la relève	30	39	56	30	41	41

Source : Tecscult, 2004

Au regard du vieillissement des travailleurs, les coopératives forestières trouvent cette problématique inquiétante à 79 %, les groupements forestiers à 92 % et les entrepreneurs privés à 61 %. L'écart relativement considérable des ces derniers face à cette préoccupation peut s'expliquer, en partie, à cause du plus fort taux de roulement de la main-d'œuvre, ce qui atténue l'effet du vieillissement des employés.

Le recrutement, pour sa part, trouble les coopératives forestières dans 67 % des cas, les groupements forestiers dans une proportion de 82 % et, enfin, les entrepreneurs privés avec 81 %. La marge observée entre la proportion des coopératives forestières et les deux autres groupes se justifie d'abord par l'objectif premier d'une coopérative forestière qui consiste à fournir du travail à ses membres (les travailleurs). En étant propriétaires de leur entreprise, les

travailleurs peuvent ainsi avoir une plus grande implication dans son développement et ses orientations. Ceci permet, pour ces travailleurs membres, de prendre en mains leur avenir, ce qui explique pourquoi les coopératives ne sont pas aussi préoccupées que les deux autres organisations sur le sujet du recrutement.

Les mêmes raisons s'appliquent pour le critère de disponibilité de la relève où les coopératives forestières se montrent inquiètes à 69 %; les groupements forestiers et les entrepreneurs privés le sont avec respectivement 86 % et 82 %.

2.2.5 Scolarité

Selon les données des recensements de 1996 et de 2001 qui figurent au tableau 2.14, environ 40 % des travailleurs de l'industrie forestière (SCIAN-113 et SCIAN-1153) ne sont titulaires d'aucun grade, certificat ou diplôme. Approximativement 20 % sont titulaires d'un diplôme d'études secondaires et environ 16 % sont titulaires d'un certificat ou d'un diplôme d'une école des métiers ou d'un certificat ou diplôme d'études non universitaires (par exemple, un technicien). Finalement, une minorité des travailleurs de l'industrie (8%) détiennent un certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat ou encore un baccalauréat. Précisons que le travail d'été des étudiants pourrait, occasionnellement, venir biaiser le statut des emplois sondés pour les fins de certaines études et enquêtes.

Tableau 2.14 :
Comparaison du niveau de scolarité des travailleurs
de l'industrie forestière (SCIAN-113 et 1153)
pour 1996 et 2001

Scolarité	Année de référence	
	1996	2001
Aucun grade, certificat ou diplôme ⁽¹⁾	45,2	40,1
Diplôme d'études secondaires	19,3	20,5
Certificat ou diplôme de métier	14,8	15,7
Certificat ou diplôme d'études non universitaires	14,2	15,8
Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat	1,4	1,7
Baccalauréat	5,1	6,3

Source : Statistique Canada, recensement 1996 et 2001

⁽¹⁾ Primaire et secondaire sans diplôme

Les efforts consentis pour la formation de la main-d'œuvre commencent à porter fruit, puisqu'une légère progression du niveau de scolarité des travailleurs, entre 1996 et 2001, est observée. Cependant, l'enquête actuelle, livrée par TecSult, démontre tout de même le faible niveau de scolarité des travailleurs de l'industrie de l'aménagement forestier en général. En effet, bien que le diplôme d'études secondaires ne constitue pas une référence, le portrait de 2004 est plus sévère que celui des recensements de 1996 et de 2001, puisqu'il établit à 58 % la proportion des travailleurs qui ont un faible niveau de scolarité, soit au plus un diplôme d'études secondaires, ce qui peut engendrer certains problèmes d'alphabétisation de la main-d'œuvre.

Le tableau 2.15 qui suit présente la distribution des personnes occupées selon le plus haut grade, certificat ou diplôme obtenu en fonction des titres de profession (CNP) et de l'industrie forestière (SCIAN-113 et 1153). Une fois de plus, c'est le recensement de 2001 qui sert de référence.

Tableau 2.15 :
Proportion des personnes occupées selon le plus haut grade,
certificat ou diplôme obtenu, par titre de profession (CNP)
et par industrie (SCIAN-113 et 1153)
pour l'année 2001

CNP / SCIAN	Aucun grade, certificat ou diplôme (%)	Diplôme d'études secondaires (%)	Certificat ou diplôme de métier (%)	Certificat ou diplôme d'études non universitaires (%)	Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat (%)	Baccalauréat (%)	Certificat ou diplôme universitaire supérieur au baccalauréat (%)
0811	24	16	15	21	2	14	8
2122	4	4	4	6	0	63	18
2223	4	10	12	64	2	5	4
7421	20	20	11	29	3	14	4
8211	32	16	16	24	2	9	2
8241	60	19	17	3	1	1	0
8421	64	20	13	2	1	0	1
8422	48	23	15	11	0	3	1
8432	45	28	9	13	2	3	1
8616	40	27	12	14	1	5	1
Moyenne CNP	34,1	18,3	12,4	18,7	1,4	11,7	4
113	46	20	16	11	1	4	1
1153	20	20	11	29	3	14	4
Moyenne SCIAN	33,0	20,0	13,5	20,0	2,0	9,0	2,5

Source : Statistique Canada, recensement 2001

Ce tableau met en lumière que c'est chez les *professionnels des sciences forestières* (CNP-2122) qu'on retrouve les plus hauts niveaux de scolarité, puisque 81 % d'entre eux ont complété des études de niveau universitaire. Par ailleurs, les *conducteurs de scies à chaîne et d'engins de débardage* (CNP-8421) ainsi que les *conducteurs de machines d'abattage* (CNP-8241) sont ceux qui ont atteint le plus faible niveau de scolarité, avec respectivement 64 % et 60 % d'entre eux qui n'ont aucun grade, certificat ou diplôme. Par ailleurs, la proportion de personnes n'ayant obtenu aucun grade, certificat ou diplôme est moins élevée dans les *activités de soutien à la foresterie* (SCIAN-1153). Toutefois, il est possible de constater, une fois de plus, la légère différence de proportion entre les deux systèmes de classification CNP et SCIAN pour les raisons déjà énumérées à la section 2.1.1.

2.2.6 Permanence des emplois

Puisqu'une grande partie des activités d'aménagement forestier est cadencée par le rythme des saisons, une proportion importante des emplois sont par conséquent temporaires.

Le tableau 2.16 qui suit renseigne sur la proportion des emplois permanents qui sont exercés sur une base annuelle pour les différents titres d'emploi associés à l'industrie forestière, et ce, pour les trois catégories d'entreprises, soit les coopératives forestières, les groupements forestiers ainsi que les entrepreneurs œuvrant en aménagement forestier. Cette compilation provient des résultats obtenus dans le cadre de la présente enquête (Tecsult, 2004). Pour les fins d'analyse, les trois groupes ont été regroupés étant donné la similitude des résultats de chacun.

Tableau 2.16 :
Proportion des emplois permanents
par titre d'emploi et pour les trois catégories d'entreprises confondues
dans le secteur de l'aménagement forestier
en 2003-2004

Titre d'emploi	Toutes catégories (%)
Directeur	84,7
Comptable	79,0
Secrétaire	57,7
Ingénieur forestier	82,4
Technicien forestier	19,1
Contremaître	11,2
Opérateur d'abatteuse conventionnelle	11,9
Opérateur d'abatteuse multifonctionnelle	41,7
Opérateur de débardeur/porteur/débusqueur	8,8
Opérateur de tronçonneuse/ ébrancheuse	17,5
Abatteur manuel	0,8
Opérateur de débroussailleuse	0,0
Planteur	0,0
Opérateur machinerie lourde en voirie forestière	20,3
Mesureur	15,3
Autres	24,1
Moyenne	29,7

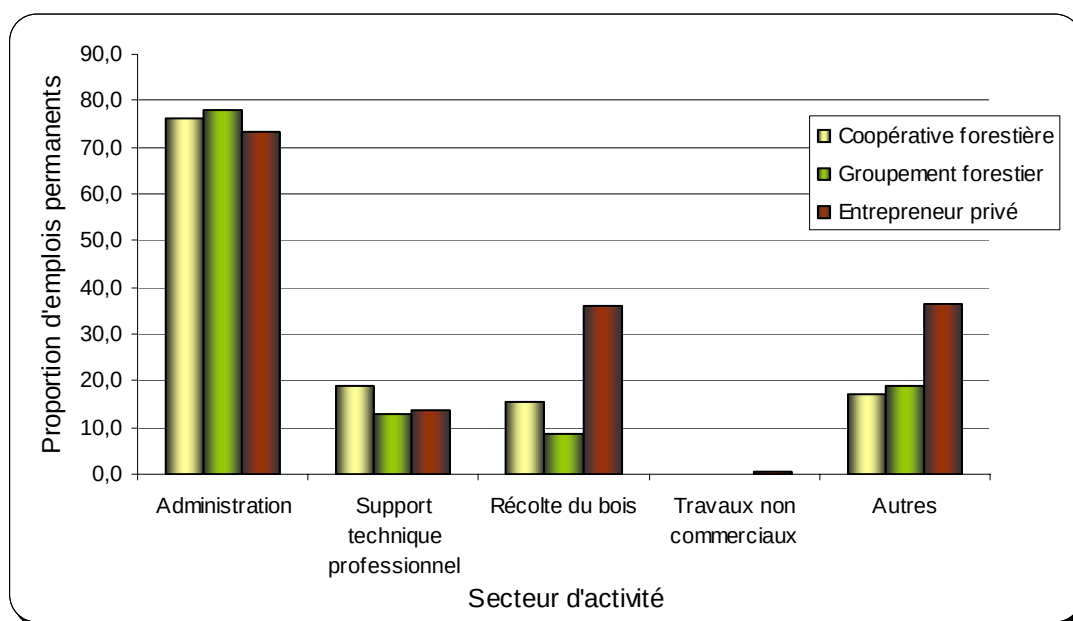
Source : Tecsalt, 2004

Ce tableau démontre que le statut d'emploi permanent est précaire pour une grande proportion des travailleurs de l'industrie de l'aménagement forestier. En effet, une très faible proportion d'entre eux ont accès à un emploi qui s'étend sur toute l'année, et plus particulièrement pour les titres d'emploi associés à l'exécution des travaux sur le terrain. Selon les résultats de l'enquête, seulement 30 % des emplois sont de type permanent, et la majorité de ces emplois sont concentrés dans les secteurs *administration* et *gestion*. Les métiers avec la plus faible proportion des emplois permanents sont, sans contredit, les métiers d'*abatteur manuel*, d'*opérateur de débroussailleuse* et de *planteur* qui sont davantage liés à la courte saison

estivale. De plus, ce sont les entrepreneurs privés qui accordent le plus d'emplois permanents avec 35 % de ceux-ci, suivis des coopératives forestières (29 %) et des groupements forestiers (26 %).

La figure 2.5 illustre, une fois de plus, le taux d'emplois permanents par catégorie d'entreprises, mais cette fois, par secteur d'activité. Une fois de plus, la nature saisonnière des emplois, dans le secteur d'activité des travaux non commerciaux, permet de confirmer que le taux de postes permanents y est minime, et ce, pour toutes les catégories d'entreprises.

Figure 2.5 :
Taux d'emplois permanents dans le secteur de l'aménagement forestier
par secteur d'activité et par catégorie d'entreprises



Source : Tecsalt, 2004

Pour suivre, le tableau 2.17 fournit un certain nombre de données concernant le statut de travail de la population active dans l'industrie forestière. Ces données moyennes sont tirées de l'enquête sur la population active actuelle et couvrent la période 1994 à 2004. Mentionnons que les valeurs nulles présentées dans le tableau ci-dessous font référence à un nombre d'emplois inférieur à 1 500 et ne sont donc pas disponibles pour des raisons de confidentialité. De plus, un poste de plus de 49 semaines par année est considéré un emploi à temps plein. Le statut de temps partiel compte pour sa part moins de 49 semaines annuellement.

Tableau 2.17 :
Données moyennes sur la population active
dans l'industrie *foresterie et exploitation forestière* (SCIAN-113)
ainsi que ses *activités de soutien à la foresterie* (SCIAN-1153)
pour la période 1994 à 2004

Caractéristiques	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Emploi à temps plein	21 000	22 500	21 800	22 100	23 500	22 600	21 300	20 800	22 800	20 700	19 100
Emploi à temps partiel	0	1 500	0	0	0	0	0	0	1 500	1 500	0
Assurance-emploi	5 900	5 800	6 400	5 400	5 500	7 100	5 600	6 500	5 600	5 200	5 300

Source : Statistique Canada, enquête sur la population active, 2005

Une fois de plus, les résultats permettent de dénoter une tendance générale à la baisse du nombre d'emplois depuis 2002 avec une diminution d'un peu plus de 15 %. Pour appuyer cette variable, le taux de chômage est à la hausse pour cette même période (10 %).

2.2.7 Durées annuelle et hebdomadaire de travail

Le tableau 2.18 présente le nombre moyen de semaines travaillées par année ainsi que le nombre moyen d'heures travaillées par semaine, et ce, pour les principaux titres d'emploi du secteur. Ces données proviennent de la présente enquête (Tecsult, 2004).

Tableau 2.18 :
Moyenne du nombre de semaines travaillées annuellement
et du nombre d'heures travaillées par semaine
selon le titre d'emploi

Titre d'emploi	Nombre moyen de semaines par année	Nombre moyen d'heures par semaine
Ingénieur forestier	51	48
Technicien forestier	30	47
Contremaître	31	48
Opérateur de machinerie lourde en voirie forestière	35	48
Opérateur d'abatteuse conventionnelle	42	49
Opérateur d'abatteuse multifonctionnelle	43	49
Opérateur de débardeur/Porteur/Débusqueur	35	47
Opérateur de tronçonneuse/ébrancheuse	41	46
Abatteur manuel	19	45
Opérateur de débroussailleuse	17	45
Planteur	6 *	45

Source: Tecsalt, 2004

* Pour ce titre d'emploi, le nombre moyen de semaines peut être questionnable étant donné le faible échantillonnage sondé.

Ce tableau vient préciser la différence de longévité d'un emploi sur une base annuelle, et ce, par titre d'emploi. La classe des professionnels ayant un diplôme universitaire travaille généralement sur une base annuelle. Cependant, les groupes œuvrant au support technique et en récolte du bois mécanisée, possédant ou non une formation scolaire, travaillent plus de 7 mois par année. Enfin, pour les emplois reliés davantage à la sylviculture, comme les traitements commerciaux et non commerciaux, la durée de travail est de 5 mois annuellement, donc une plus courte durée d'emploi que pour les métiers mécanisés. Il arrive que certains travailleurs combinent des emplois pour prolonger leur saison de travail.

La durée et le statut d'emploi à temps plein sur une base annuelle ne semblent pas s'être améliorés depuis le premier diagnostic sectoriel réalisé par le CSMOAF en 1999-2000, puisque les résultats sont sensiblement les mêmes.

2.2.8 Conditions salariales

Les données des recensements de 1996 et de 2001 permettent d'extraire un certain nombre d'informations sur le revenu d'emploi moyen. Ces informations sont présentées au tableau 2.19, en fonction des titres de profession (CNP), du statut de travail et du sexe. Pour ce faire, le revenu total calculé par statut de travail (plein temps et temps partiel) et le revenu total estimé par sexe (masculin et féminin) ont été évalués selon la formule : $\text{revenu total} / \text{nombre de personnes répertoriées}$. C'est donc pour cette raison que les totaux diffèrent, selon qu'ils proviennent des calculs en fonction du statut de travail ou, encore, selon le sexe, peu importe le statut de travail.

Tableau 2.19 :
Revenus moyens d'emploi par profession, par sexe et selon le statut de travail

CNP	Statut de travail	1996			2001		
		Masculin (\$)	Féminin (\$)	Total (\$)	Masculin (\$)	Féminin (\$)	Total (\$)
0811	Plein temps	53 813	23 069	51 713	69 525	47 340	68 781
	Temps partiel	16 603	0	16 603	39 537	20 662	38 455
	Total	51 949	23 069	50 068	62 265	38 012	61 318
2122	Plein temps	43 949	32 924	42 307	54 430	41 490	52 923
	Temps partiel	0	22 162	25 183	25 863	20 146	24 644
	Total	43 823	32 098	41 969	48 258	33 770	46 239
2223	Plein temps	28 991	18 197	27 917	41 100	33 352	40 440
	Temps partiel	14 870	24 643	17 124	25 539	17 297	23 933
	Total	28 611	18 647	27 579	35 439	23 753	33 939
7421	Plein temps	29 448	17 232	29 373	37 184	26 140	37 007
	Temps partiel	18 289	11 992	18 164	29 297	23 375	29 233
	Total	28 749	16 288	28 662	33 103	25 015	32 995
8211	Plein temps	31 748	19 284	31 128	45 670	45 304	45 649
	Temps partiel	28 065	0	27 446	28 590	21 922	28 350
	Total	31 603	19 047	30 985	37 454	36 742	37 421
8241	Plein temps	25 952	15 448	25 895	38 182	26 136	37 644
	Temps partiel	13 775	0	13 688	32 490	16 542	31 865
	Total	25 481	14 647	25 415	34 671	20 750	34 097
8421	Plein temps	18 054	11 563	17 915	26 067	17 092	25 288
	Temps partiel	10 739	10 303	10 717	17 905	12 716	17 567
	Total	17 280	11 274	17 131	20 459	14 503	20 032
8422	Plein temps	16 524	8 398	15 334	29 734	20 706	29 169
	Temps partiel	6 690	5 446	6 390	19 107	11 594	17 676
	Total	15 176	7 727	13 978	20 755	12 089	19 286
8432	Plein temps	11 455	8 467	10 385	23 441	15 454	19 439
	Temps partiel	4 092	4 888	4 411	10 974	8 751	9 899
	Total	9 841	7 567	9 005	13 151	10 007	11 632
8616	Plein temps	13 558	8 522	13 058	27 132	9 688	23 925
	Temps partiel	7 011	3 777	6 479	14 834	11 453	13 976
	Total	12 874	7 703	12 323	18 003	11 114	16 379

Source : Statistique Canada, recensements 1996 et 2001

Ce tableau expose l'évolution des revenus moyens d'emploi entre 1996 et 2001 pour l'ensemble des professions. Il est possible de constater que le concept d'équité salariale n'est pas encore appliqué pour tous les types de profession, puisque le revenu d'emploi des femmes est significativement inférieur à celui des hommes, et ce, dans tous les titres de profession. De

plus, ce sont les CNP-0811 et 2122, comprenant les *directeurs de la production primaire* (sauf l'agriculture) et les *professionnels des sciences forestières*, qui semblent être les mieux rémunérés. Toutefois, la situation inverse touche les *ouvriers de pépinières et de serres* (CNP-8432) ainsi que les *manœuvres de l'exploitation forestière* (CNP-8616).

Le tableau 2.20 indique lui aussi une évolution dans la rémunération hebdomadaire des industries *foresterie et exploitation forestière* et *activités de soutien à la foresterie*. La période visée dans ce tableau concerne les années 2000 à 2003.

Tableau 2.20 :
Évolution de la rémunération hebdomadaire moyenne des salariés
selon la taille des entreprises dans l'industrie forestière
(SCIAN-113 et SCIAN-1153)
pour la période 2000 à 2003

Année	Nombre moyen de salariés selon la taille des entreprises						
	0-4	5-19	20-49	50-99	100 -299	300 +	Toutes tailles
2000	579,73	630,82	640,14	661,64	749,73	891,70	710,38
2001	604,02	658,16	676,02	708,25	758,38	864,80	729,56
2002	653,70	683,44	698,70	738,88	823,78	882,76	755,72
2003	679,80	720,22	721,66	744,56	876,24	951,19	780,99

Source : Statistique Canada, Estimations annuelles de l'emploi, des gains et de la durée de travail, 2005

La rémunération hebdomadaire moyenne, toutes tailles des entreprises confondues, est ainsi passée de 710 \$ à environ 780 \$ en trois ans. Le tableau met également en lumière une relation directe entre la taille de l'entreprise et l'importance des salaires accordés. Somme toute, les salaires ont augmenté en proportions différentes au fil des années, compte tenu des exigences croissantes dans l'exécution des travaux qui touchent davantage certaines professions.

Finalement, le tableau 2.21 présente une estimation du taux hebdomadaire moyen des personnes occupées, par titre de profession associé à l'industrie forestière (CNP). Le taux hebdomadaire moyen brut présenté ici a été calculé à partir d'une semaine référence de travail à temps plein de plus de trente heures et à temps partiel de moins de trente heures.

Tableau 2.21 :
Estimation du taux hebdomadaire moyen brut
des personnes occupées par titre de profession (CNP)

CNP	Titre d'emploi	Taux hebdomadaire moyen brut (\$)
0811	Directeurs/Directrices de la production primaire	1 514
2122	Professionnels/Professionnelles des sciences forestières	1 032
2223	Technologues et techniciens/techniciennes en sciences forestières	792
7421	Conducteurs/Conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	728
8211	Surveillants/Surveillantes de l'exploitation forestière	908
8241	Conducteurs/Conductrices de machines d'abattage	748
8421	Conducteurs/Conductrices de scies à chaîne et d'engins de débardage	550
8422	Ouvriers/Ouvrières en sylviculture et en exploitation forestière	572
8432	Ouvriers/Ouvrières de pépinières et de serres	381
8616	Manœuvres de l'exploitation forestière	494

Source : Statistique Canada, recensement 2001

Compilation : Direction générale adjointe à l'intervention sectorielle, 2005

On peut y lire que les taux les plus élevés se retrouvent chez les *directeurs de la production primaire* (CNP-0811) ainsi que chez les *professionnels en sciences forestières* (CNP-2122), avec respectivement 1 514 \$ et 1 032 \$. Les *surveillants de l'exploitation forestière* (CNP-8211) suivent de près avec 908 \$. Les titres de profession où les taux observés sont les plus bas concernent les *ouvriers de pépinières et de serres* (CNP-8432) ainsi que les *manœuvres de l'exploitation forestière* (CNP-8616). Ces données viennent appuyer celles présentées au tableau 2.19.

2.2.9 Syndicalisation

Depuis quelques années seulement, le secteur de la sylviculture de l'industrie de l'aménagement forestier a pris la tangente du syndicalisme. En effet, bien que ce mouvement existe depuis les

années 50 pour les métiers mécanisés, il est de plus en plus ancré dans les métiers sylvicoles pour contribuer, entre autres, à l'amélioration des conditions de travail jugées encore inappropriées dans certaines sphères de l'emploi. Malheureusement, très peu d'information a été publiée à ce sujet jusqu'à maintenant. Cependant, depuis l'année 2000, il est possible d'affirmer qu'il y a eu beaucoup d'efforts déployés par les centrales syndicales auprès des entreprises œuvrant en aménagement forestier.

Il est possible d'observer, en 2003, une tendance très marquée pour les conventions collectives reliées à la principale clause sur la rémunération des débroussailliers dont le pourcentage d'allocation est de 50 % plus 5 % attribué au volet sécurité, vêtement, rétention et autres; le 50 % provenant de la grille des taux identifié dans la Gazette officielle. De plus, selon le Registre des normes du travail (2003), il y aurait 43 accréditations accordées dans le domaine de l'aménagement forestier depuis le début de l'année 2000. Plus spécifiquement, il y en aurait environ 7 émises pour des coopératives forestières, 9 pour certains regroupements de société en aménagement forestier et quelque 27 accréditations attribuées à d'autres types d'entrepreneur. Nonobstant ces données, il est primordial de préciser que ces données sont sujettes à variation, dépendant de la classification des groupes syndiqués ou non qui en est faite. Par exemple, le chiffre de 7 accréditations allouées aux coopératives concernées ne signifie pas automatiquement que tous les travailleurs y sont syndiqués. Plus souvent qu'autrement, ce n'est qu'un groupe de métiers précis ou encore une filiale de l'entreprise qui l'est. Le nombre d'accréditations accordées pour chacun des types d'entreprise varie selon la source.

Néanmoins, des 43 entreprises syndiquées, quelques-unes n'existent plus pour maintes raisons, telles la fermeture ou encore la pratique dans un autre champ d'activité. Ce nombre reste toutefois méconnu mais chose certaine, le nombre 43 ne reflète plus la réalité d'aujourd'hui puisqu'il a diminué.

De plus, la grande tendance du 50 % d'allocation est toujours présente, mais la proportion de 5 % est dorénavant remplacée par un 2 % des salaires obtenus. La barre du 5 % était beaucoup trop élevée au départ, puisque cela a occasionné plusieurs problèmes à l'intérieur des entreprises comme, par exemple, des fermetures.

Malgré certaines imprécisions sur le sujet de la syndicalisation, il est possible d'identifier, selon le Registre des normes du travail (2003), les grandes tendances au sujet de l'affiliation syndicale choisie. Il s'avère que la majeure partie des entreprises syndiquées affichent le sigle de la Confédération des syndicats nationaux (CSN) avec une proportion de 60 %. La Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) est choisie par 33 % d'entre eux et, enfin, 7 % des groupes s'associent à une affiliation Indépendante, soit l'Indépendant provincial (IND PRO), la Centrale des syndicats démocratiques (CSD) ou encore l'Indépendant local (IND LOC).

Toujours selon cette même source, c'est dans la région du Saguenay-Lac St-Jean, où les emplois sont généralement plus abondants, que l'on compte le plus d'accréditations syndicales (14), suivie de près par la Gaspésie-Bas St-Laurent (13), l'Abitibi-Témiscamingue (10) et finalement, *exé quo*, la Côte-Nord, le Centre-du-Québec et l'Outaouais (3).

Somme toute, le mouvement des entreprises syndiquées dans le secteur de l'aménagement forestier reste toujours marginal et l'information disponible sur ce sujet demeure aussi déficiente.

2.2.10 Expérience de travail dans le secteur de l'aménagement forestier

Le tableau 2.22 présente le nombre moyen d'années d'expérience des travailleurs forestiers selon le titre d'emploi, à partir des résultats de la présente enquête (Tecsult, 2004).

Tableau 2.22 :
Expérience de travail dans le domaine forestier
selon les principaux titres d'emploi

Titre d'emploi	Années d'expérience
Ingénieur forestier	18
Technicien forestier	13
Contremaître	8
Opérateur de machinerie lourde en voirie forestière	25
Opérateur d'abatteuse conventionnelle	16
Opérateur d'abatteuse multifonctionnelle	9
Opérateur de débardeur/Porteur/Débusqueur	14
Opérateur de tronçonneuse/ébrancheuse	18
Abatteur manuel	21
Opérateur de débroussailleuse	10
Planteur	14
Moyenne	15

Source : Tecsalt, 2004

Les travailleurs forestiers ont, en moyenne, 15 ans d'expérience. Ce sont les *opérateurs de machinerie lourde en voirie forestière* qui ont la plus grande expérience avec 25 ans; viennent ensuite les *abatteurs manuels* avec 21 ans; les *contremaîtres*, les *opérateurs d'abatteuse multifonctionnelle* et les *opérateurs de débroussailleuse* sont ceux qui présentent le moins d'expérience de travail, variant entre 8 et 10 ans. Le roulement de personnel peut expliquer, en partie, le nombre inférieur des années d'expérience pour ces emplois. Globalement, ces résultats sont comparables à ceux obtenus en 1999-2000, où la moyenne générale était de 16 ans.

2.2.11 Satisfaction et reconnaissance

Le tableau 2.23 expose les données sur l'évaluation de la satisfaction de l'ensemble des travailleurs sondés dans le cadre de la présente enquête en regard de certaines conditions de travail (Tecsult, 2004).

Tableau 2.23 :
Satisfaction des employés au travail

Éléments de satisfaction	Très satisfait	Plutôt satisfait	Indécis	Plutôt insatisfait	Très insatisfait	Sans objet
Allocation pour des équipements	5	50	2	35	5	3
Conditions de terrain/taux forfaitaire	0	14	8	23	11	44
Conditions générales d'emploi	12	70	3	13	2	0
Distance de transport quotidienne	2	62	10	22	2	2
Éloignement (résidence travail)	3	64	8	22	2	1
Horaire de travail	11	77	0	12	0	0
Nombre de semaines de travail par année	9	67	4	18	2	0
Salaire global	10	56	5	23	6	0
Grille de taux	1	14	5	27	9	44
Moyenne globale	6	53	5	22	4	10

Source : Tecsult, 2004

Globalement, plus de la moitié des travailleurs (59 %) se disent très satisfaits et plutôt satisfaits de leur emploi, alors qu'un peu moins du tiers (26 %) sont plutôt insatisfaits et très insatisfaits. La satisfaction des travailleurs se reflète majoritairement dans l'horaire de travail (88 %), les conditions générales d'emploi (82 %) ainsi que le nombre de semaines de travail par année (76 %). Parmi les éléments qui soulèvent le plus d'insatisfaction, mentionnons les allocations pour des équipements (40 %), la grille de taux (36 %) ainsi que les conditions de terrain/taux forfaitaires (34 %).

Des analyses supplémentaires permettent d'identifier le taux de satisfaction des employés mais, cette fois, par titre d'emploi en relation aux mêmes éléments de satisfaction énumérés au

tableau 2.23. Les trois titres d'emploi utilisés lors du sondage sont *travailleur sylvicole*, *opérateur de machinerie forestière* et *ingénieur – technicien – contremaître*.

La tendance générale soulève, tous les titres d'emploi confondus, qu'un peu plus de la moitié des employés semblent être plutôt satisfaits des conditions de travail qui prévalent chez leur employeur (52 %). Pris séparément, les éléments d'insatisfaction les plus importants sont, pour le *travailleur sylvicole*, la grille de taux (63 %) et les conditions de terrain / taux forfaitaire (59 %). Pour leur part, les éléments les plus satisfaisants sont l'horaire de travail (91 %), les conditions générales d'emploi (69 %), l'éloignement (63 %) et, en dernier lieu, la distance de transport effectuée quotidiennement (62 %). Pour les *opérateurs de machinerie forestière*, l'insatisfaction semble plus légère puisque, pour la plupart des critères observés, plus de la moitié (65 %) des travailleurs sont satisfaits. En effet, le salaire global semble être satisfaisant pour presque la totalité des employés interrogés (96 %). Le même phénomène s'observe pour les *ingénieurs – techniciens – contremaîtres* avec une proportion de 58 %. Pour ceux-ci, les éléments de satisfaction les plus marqués sont l'horaire de travail (91 %) et les conditions générales d'emploi (81 %).

De plus, la présente enquête révèle qu'une forte proportion des travailleurs interrogés se sentent valorisés dans leur emploi. Le tableau 2.24 présente les résultats par titre d'emploi.

Tableau 2.24 :
Opinion des travailleurs en ce qui a trait
à la reconnaissance de leur métier

Titre d'emploi	Sentiment de valorisation	
	Oui	Non
Ingénieur – technicien – contremaître	74	26
Opérateur de machinerie forestière	88	12
Ouvrier sylvicole	53	47
Moyenne globale	72	28

Source : Tecsalt, 2004

Globalement, plus du deux tiers des travailleurs forestiers interrogés affirment se sentir valorisés dans leur emploi (72 %). Les travailleurs qui éprouvent le plus haut niveau de reconnaissance sont les opérateurs de machinerie forestière (88 %), contrairement aux ouvriers

sylvicoles, où seulement un peu plus de la moitié (53 %) ressentent cette valorisation du métier.

Somme toute, la perception de satisfaction des employés en regard des conditions de travail et du sentiment de valorisation entre en contradiction avec les problématiques de recrutement et de relève que connaît présentement le secteur de l'aménagement forestier. Le tableau 2.25 vient préciser que, en général, seulement 41 % des travailleurs incitent leurs enfants à travailler en forêt. Les résultats sont exprimés par titre d'emploi.

Tableau 2.25 :
Proportion des travailleurs à inciter leurs enfants au travail en forêt

Titre d'emploi	Très en accord (%)	Plutôt en accord (%)	Indécis (%)	Plutôt en désaccord (%)	Très en désaccord (%)	Sans objet (%)
Ingénieur – technicien – contremaître	9	48	9	26	9	0
Opérateur de machinerie forestière	0	33	2	51	12	2
Ouvrier sylvicole	2	32	8	44	15	0
Moyenne globale	4	37	6	40	12	1

Source : Tecsalt, 2004

Les *opérateurs de machinerie forestière* et les *ouvriers sylvicoles* sont ceux qui sont le plus en désaccord avec le fait d'inciter leurs jeunes à aller travailler en forêt dans une proportion de 63 % et 59 %. Pour leur part, les *ingénieurs - techniciens - contremaîtres* seraient plus enclins à inviter leurs jeunes à travailler en forêt avec 57 % des cas. Cette position résulte possiblement de la perception des travailleurs quant à l'avenir de leur profession. En effet, la majorité des travailleurs questionnés (85 %) perçoivent comme problématique l'avenir de leur profession. Le tableau 2.26 présente ces résultats par titre d'emploi.

Tableau 2.26 :
Perception des travailleurs quant à l'avenir de leur profession

Titre d'emploi	Très problématique (%)	Problématique (%)	Peu problématique (%)	Pas problématique (%)
Ingénieur - technicien - contremaître	26	44	30	0
Opérateur de machinerie forestière	49	42	7	2
Ouvrier sylvicole	53	39	6	2
Moyenne globale	43	42	14	1

Source : Tecsalt, 2004

Bien que les *opérateurs de machinerie forestière* et les *ouvriers sylvicoles* présentent des pourcentages plus élevés (91 % et 92 %), ce tableau indique que, quel que soit le titre d'emploi, tous les travailleurs anticipent des difficultés importantes pour l'avenir de leur carrière.

2.3 FORMATION EN ENTREPRISE

Selon la présente enquête réalisée par Tecsalt (2004), plus de la moitié des entreprises (60 %) ayant répondu au questionnaire prévoyaient faire participer leurs employés salariés à de nouveaux programmes de formation. Le tableau 2.27 démontre que, malgré cette affirmation, la formation scolaire, le niveau de compétence et l'utilisation de nouvelles technologies ne sont pas considérés comme étant des aspects problématiques pour le développement de leur main-d'œuvre.

Tableau 2.27 :
Perception des entreprises du secteur de l'aménagement forestier
en regard de la formation scolaire, du niveau de compétence
et de l'utilisation des nouvelles technologies

Paramètre	Catégorie d'entreprises					
	Coopérative forestière		Groupement forestier		Entrepreneur privé	
	Très problématique (%)	Problématique (%)	Très problématique (%)	Problématique (%)	Très problématique (%)	Problématique (%)
Niveau de compétence	0	29	0	26	7	26
Formation scolaire	8	29	0	4	2	17
Utilisation des nouvelles technologies	4	39	0	37	5	24

Source : Tecsalt, 2004

Cette même enquête révèle que, en moyenne, 43 % des travailleurs ont manifesté un intérêt pour la formation en lien avec l'emploi occupé. Les résultats sont présentés au tableau 2.28.

Tableau 2.28 :
Intérêt de formation identifié par les employés du secteur
de l'aménagement forestier pour leur domaine d'emploi

Titre d'emploi	Intérêt pour la formation	
	Oui	Non
Ingénieur – technicien – contremaître	83	17
Opérateur de machinerie forestière	23	77
Ouvrier sylvicole	24	76
Moyenne	43	57

Source : Tecsalt, 2004

L'analyse de ce tableau révèle que le niveau d'intérêt pour la formation est plus grand pour les employés les plus scolarisés (83 %). Cet intérêt peut s'insérer dans un projet de carrière pour les gens les plus scolarisés œuvrant dans des postes de supervision, de gestion et de direction, ce qui n'est pas nécessairement le cas pour les travailleurs en forêt (47 %).

Malgré le faible intérêt des travailleurs sylvicoles en regard de la formation continue, plus de 50 % des *ouvriers sylvicoles* et plus de 65 % des *opérateurs de machinerie forestière* se disent

en accord avec une formation scolaire obligatoire pour exercer leur métier (Tecsult, 2004). Le taux est supérieur à 85 % pour la catégorie des *ingénieurs - techniciens - contremaîtres*. En général, plus de 75 % des travailleurs sont en désaccord avec une forme d'apprentissage sur le tas, et ce, quel que soit leur titre d'emploi (Tecsult, 2004).

Le budget moyen de formation pour les entreprises qui ont fourni l'information est précisé au tableau 2.29. En fait, ce sont les entrepreneurs privés qui semblent octroyer le moins de budget pour la formation de leur main-d'œuvre.

Tableau 2.29 :
Budget moyen de formation par catégorie d'entreprises
ayant déclaré un budget de formation en 2003-2004

Catégorie d'entreprises	Nombre d'entreprises participantes	Budget prévisionnel 2003-2004 (\$)
Coopérative forestière	19	30 243
Groupe forestier	20	39 776
Entrepreneur privé	27	14 521

Source : Tecsult, 2004

Par ailleurs, le compagnonnage est devenu une pratique très répandue dans les entreprises pour former, entre autres, les travailleurs œuvrant à la récolte du bois et à la réalisation des travaux sylvicoles non commerciaux, tels que les *débroussailliers* et les *abatteurs manuels*.

Le compagnonnage, qui est d'origine européenne, a été structuré dans le secteur québécois de l'aménagement forestier par le CSMOAF, en collaboration avec Emploi-Québec, par l'entremise d'un projet pilote réalisé en 2000. Le compagnonnage s'inscrit dans les *programmes d'apprentissage en milieu de travail* (PAMT) instaurés par Emploi-Québec. D'abord orienté exclusivement vers le métier d'*ouvrier sylvicole - débroussaillier*, le compagnonnage s'est ensuite étendu à celui d'*abatteur manuel* au printemps 2004.

Le compagnonnage agit comme mode de transfert des techniques et des connaissances liées à un métier précis, lesquelles sont transmises d'un compagnon à un apprenti. Le futur compagnon doit d'abord suivre une formation donnée par un maître-compagnon avant de pouvoir transmettre ses connaissances à des apprentis. Ces derniers doivent signer une entente

d'engagement avec Emploi-Québec pour confirmer qu'ils acceptent d'être suivis par un compagnon.

Conformément au tableau 2.30, celui-ci présente les données sur le nombre de compagnons ayant reçu une formation annuelle depuis le début du projet de compagnonnage en débroussaillage et en abattage manuel au CSMOAF, ainsi que le cumulatif du nombre total de compagnons actifs et d'entreprises ayant eu recours à ce mode d'apprentissage pour l'horizon 2000 à 2004 (CSMOAF, 2004).

Tableau 2.30 :
Nombre de compagnons formés
en débroussaillage et en abattage manuel
depuis le début du programme de compagnonnage

Programme	Année	Nombre de compagnons formés	Cumulatif du nombre total de compagnons actifs	Nombre total d'entreprises impliquées
Débroussaillage	2000	24	20	16
	2001	30	47	37
	2002	36	69	43
	2003	20	68	48
	2004	17	75	47
Abattage manuel	2004	10	10	10

Source : CSMOAF, 2004

De plus, selon les données recensées par Emploi-Québec au 30 septembre 2004, plus de 2 150 ententes ont été signées avec des apprentis depuis le début du projet de compagnonnage dans le secteur d'activité du débroussaillage. De ce nombre, un total de 720 certificats ont été émis aux apprentis pour attester qu'ils remplissaient les compétences requises pour l'exercice du métier, de même que 63 autres remis aux compagnons qui avaient certifié un minimum de un apprenti. En 2000, seulement 4 des 16 entreprises impliquées utilisaient les services de deux compagnons (25 %). En 2004, 23 entreprises en utilisaient plus d'un (50 %) et, de ce nombre, quatre entreprises en utilisaient trois. Pour ce qui est du nouveau PAMT en abattage manuel (printemps 2004), 36 nouvelles ententes avaient été signées au 30 septembre 2004.

2.4 PROFIL DE FORMATION SCOLAIRE DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Plusieurs programmes d'études menant à l'exercice d'un métier, dans le secteur de l'aménagement forestier, sont offerts au Québec, tant à l'ordre secondaire que collégial et universitaire. Ces programmes sont décrits dans les sections ci-dessous.

2.4.1 Formation professionnelle

Cinq programmes d'études professionnelles constituant l'offre de formation professionnelle en aménagement forestier détiennent l'autorisation permanente d'offrir en tout ou en partie ces programmes. Cette offre de formation est détaillée au tableau 2.31 qui suit.

Tableau 2.31 :
Liste des programmes d'études professionnelles associés au secteur de
l'aménagement forestier et offerts par les commissions scolaires du Québec

Secteur de formation	Programme d'études	Numéro du programme	Durée (heures)
12 ⁽¹⁾	Abattage et façonnage des bois	DEP 5189	840
12	Aménagement de la forêt	DEP 5181	1 215
15 ⁽²⁾	Conduite de machinerie lourde en voirie forestière	DEP 5273	630
12	Abattage manuel et débardage forestier	DEP 5290	900
12	Travail sylvicole	DEP 5289	900

Source : Inforoute, MELS, situation en mars 2005

⁽¹⁾ : Foresterie et papier

⁽²⁾ : Mines et travaux de chantier

Il est à noter que les programmes *Abattage manuel et débardage forestier* (DEP 5290) et *Travail sylvicole* (DEP 5289) sont deux nouveaux programmes approuvés à l'été 2004 par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). L'implantation de ces programmes était facultative en 2004 mais maintenant obligatoire depuis 2005. Ces programmes remplacent respectivement *Récolte de la matière ligneuse* (DEP 5190) et *Sylviculture* (DEP 1351). Le tableau 2.32 présente les commissions scolaires (CS) détenant l'autorisation permanente d'offrir ces différents programmes.

Tableau 2.32 :
Liste des commissions scolaires détenant l'autorisation permanente du MELS
d'offrir des programmes d'études professionnelles associés au secteur de
l'aménagement forestier (situation en mars 2005)

Région administrative	Commission scolaire	Centre de formation professionnelle	Programme d'études				
			Abattage et façonnage des bois	Abattage manuel et débardage forestier *	Aménagement de la forêt	Conduite de machinerie lourde en voirie forestière	Travail sylvicole *
01	Des Monts-et-Marées	Centre de formation et d'extension en foresterie de l'Est-du-Québec	X	X	X		X
02	Du Pays-des-Bleuets	Centre de formation professionnelle Dolbeau-Mistassini	X	X	X	X	X
03	De la Capitale	École de foresterie et de technologie du bois de Duchesnay		X	X		X
04	De l'Énergie	École forestière de La Tuque		X	X	X	
05	Des Hauts-Cantons	Centre de formation professionnelle Le Granit et Maison de la Famille rurale du Granit		X			X
07	Cœur-des-Vallées	Centre de la Lièvre - Seigneurie		X			
08	Harricana	Centre de formation Harricana - École de foresterie	X	X	X		X
09	De l'Estuaire	Centre de formation professionnelle de Forestville	X		X	X	X
15	Pierre-Neveu	Centre de formation professionnelle Mont-Laurier	X	X	X	X	X
15	Pierre-Neveu	Centre de formation professionnelle Mont-Laurier	X	X	X	X	X

Source : MELS, SFPTFC, DGPD, Direction de la planification et du développement 2005-2006

* Implantation obligatoire de ces programmes en 2005 en remplacement des programmes *Récolte de la matière ligneuse* (DEP 5190) et *Sylviculture* (DEP 1351)

Ce tableau indique que seulement deux CS sont autorisées, de façon permanente, à offrir les cinq programmes, soit Pays-des-Bleuets (Centre de formation professionnelle Dolbeau-Mistassini) et Pierre-Neveu (Centre de formation professionnelle Mont-Laurier). Le programme *Abattage manuel et débardage forestier* est le seul qui soit offert dans neuf des dix centres de formation professionnelle (CFP) de la province.

Le tableau 2.33 présente l'effectif débutant (ED) inscrit à temps plein dans chacun des cinq programmes offerts, pour la période 1998-1999 à 2004-2005.

Tableau 2.33 :
Nombre d'inscriptions de l'effectif débutant à temps plein
dans chacun des cinq programmes d'études professionnelles
pour les années 1998-1999 à 2004-2005

Programme d'études	Année scolaire						
	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Abattage et façonnage des bois	135	124	175	189	139	215	244
Abattage manuel et débardage forestier *	168	164	144	124	73	84	44
Aménagement de la forêt	312	231	244	177	189	170	187
Conduite de machinerie lourde en voirie forestière	54	85	101	117	120	190	144
Travail sylvicole *	30	14	3	4	5	5	62
Total	699	618	667	613	526	663	681

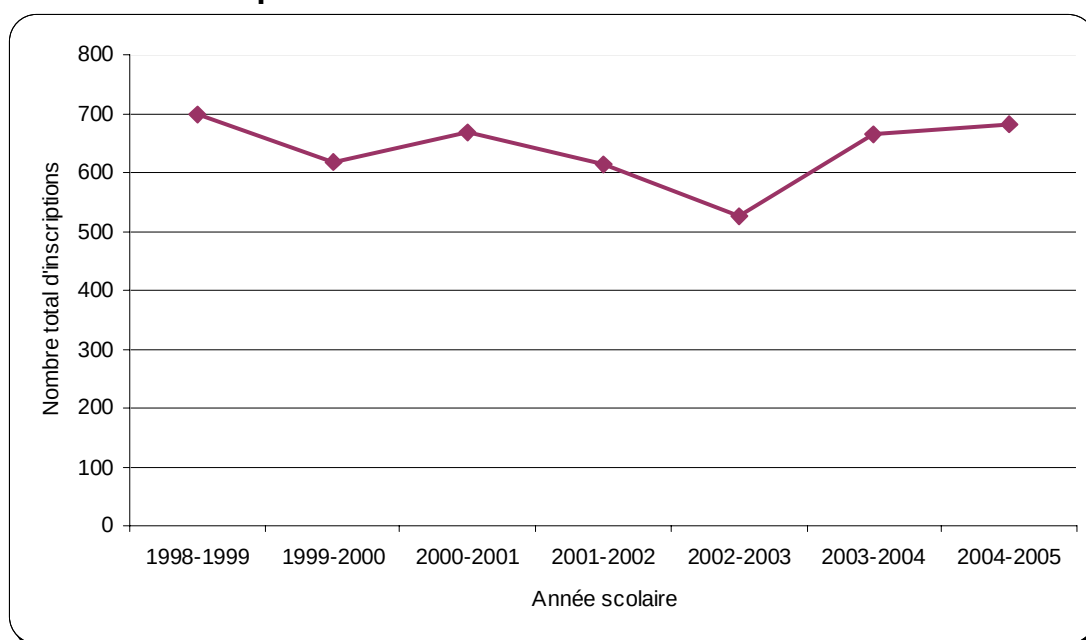
Source : MELS, Fichier DCFP, traitement DPD, version du 20 décembre 2005

* Implantation obligatoire de ces programmes en 2005 en remplacement des programmes *Récolte de la matière ligneuse* (DEP 5190) et *Sylviculture* (DEP 1351)

Les deux programmes victimes d'une baisse d'inscriptions à la formation professionnelle sont celui d'*Abattage manuel et débardage forestier* et d'*Aménagement de la forêt*. Tous les autres ont subi une augmentation des inscriptions. Le nouveau programme *Travail sylvicole* a été approuvé à la suite de la révision du programme de sylviculture pour recentrer essentiellement ses compétences sur les fonctions du travail liées au débroussaillage et au reboisement. Ce

programme avait été pratiquement inopérant depuis 1999, puisque le programme de *Récolte de la matière ligneuse* permettait également de former des ouvriers sylvicoles, ce qui n'est plus possible depuis la mise en place du programme *Abattage manuel et débardage forestier*. La hausse des inscriptions s'explique principalement par les besoins accrus en débroussaillage. À son tour, la figure 2.6 trace l'évolution du nombre total d'inscriptions pour la période allant de 1998-1999 à 2004-2005 pour l'ensemble des cinq programmes d'études professionnelles.

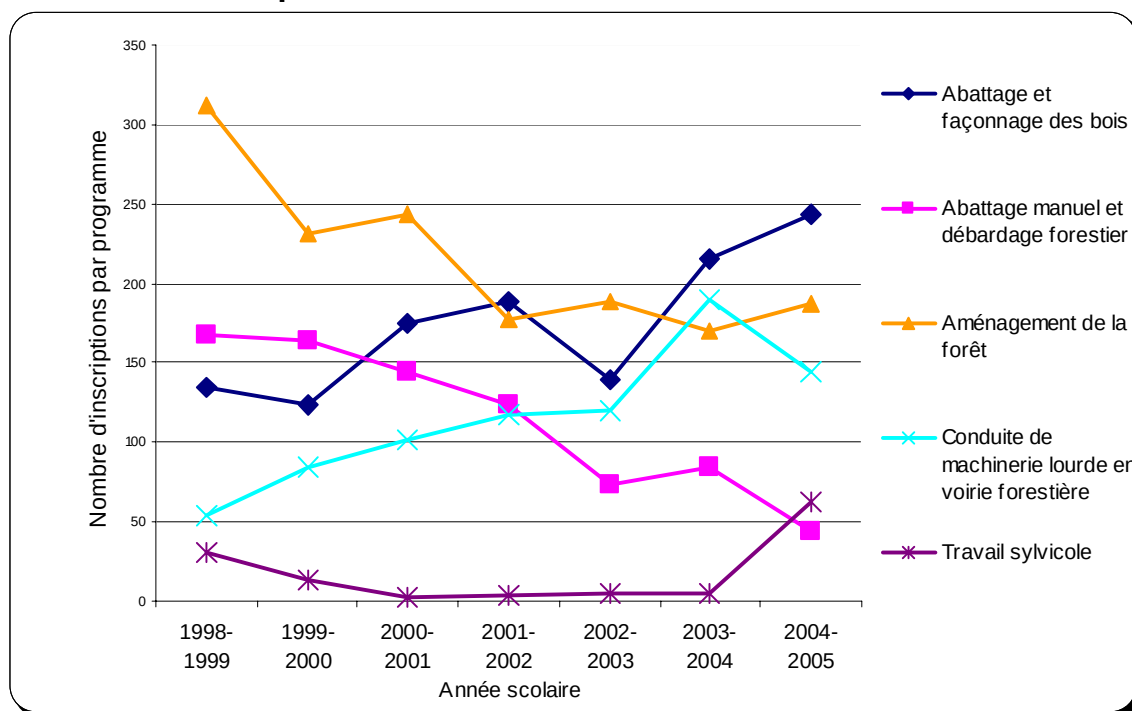
Figure 2.6 :
Évolution du nombre total d'inscriptions de l'effectif débutant à temps plein
dans les cinq programmes d'études professionnelles
pour les années 1998-1999 à 2004-2005



Source : MELS, Fichier DCFP, traitement DPD, version du 20 décembre 2005

Cette figure révèle, globalement pour l'ensemble des cinq programmes, une très faible diminution du nombre d'inscriptions depuis 1998-1999 à 2004-2005, passant de 699 à 681 inscriptions, soit une diminution de 2,6 %. Somme toute, il y a eu des fluctuations au cours des années, mais il est tout de même possible d'observer une augmentation depuis 2002-2003. De même, la figure 2.7 permet d'identifier où sont situées ces baisses, puisque les programmes y sont présentés séparément pour la même période.

Figure 2.7 :
Évolution du nombre d'inscriptions de l'effectif débutant à temps plein
pour chacun des cinq programmes d'études professionnelles
pour les années 1998-1999 à 2004-2005



Source : MELs, Fichier DCFP, traitement DPD, version du 20 décembre 2005

En effet, seulement deux programmes sur les cinq concernés ont connu une chute du nombre des inscriptions pour la période allant de 1998-1999 à 2004-2005. Ces deux programmes sont *Abattage manuel et débardage forestier* et *Aménagement de la forêt* avec des baisses respectives de 73,8 % et 40,1 %. Les autres disciplines ont, somme toute, connu des augmentations. De plus, la recrudescence du nombre de l'ED inscrit en *Conduite de machinerie lourde en voirie forestière* à l'année 2003-2004 est due à la levée du contingentement.

Le tableau 2.34 présente l'ED inscrit à temps plein mais, cette fois, en rapport aux commissions scolaires autorisées, tous programmes d'études professionnelles confondus. Les régions administratives et les CS sont donc ici représentées.

Tableau 2.34 :
Nombre d'inscriptions de l'effectif débutant à temps plein par CS
pour les cinq programmes d'études professionnelles
pour les années 1999-2000 à 2004-2005

Région administrative	Commission scolaire	Variation régionale					
		Effectif débutant inscrit à temps plein					
		1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
01	Des Monts-et-Marées	74	81	51	54	51	66
02	Du Pays-des-Bleuets	169	152	188	139	224	248
03	De la Capitale	52	50	39	39	42	44
04	De l'Énergie	66	67	51	49	51	41
05	Des Hauts-Cantons	22	23	30	30	27	30
08	Harricana	72	72	34	45	35	22
09	De l'Estuaire	118	129	118	82	149	124
15	Pierre-Neveu	74	79	118	88	85	106

Source : MELS, Fichier DCFP, traitement DPD, version du 20 décembre 2005

Il est important de considérer, lors de l'analyse de ce tableau, que les étudiants ne proviennent pas nécessairement de la même région que l'établissement d'enseignement auquel ils s'inscrivent. En conséquence, la disponibilité de cette future main-d'œuvre ne doit pas automatiquement être associée à la région de la CS autorisée. En effet, les CS ont la possibilité de convenir, entre elles, d'ententes pour offrir un programme de formation sur le territoire d'une autre CS qui ne détient pas l'autorisation ministérielle d'offrir ce programme. La compilation des inscriptions revient alors à la CS qui détient l'autorisation à donner la formation, et non pas à celle où la formation aura réellement lieu. Ces ententes permettent une souplesse dans l'offre de formation. La répartition régionale des inscriptions ne rend pas totalement compte des régions où les formations ont effectivement eu lieu.

Le sujet de la diplomation sera exposé au tableau 2.35 qui suit. En référence, l'année 1999 correspond à l'année scolaire 1998-1999 et ainsi de suite.

Tableau 2.35 :
Nombre de diplômes émis en formation professionnelle
selon les cinq programmes offerts en formation professionnelle
pour les années 1999 à 2004

Programme d'études	Année					
	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Abattage et façonnage des bois	96	123	128	145	104	111
Abattage manuel et débardage forestier *	106	134	85	81	63	48
Aménagement de la forêt	82	173	120	157	116	116
Conduite de machinerie lourde en voirie forestière	90	122	121	155	141	183
Travail sylvicole *	17	17	3	4	5	4
Total	391	569	457	542	429	462

Source : Direction de la recherche, des statistiques et des indicateurs, Traitement DGPD, avril 2005

* Implantation obligatoire de ces programmes en 2005 en remplacement des programmes

Récolte de la matière ligneuse (DEP 1351) et Sylviculture (DEP 1351)

Globalement, il est possible d'affirmer qu'un plus grand nombre de diplômes ont été émis depuis l'année 1999, malgré les quelques fluctuations au fil des ans. Une autre illustration peut être faite avec le taux de diplomation moyen par programme en comparaison avec le taux pour l'ensemble des programmes, c'est-à-dire tous les programmes englobés dans la filière DEP.

Tableau 2.36 :
Comparaison entre le taux moyen de diplomation pour chacun des cinq programmes de formation professionnelle associés au secteur de l'aménagement forestier et le taux moyen de diplomation associé à l'ensemble du secteur des programmes d'études professionnelles (filière DEP)

Programme d'études	Moyenne du taux de diplomation (en %) après		
	1 an	2 ans	3 ans
Abattage et façonnage des bois	44,8	68,9	69,8
Abattage manuel et débardage forestier	50,5	57,3	57,0
Aménagement de la forêt	19,9 *	54,9	56,6
Conduite de machinerie lourde en voirie forestière	86,2	91,5	90,2
Travail sylvicole	40,1	56,9	58,3
Ensemble des programmes de formation professionnelle	25,4	67,7	70,4

Source : MELS, Fiches complètes, SFPTFC, DSP, 1996 à 2004

* Programme dont la durée excède 900 heures (2 sessions)

Il est possible de constater que, après la première année, seulement un programme, soit celui d'*Aménagement de la forêt*, donne l'impression d'être sous la moyenne du taux moyen de diplomation de l'ensemble des formations professionnelles offertes. En effet, ce programme est d'une durée de 1 215 heures, comparativement à la durée maximum prévue de 900 heures au calendrier scolaire pour les autres programmes, soit 450 heures par session. C'est donc dire que la possibilité de graduer à l'intérieur d'une année scolaire dépend de l'organisation scolaire à offrir ce programme en deux ou en trois sessions par année. Cette situation semble toutefois changer au fil des années avec certaines fluctuations, dépendant des programmes forestiers des DEP offerts. Le programme *Conduite de machinerie lourde en voirie forestière* est celui qui obtient le plus fort taux moyen de diplomation, et ce, pour toutes les années présentées ici. Bien que ce programme se situe nettement au-dessus de la moyenne globale des autres programmes de DEP mentionnés au tableau 2.36, il constitue cependant le programme dont la durée de formation est la plus courte (630 heures par année), ce qui explique son taux élevé de diplomation.

Le tableau 2.37 présente la situation des titulaires d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) pour les années 2001 à 2004 pour les cinq programmes d'études offerts dans les CS. Ce sondage, nommé « Relance », permet de connaître la situation d'emploi des diplômés d'un secteur au mois de mars de chaque année. Cependant, cette période de l'année n'est pas propice, puisque les activités y sont au ralenti pour le secteur de l'aménagement forestier ici ciblé. Par conséquent, les données qui suivent ne sont pas représentatives de la situation d'emploi réelle des nouveaux diplômés. Toutefois, depuis l'année 2004, le MELS a modifié sa stratégie en y ajoutant la période du mois de juin. Ces données ne sont cependant pas encore disponibles. Néanmoins, les nouvelles données recueillies en mars 2005 représenteront davantage la situation réelle d'emploi et permettront d'évaluer la variabilité d'emploi pour les travailleurs saisonniers. Il est à noter que les données pour le programme *Sylviculture* (DEP 1351) ne sont pas disponibles à partir de l'année 2002, puisque le nombre de diplômés n'était pas assez élevé au moment d'effectuer l'enquête « Relance » auprès des diplômés. Le taux de réponse étant par conséquent trop bas, ces données n'ont donc pas été considérées.

Une constatation intéressante du tableau 2.37 peut être tirée. En effet, les emplois à temps plein reliés directement au domaine d'études tendent à diminuer depuis l'enquête de 2003. Les situations sont cependant variées dépendant des programmes d'études. Cependant, il est possible d'affirmer que la plus forte proportion d'étudiants titulaires d'un DEP en *Abattage et façonnage des bois* (DEP 5189) sont en emploi à temps plein dans ce même domaine entre 2001 et 2004. Par ailleurs, pour la même période, ce programme est celui où le taux d'emploi est le plus élevé, à l'exception de l'année 2002 où c'est le programme *Aménagement de la forêt* (DEP 5181) qui offre le meilleur taux d'emploi des diplômés. De plus, le plus grand nombre d'étudiants toujours aux études, également entre 2001 et 2004, sont ceux titulaires d'un DEP en *Récolte de la matière ligneuse* (DEP 5190).

Tableau 2.37 :
Situation des titulaires d'un DEP dans les programmes d'études associés au secteur de
l'aménagement forestier et pour l'ensemble de la formation professionnelle pour les années 2001 à 2004

Année d'enquête et clientèle ciblée	Programmes d'études	Personnes diplômées visées par l'enquête	Taux de réponse (%)	En emploi (%)	En emploi à temps plein (%)	En emploi à temps plein en rapport à la formation (%)	À la recherche d'un emploi (%)	Aux études (%)	Personnes inactives (%)	Taux de chômage (%)
2004 (diplômés 2002-2003)	Abattage et façonnage des bois (DEP 5189)	96	68,8	75,8	94,0	66,0	15,2	4,5	4,5	16,7
	Récolte de la matière ligneuse (DEP 5190)	62	77,4	43,8	100,0	38,1	22,9	31,3	2,1	34,4
	Aménagement de la forêt (DEP 5181)	111	73,0	67,9	98,2	64,8	12,3	9,9	9,9	15,4
	Conduite de machinerie lourde en voirie forestière (DEP 5273)	141	74,5	61,9	93,8	59,0	23,8	7,6	6,7	27,8
	Sylviculture (DEP 1351)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Ensemble de la formation professionnelle pour 2004		27 461	70,0	75,9	87,2	76,0	9,9	10,2	4,0	11,6
2003 (diplômés 2001-2002)	Abattage et façonnage des bois (DEP 5189)	144	76,4	73,6	97,5	70,9	19,1	3,6	3,6	20,6
	Récolte de la matière ligneuse (DEP 5190)	58	69,0	52,5	100,0	42,9	15,0	17,5	15,0	22,2
	Aménagement de la forêt (DEP 5181)	157	70,7	60,4	97,0	70,8	16,2	11,7	11,7	21,2
	Conduite de machinerie lourde en voirie forestière (DEP 5273)	150	73,3	62,7	94,2	60,0	21,8	9,1	6,4	25,8
	Sylviculture (DEP 1351)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Ensemble de la formation professionnelle pour 2003		27 609	69,7	76,7	86,7	76,7	10,2	9,2	3,9	11,7
2002 (diplômés 2000-2001)	Abattage et façonnage des bois (DEP 5189)	125	64,0	56,3	97,8	79,5	23,8	12,5	7,5	29,7
	Récolte de la matière ligneuse (DEP 5190)	83	75,9	46,0	100,0	58,6	30,2	17,5	6,3	39,6
	Aménagement de la forêt (DEP 5181)	110	70,9	61,5	91,7	65,9	19,2	11,5	7,7	23,8
	Conduite de machinerie lourde en voirie forestière (DEP 5273)	120	67,5	56,8	97,8	46,7	32,1	8,6	2,5	36,1
	Sylviculture (DEP 1351)	3	66,7	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Ensemble de la formation professionnelle pour 2002		25 092	70,8	76,2	86,8	77,9	10,4	9,4	3,9	12,0
2001 (diplômés 1999-2000)	Abattage et façonnage des bois (DEP 5189)	117	75,2	64,8	96,5	72,7	25,0	0	10,2	27,8
	Récolte de la matière ligneuse (DEP 5190)	131	66,4	50,6	90,9	55,0	20,7	18,4	10,3	29,0
	Aménagement de la forêt (DEP 5181)	159	76,7	51,6	92,1	69,0	22,1	13,9	12,3	30,0
	Conduite de machinerie lourde en voirie forestière (DEP 5273)	119	75,6	56,7	96,1	57,1	31,1	6,7	5,6	35,4
	Sylviculture (DEP 1351)	17	64,7	36,4	75,0	33,3	27,3	18,2	18,2	42,9
Ensemble de la formation professionnelle pour 2001		25 792	70,3	74,3	87,7	77,0	10,4	11,1	4,2	12,3

Source : MELIS, *Relance* au secondaire en formation professionnelle, enquêtes 2001, 2002, 2003 et 2004

2.4.2 Formation collégiale

L'ordre d'enseignement collégial offre le programme *Technologie forestière* (190.B0), d'une durée de 2 640 heures, conduisant à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales. Au total, six Cégeps offrent ce programme, soit :

- le Cégep de Baie-Comeau;
- le Cégep de Chicoutimi;
- le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue;
- le Cégep de la Gaspésie et des Îles;
- le Cégep de Rimouski;
- le Cégep de Sainte-Foy.

Le tableau 2.38 présente le nombre de nouveaux inscrits (NI) et celui de l'ED, en première année, dans le programme *Technologie forestière* des différents Cégeps autorisés, pour les sessions d'automne 1996 à 2004. L'appellation NI fait référence aux étudiants qui s'inscrivent pour la première fois au collégial, c'est-à-dire qui proviennent directement de la 5^e secondaire. De plus, c'est à partir de ceux-ci qu'il est possible d'évaluer l'attraction des jeunes d'une même cohorte en continu dans le déroulement des études du programme collégial et ainsi suivre le cheminement scolaire et la réussite éventuelle. En parallèle, l'ED inclut les NI et les autres inscrits (AI). Cette dernière appellation englobe les gens qui n'en sont pas à leur première inscription au collégial, même s'ils débutent un nouveau programme, en l'occurrence celui de *Technologie forestière*. C'est donc pour cette raison que les prochains tableaux présentés font davantage référence aux NI qu'à l'ED, puisque ces premiers permettent d'évaluer directement la réussite et le cheminement scolaire par cohorte.

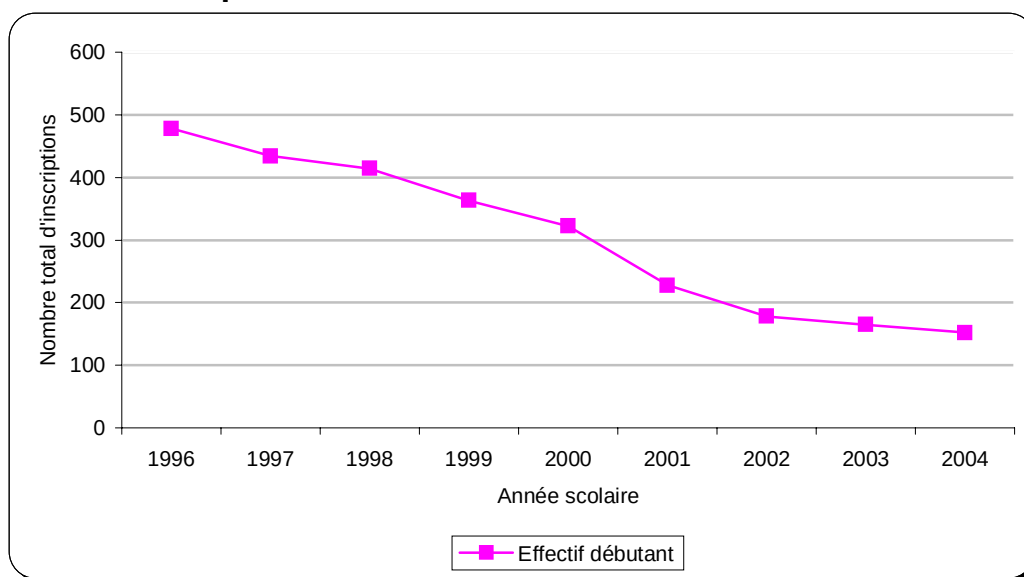
Tableau 2.38 :
Nombre de nouveaux inscrits et de l'effectif débutant en première année
dans le programme *Technologie forestière* des Cégeps autorisés de la province de Québec
pour la session d'automne 1996 à 2004

Cégep	Année scolaire																	
	1996		1997		1998		1999		2000		2001		2002		2003		2004	
	NI	ED	NI	ED	NI	ED	NI	ED	NI	ED	NI	ED	NI	ED	NI	ED	NI	ED
Abitibi-Témiscamingue	33	61	23	56	28	61	22	44	19	43	10	23	12	19	16	28	8	22
Baie-Comeau	17	28	16	30	24	38	20	25	6	13	6	10	0	2	7	8	2	4
Chicoutimi	37	85	41	87	48	84	39	67	32	60	26	42	13	26	13	20	10	16
Gaspésie et des Îles	48	61	35	53	26	39	22	37	26	36	11	14	20	21	8	14	12	16
Rimouski	49	79	43	87	40	78	41	76	29	53	23	36	17	25	15	24	20	31
Sainte-Foy	84	164	62	121	60	114	65	114	59	117	58	103	43	85	41	71	34	63
Total	268	478	220	434	226	414	209	363	171	322	134	228	105	178	100	165	86	152

Source : MELS, Secteur de l'enseignement supérieur, Direction des systèmes et du contrôle en collaboration avec le secteur de l'information et des communications, Direction de la recherche, des statistiques et des indicateurs, mars 2005

La figure 2.8 dessine l'évolution du nombre de l'ED (NI et AI) en première année, en *Technologie forestière*, dans les Cégeps de la province de Québec, entre 1996 et 2004.

Figure 2.8 :
Évolution de l'effectif débutant inscrit
dans le programme *Technologie forestière*
pour l'ensemble des Cégeps autorisés
pour les sessions d'automne 1996 à 2004



Source : MELS, Secteur de l'enseignement supérieur, Direction des systèmes et du contrôle en collaboration avec le secteur de l'information et des communications, Direction de la recherche, des statistiques et des indicateurs, mars 2005

Les données du tableau 2.38 indiquent une décroissance très significative de NI et de l'ED en *Technologie forestière* dans les différents Cégeps, à partir de l'année 1996. Globalement, la diminution du nombre total d'inscriptions au collégial est plus marquée qu'en formation professionnelle, puisqu'elle atteint 68 % de l'ED, soit une chute de 182 jeunes en provenance du secondaire, et 326 inscriptions globalement pour ce programme depuis 1996. De plus, c'est le Cégep de Baie-Comeau qui semble le plus durement touché par cette baisse d'inscriptions, avec une diminution respective des NI et de l'ED de 88 % et 86 %. Les Cégeps les moins affectés, malgré un pourcentage à la baisse du nombre de NI et de l'ED, sont celui de Rimouski et de Sainte-Foy, avec respectivement une régression de 59 % (NI) et 61 % (ED), et 60 % (NI) et 62 % (ED).

Pour suivre, le nombre total de diplômés du collégial au programme de *Technologie forestière* est présenté au tableau 2.39. Celui-ci tient compte des établissements d'enseignement collégial offrant ce programme. Les données, pour les années civiles 2004 et 2005, ne figurent pas au tableau puisqu'elles n'ont pas encore été approuvées par le MELS.

Tableau 2.39 :
Nombre total de diplômés au programme *Technologie forestière*
pour l'ensemble des Cégeps autorisés et pour l'ensemble de la formation technique
dans les établissements publics
pour les années 1996 à 2003

Programme	Année civile							
	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Technologie forestière	65	131	131	148	143	176	159	130
Ensemble de la formation technique	14 385	14 700	15 069	15 836	16 197	16 276	16 956	16 329

Source : MELS, Secteur de l'enseignement supérieur, Direction des systèmes et du contrôle en collaboration avec le Secteur de l'information et des communications, Direction de la recherche, des statistiques et des indicateurs, mars 2005

Contrairement au fléchissement important du nombre total d'inscriptions au programme de *Technologie forestière*, le nombre de diplômes émis s'est, pour sa part, intensifié depuis 1996. Toutefois, celui-ci semble décliner depuis les deux dernières années.

Le tableau 2.40 présente, selon les cohortes des NI, le taux d'obtention d'un DEC en *Technologie forestière* après la durée d'études prévue de trois ans et deux ans après la durée d'études prévue (cinq ans). Puisque le programme de *Technologie forestière* est d'une durée de trois ans, les données les plus récentes, présentant le taux d'obtention d'un DEC à la fin de la formation prévue de trois ans, renvoient aux nouveaux étudiants inscrits en 2001 ayant obtenu leur DEC au printemps 2004. De plus, les cohortes relatives au taux de diplomation des NI sont établies à partir de la session d'automne seulement. C'est donc pour cette raison que seule l'année où l'inscription au programme a été effectuée correspond à une cohorte donnée. Enfin, la non-disponibilité de certaines données dans ce tableau s'explique du fait qu'elles ne sont pas encore disponibles au MELS ou que les cohortes ne sont pas encore rendues aux périodes d'observation.

Tableau 2.40 :
Taux de diplomation des nouveaux inscrits
ayant suivi le même programme de *Technologie forestière*
pour les cohortes de 1996 à 2003

Cohorte d'automne	Nombre de nouveaux inscrits	Réinscription 3 ^e trimestre (%)	Taux d'obtention d'un DEC à la fin de la formation prévue de 3 ans (%)	Taux de diplomation 2 ans après la formation prévue, donc 5 ans (%)
1996	269	61,7	12,3	27,1
1997	220	67,7	16,8	29,6
1998	226	64,2	20,8	32,3
1999	210	60,5	26,3	38,8
2000	171	55,0	16,4	n.d.
2001	133	64,7	26,1	n.d.
2002	105	71,4	n.d.	n.d.
2003	100	n.d.	n.d.	n.d.
Moyenne du programme		62,5	19,8	32,0
Moyenne pour tous les programmes		67,1	30,2	44,6

Source : MELS, CHESCO, Données par type de formation, Ensemble du Québec, Ensemble du réseau collégial, version 2005

Malgré le faible taux de diplomation actuel, une baisse est encore possible et probable, considérant le contexte incertain du secteur forestier en général. Par exemple, les stages coopératifs (alternance étude-travail) sont un des facteurs qui peut expliquer ce phénomène. En effet, ces stages, qui sont rémunérés, amènent les étudiants à aller travailler pendant une période donnée dans une entreprise et, compte tenu de la pénurie de main-d'œuvre, les étudiants sont embauchés avant même de terminer leurs études. La perte de la clientèle peut également être causée par l'abandon ou encore un changement de programme. Le taux d'obtention du DEC en *Technologie forestière* est situé sous la moyenne générale de tous les programmes de la formation technique totalisant 115 choix d'études.

Le tableau 2.41 présente la situation des personnes titulaires du diplôme d'études collégiales (DEC) *Technologie forestière* (190.B0) pour les années 2001 à 2004.

Comme pour les finissants des programmes de formation professionnelle, les données ne reflètent pas la situation réelle de l'emploi, puisque l'enquête « Relance » des diplômés permet de connaître la situation d'emploi d'un secteur au mois de mars de chaque année. Toutefois, l'enquête « Relance » a modifié son tir pour les raisons expliquées auparavant et permettra une évaluation plus juste du secteur dans le futur.

Tableau 2.41 :
Situation des personnes titulaires d'un DEC
en *Technologie forestière* et pour l'ensemble de la formation technique
pour les années 2001 à 2004

Année d'enquête et clientèle ciblée	Personnes diplômées visées par l'enquête	Taux de réponse (%)	En emploi (%)	En emploi à temps plein (%)	En emploi à temps plein en lien avec la formation (%)	À la recherche d'un emploi (%)	Aux études (%)	Personnes inactives (%)	Taux de chômage (%)
2004 (Diplômés 2002-2003)	121	75,2	47,3	95,3	73,2	17,6	24,2	11,0	27,1
Ensemble de la formation technique pour 2004	17 169	72,1	67,6	85,2	80,9	4,3	26,1	2,1	6,0
2003 (Diplômés 2001-2002)	145	62,1	43,3	100,0	69,2	16,7	33,3	6,7	27,8
Ensemble de la formation technique pour 2003	16 384	73,8	69,5	86,3	83,5	4,1	24,4	2,0	5,6
2002 (Diplômés 2000-2001)	147	70,1	50,5	98,1	78,4	16,5	20,4	12,6	24,6
Ensemble de la formation technique pour 2002	15 260	73,8	70,3	87,9	84,9	4,5	23,1	2,1	6,0
2001 (Diplômés 1999-2000)	134	76,9	50,5	100,0	84,6	22,3	14,6	12,6	30,7
Ensemble de la formation technique pour 2001	15 942	72,5	71,3	88,8	85,3	4,1	22,8	1,8	5,4

Source : MELIS, *Relance* au collégial en formation technique, enquêtes 2001, 2002, 2003 et 2004

Selon ce tableau, au mois de mars de chaque année, seulement entre 40 et 50 % des diplômés répondants sont en emploi. De cette proportion, 95 % sont en emploi à temps plein. De 15 à 35 % sont toujours aux études et un petit pourcentage sont inactifs (entre 7 et 13 %). Par conséquent, la proportion de diplômés à la recherche d'un emploi ou sur le chômage, pour cette période de l'année, est plutôt considérable puisqu'elle oscille entre 40 et 55 %, ce qui est nettement supérieur au taux de l'ensemble de la formation technique pour cette même période entre 2001 et 2004. Finalement, une donnée très intéressante permet de retracer les personnes œuvrant dans leur domaine d'études. Il s'avère que la proportion de diplômés travaillant à temps plein dans leur domaine d'études est relativement élevée, soit 70 à 85 %.

2.4.3 Formation universitaire

Le seul établissement au Québec offrant la formation universitaire en foresterie est l'Université Laval, à Québec. Cette formation s'échelonne sur quatre années, compte 120 crédits et se divise en trois programmes, soit :

- *Aménagement et environnement forestiers* (Baccalauréat 1.365.11);
- *Opérations forestières* (Baccalauréat coopératif 1.365.31);
- *Génie du bois* (Baccalauréat coopératif 1.367.01).

Le programme *Génie du bois* ne sera pas traité ici puisqu'il cible principalement un autre secteur de l'industrie québécoise des produits forestiers, soit la *transformation du bois*.

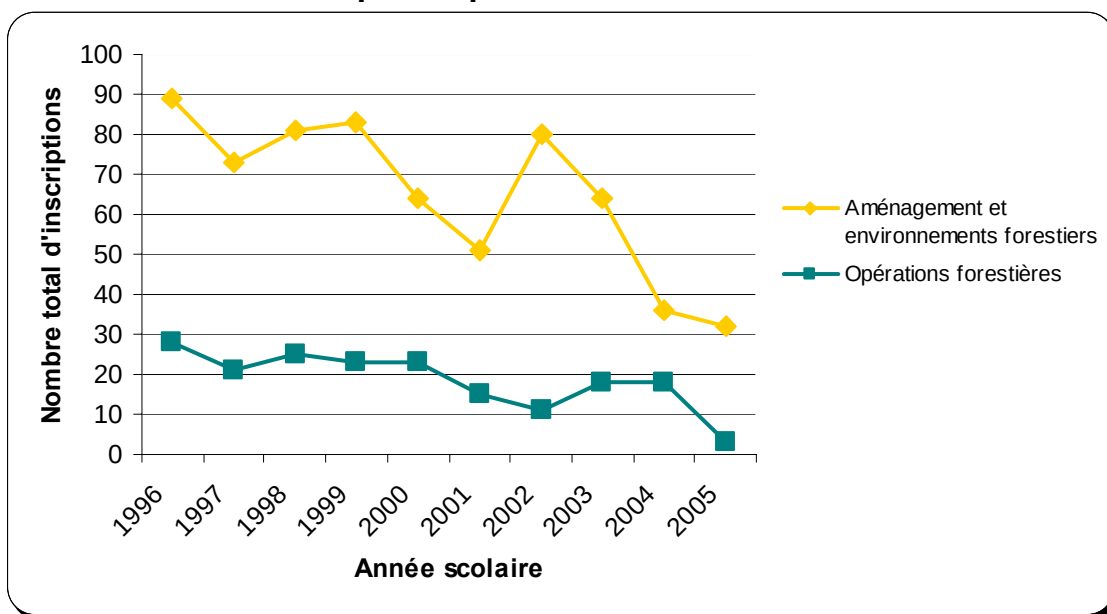
Le tableau 2.42 présente le nombre total d'inscriptions en première année à l'Université Laval pour les programmes *Aménagement et environnement forestiers* et *Opérations forestières*, pour la période 1996 à 2005. L'évolution du nombre de nouvelles inscriptions dans les deux programmes concernés peut être visualisée à la figure 2.9.

Tableau 2.42 :
Nombre total d'inscriptions en première année dans les programmes
Aménagement et environnement forestiers* et *Opérations forestières
pour la période 1996 à 2005

Programme	Année scolaire									
	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Aménagement et environnement forestiers	89	73	81	83	64	51	80	64	36	32
Opérations forestières	28	21	25	23	23	15	11	18	18	3
Total	117	94	106	106	87	66	91	82	54	35

Source : Faculté de foresterie et géomatique, Université Laval, 2005

Figure 2.9 :
Évolution du nombre total d'inscriptions en première année dans les programmes
Aménagement et environnement forestiers* et *Opérations forestières
pour la période 1996 à 2004



Source : Faculté de foresterie et géomatique, Université Laval, 2005

La diminution du nombre d'inscriptions dans le programme *Aménagement et environnement forestiers* est continue depuis 1996 jusqu'en 2005, avec une baisse notable de plus de 60 % malgré une hausse importante en 2002 (34 %) par rapport à l'année précédente. Le même constat est observable entre 2002 et 2005 où le nombre d'inscriptions a chuté de 62 %. Pour le

programme *Opérations forestières*, la baisse des inscriptions décelée est très inquiétante, avec une diminution de 89 % depuis 1996. Dans ce même programme, seulement entre 2004 et 2005, les inscriptions ont dégringolé considérablement (83 %). Un problème de recrutement d'étudiants existe donc vraiment, puisque les données parlent d'elles-mêmes. Globalement, on observe une baisse de 70 % du nombre d'inscriptions en première année entre 1996 et 2005 pour les deux programmes.

Le tableau 2.43 met en évidence le nombre d'étudiants diplômés dans les deux programmes ciblés pour la période 1997-2005.

Tableau 2.43 :
Nombre total de diplômés en génie forestier dans les programmes
Aménagement et environnement forestiers* et *Opérations forestières
de 1997 à 2005

Programme	Année scolaire								
	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Aménagement et environnement forestiers	56	43	31	43	64	47	54	48	39
Opérations forestières	13	9	19	11	14	11	11	18	15
Total	69	52	50	54	78	58	67	66	54

Source : Faculté de foresterie et géomatique, Université Laval, 2005

Globalement, selon ce tableau, le nombre total de diplômés dans les deux programmes visés semble vouloir décroître depuis 1997 avec une diminution de 22 %, et ce, malgré quelques légères fluctuations avec les années. En effet, une baisse de 30 % est notable pour le programme *Aménagement et environnement forestiers* entre les années 1997 et 2005, alors qu'une tendance plus stable est observable pour le programme *Opérations forestières*, avec une légère croissance de 13 %. Cependant, une décrue est notable dans ce programme également depuis l'année 2004 (17 %).

Nonobstant ces données, il est difficile d'établir une corrélation entre le nombre de NI et celui de diplômés dans les deux programmes exposés. En effet, plusieurs raisons peuvent expliquer que certains étudiants ne cheminent pas jusqu'à la fin de leur programme respectif. Une

première cause peut être la présence du programme dit « coopératif » en *Opérations forestières* qui permet une alternance étude-travail, ce qui implique que certains étudiants, en cours de cheminement, seront embauchés avant la fin même de leurs études pour combler le manque de main-d'œuvre qui subsiste présentement dans le secteur. D'autres prétextes possibles peuvent résider dans l'abandon du programme ou des études ou encore dans le changement de programme. Néanmoins, le fait de ne pas diplômer dans ces deux programmes peut avoir un effet direct sur la reconnaissance professionnelle, puisque seuls les diplômés deviendront membres de l'Ordre des Ingénieurs forestiers du Québec (OIFQ); critère obligatoire pour la pratique du métier.

Par ailleurs, la Faculté de foresterie et de géomatique s'est penchée dernièrement sur la provenance de ses étudiants inscrits dans l'un ou l'autre des deux programmes ciblés. Celle-ci a procédé à un sondage visant à recueillir, auprès des NI pour l'année 2004, leur lieu de résidence principale. Il s'avère que la plupart des étudiants nouvellement inscrits ont leur résidence principale dans la ville de Québec. Le tableau 2.44 présente les résultats de ce sondage.

Tableau 2.44 :
Sondage - Répartition des inscriptions en première année dans les programmes
Aménagement et environnement forestiers* et *Opérations forestières
en fonction du lieu de résidence principale

Lieu de résidence permanente	Nombre de répondants
Québec	21
Lac-Saint-Jean	1
Beauce-Appalaches	1
Bellechasse	1
Chibougamau	1
Montréal	5
France	2
Gaspésie	2
Gatineau	1
Montréal	2
Abitibi	4
Laurentides	1
Haute-Mauricie	1
Nombre total de répondants	43

Source : Faculté de foresterie et de géomatique, Université Laval, 2004

Sur un taux de participation de 80 %, il est intéressant de constater que près de 50 % des répondants inscrits en 2004 proviennent de la ville de Québec, ville où se situe l'Université. Partant de ce fait, on peut anticiper que ces étudiants, une fois diplômés, chercheront davantage un emploi dans la ville de Québec ou en région urbaine. Ceci pourrait défavoriser la venue de nouveaux diplômés dans les régions ressources, puisque les conditions de salaire sont pratiquement les mêmes en ville qu'en région. De plus, étant donné les problématiques régionales et les besoins en main-d'œuvre spécialisée grandissants dans les régions périphériques, ces dernières devront redoubler d'effort pour attirer les professionnels. Le défi est d'autant plus grand puisque la foresterie connaît de grands changements depuis quelques années, affectant ainsi les emplois et la formation.

Contrairement à l'enquête « Relance » des diplômés effectuée pour le secondaire et le collégial, l'Enquête « Relance » des diplômés universitaires est conduite aux deux ans et permet de connaître la situation en janvier de l'année d'enquête. Le tableau 2.45 suivant expose la situation des personnes titulaires d'un diplôme universitaire (BAC) en *Génie forestier* pour les années 2001, 2003 et 2005. Aucune distinction n'est cependant faite par programme; c'est donc dire que l'enquête englobe également le programme *Génie du bois* qui avait été exclu au départ des analyses du présent document.

Il est possible de constater que le taux d'étudiants sur le chômage ou à la recherche d'un emploi est supérieur à celui de l'ensemble des titulaires d'un BAC, particulièrement pour l'année 2005, avec respectivement 19,4 % VS 9,1 %. Généralement, depuis 2001, la proportion de diplômés en emploi à temps plein, en lien avec la formation, est plus grande que celle de l'ensemble des titulaires d'un BAC pour la même période, ce qui indique, par conséquent, que le taux d'emploi est très bon entre 2001 et 2005.

Tableau 2.45 :
Situation des personnes titulaires d'un BAC en *Génie forestier* et pour l'ensemble des titulaires d'un BAC
pour les années 2001, 2003 et 2005

Année d'enquête et clientèle ciblée	Personnes diplômées visées par l'enquête	En emploi (%)	En emploi à temps plein (%)	En emploi à temps plein en lien avec la formation (%)	À la recherche d'un emploi (%)	Aux études (%)	Personnes inactives (%)	Taux de chômage (%)
2005 (Diplômés 2003-2004)	78	52,7	96,6	92,9	7,3	38,2	1,8	12,1
Ensemble des titulaires d'un BAC pour l'année 2005	27 670	68,1	88,2	79,8	3,8	25,0	3,1	5,3
2003 (Diplômés 2001-2002)	80	70,8	97,8	93,3	4,6	21,5	3,1	6,1
Ensemble des titulaires d'un BAC pour l'année 2003	25 608	70,4	88,8	82,2	3,6	22,9	3,1	4,9
2001 (Diplômés 1999-2000)	70	73,1	100,0	89,5	5,8	19,2	1,9	7,3
Ensemble des titulaires d'un BAC pour l'année 2001	25 781	74,5	85,9	81,9	3,1	19,8	2,6	4,0

Source : MELS, *Relance* à l'Université, enquêtes 2001, 2003 et 2005

2.4.4 Adéquation entre l'offre et la demande de formation

L'analyse des tableaux précédents révèle que, quels que soient l'ordre d'enseignement et le programme choisi, les bancs d'écoles se vident. En fait, des étudiants sont embauchés avant même d'avoir terminé les études en cours. Les institutions d'enseignement sont en mesure d'accueillir un plus grand nombre d'étudiants que le nombre d'inscriptions actuel. Il faudra cependant faire appel aux entreprises du secteur pour exiger une formation obligatoire et ainsi permettre aux étudiants de compléter leurs études et aux établissements d'enseignement de remplir leur mandat. Si la tendance se veut à la valorisation du métier forestier, il faudra que le secteur prenne cette tangente et que les différents acteurs collaborent entre eux.

Outre les facteurs économiques et les perceptions de la population en regard du secteur forestier, plusieurs facteurs spécifiques sont en cause :

- la formation n'est pas toujours adaptée à la réalité des entreprises; le volet pratique est déficient dans le processus de formation, ce qui se traduit par une productivité plus faible en plus d'affecter la rentabilité. Ceci a donc pour effet de décourager les nouveaux travailleurs sylvicoles payés à forfait qui entrent sur le marché du travail. Toutefois, l'apparition des PAMT est venue améliorer cette transition vers le nouvel emploi;
- la compétition des autres secteurs d'emploi en général et des métiers mieux rémunérés;
- les entreprises embauchent, encore aujourd'hui, des employés sans formation scolaire, notamment les travailleurs manuels, tels que les débroussailliers, les planteurs et les abatteurs manuels qui représentent près de 60 % de la main-d'œuvre du secteur;
- Emploi-Québec, dans son évaluation des perspectives professionnelles pour les périodes 2005-2009, présente des perspectives peu favorables pour les professions du secteur de l'aménagement, avec un taux de demande de main-d'œuvre plutôt faible pour cette période, en plus de présenter un taux de chômage élevé pour 2005. Ces situations d'emploi découragent les candidats potentiels à s'inscrire dans les différents programmes disponibles du secteur de l'aménagement forestier et, par conséquent, la promotion est plus difficile à faire.

Le tableau 2.46 présente les perspectives évaluées par Emploi-Québec pour quelques aspects de la situation en emploi dans le secteur *foresterie et exploitation forestière*. À titre d'information, le taux de demande de main-d'œuvre peut être catégorisé selon quatre niveaux :

- nul ou ≤ 0 %;
- faible ou entre 0 % et 19,6 %;
- modéré ou entre 19,6 % et 30 %;
- élevé ou ≥ 30 %;

de même pour le taux de chômage qui se réfère à trois graduations de son taux :

- faible ou $\leq 5,7$ %;
- modéré ou entre 5,7 % et 12,9 %;
- élevé ou $\geq 12,9$ %.

Tableau 2.46 :
Situation de l'emploi dans le secteur *foresterie et exploitation forestière*
pour la période 2005-2009

Code CNP	Titre d'emploi	Taux de demande de main-d'œuvre 2005-2009	Taux de chômage estimé pour 2005	Perspectives 2005-2009
0811	Directeurs/Directrices de la production primaire	Faible	Faible	Acceptables
2122	Professionnels/Professionnelles des sciences forestières	Faible	Modéré	Restreintes
2223	Technologues et techniciens/techniciennes en sciences forestières	Modéré	Élevé	Restreintes
7421	Conducteurs/Conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	Modéré	Élevé	Restreintes
8211	Surveillants/Surveillantes de l'exploitation forestière	Faible	Élevé	Très restreintes
8241	Conducteurs/Conductrices de machines d'abattage	Faible	Élevé	Très restreintes
8421	Conducteurs/Conductrices de scies à chaîne et d'engins de débardage	Faible	Élevé	Très restreintes
8422	Ouvriers/Ouvrières en sylviculture et en exploitation forestière	Faible	Élevé	Très restreintes
8432	Ouvriers/Ouvrières de pépinières et de serres	Modéré	Élevé	Restreintes
8616	Manœuvres de l'exploitation forestière	Faible	Élevé	Très restreintes

Source : <http://imt.emploi.quebec.net>

Pour plusieurs titres d'emploi, les perspectives professionnelles se sont dégradées par rapport à l'horizon 2001-2005. Par ailleurs, plusieurs des perspectives professionnelles prévues par Emploi-Québec vont à l'encontre des problématiques énoncées depuis près de dix ans dans l'industrie forestière. Cette situation peut s'expliquer par la méthodologie utilisée par Emploi-

Québec qui ne tient pas compte de la saisonnalité des emplois dans le secteur forestier. Cette façon de faire a pour effet de gonfler le nombre de chômeurs à certaines périodes spécifiques de l'année, comme en témoigne le tableau 2.46. Les *directeurs de la production primaire* et les *professionnels en sciences forestières* sont les moins affectés par la saisonnalité des emplois. Cette première catégorie de travailleurs présente d'ailleurs les meilleures perspectives professionnelles. Cependant, pour remédier à cette situation, le CSMOAF a entrepris des démarches afin de modifier la période de référence utilisée par Emploi-Québec, ce qui devrait être fait pour le prochain exercice.

2.5 BESOINS FUTURS DE MAIN-D'ŒUVRE

Pour l'horizon 2003-2007, les taux de croissance annuelle moyens anticipés par le ministère des Ressources humaines et Développement des Compétences Canada (RHDCC) pour les titres d'emploi associés au secteur *foresterie et exploitation forestière* sont faibles, oscillant entre 0,1 et 1,5 % pour la période visée.

En s'appuyant sur les données du RHDCC (2004), environ 1 900 emplois seront disponibles sur une période de cinq ans. Bien que ces statistiques englobent le secteur *foresterie et exploitation forestière* et qu'elles ne soient donc pas propres au secteur de l'aménagement forestier, les données disponibles permettent de conclure à une très faible croissance de l'emploi dans le secteur.

Cette croissance plutôt modeste pourrait être entravée par la mise en application de certaines recommandations du rapport de la Commission Coulombe. En effet, pour les entreprises du secteur, ce sont les lois, les règlements et les programmes balisant les activités d'aménagement forestier, tant dans les forêts des domaines public que privé, qui sont actuellement au cœur du développement de l'emploi.

Si le *statu quo* est maintenu jusqu'au dépôt des prochains PGAF, le niveau d'activité dans le secteur *foresterie et exploitation forestière* ne progressera pas. On peut donc supposer qu'il n'y aura pas nécessairement de croissance sur le plan de l'emploi, tel qu'il a été anticipé par le RHDCC. Au contraire, compte tenu du contexte économique actuel, l'activité dans le secteur pourrait diminuer, étant donné que le nombre de travailleurs y est actuellement insuffisant pour réaliser la totalité des travaux prévus. Ceci pourrait donc avoir comme effet d'équilibrer l'offre et

la demande pour certains titres d'emploi. Cependant, cette affirmation suppose que le bassin actuel de travailleurs forestiers et professionnels demeure à l'emploi et que le remplacement des travailleurs qui quittent le secteur continue de se faire.

Dans l'éventualité où la recommandation de la Commission Coulombe de réduire de 20 % la possibilité forestière pour le groupe SEPM serait appliquée dans la période transitoire, ou advenant l'application de toutes autres recommandations qui aurait pour effet de réduire le niveau de récolte et l'envergure des travaux d'aménagement, le niveau d'emploi sera directement affecté.

Une réduction temporaire des emplois et, éventuellement, une réduction permanente de ceux-ci pourraient apparaître à la suite du dépôt de la nouvelle génération des PGAF. La situation inverse pourrait cependant se produire si des projets d'intensification de la sylviculture sont initiés, comme le recommande le rapport de la Commission Coulombe.

Si le *statu quo* est considéré sur le plan des activités d'aménagement forestier pour les prochaines années, le nombre d'emplois requis se limitera au remplacement des postes devenus disponibles, à la suite de l'érosion naturelle des emplois.

2.6 ADÉQUATION ENTRE LA DEMANDE DE FORMATION ET LES BESOINS FUTURS EN MAIN-D'ŒUVRE

2.6.1 Formation professionnelle

Compte tenu de la faible croissance anticipée des besoins en main-d'œuvre, le nombre de travailleurs disponibles devrait être suffisant pour combler les besoins futurs, mais ce, uniquement si aucune augmentation des volumes récoltés et des superficies à aménager ne sont prescrits. Autrement, la demande envers les métiers exigeant une formation professionnelle excédera l'offre. Toutefois, il est possible d'extrapoler que le nombre de nouveaux travailleurs sera suffisant pour combler les besoins de tous les métiers forestiers du secteur professionnel.

Le nombre total de l'ED inscrit à temps plein dans les cinq programmes d'études professionnelles offerts se chiffrait à 681 étudiants en 2004-2005 (tableau 2.33) et permet d'observer une hausse des inscriptions dans trois programmes sur cinq depuis 1998-1999. L'apparition du régime d'*alternance étude-travail* ainsi que la levée du contingentement ont

contribué à multiplier le nombre d'étudiants débutants inscrits. Quant au nombre de diplômes émis, ceux-ci se sont multipliés depuis 1999.

En somme, aucune baisse évidente de l'achalandage n'est perceptible pour les formations professionnelles, du moins, pour l'instant. L'attraction des jeunes à ces programmes d'études professionnelles doit cependant être maintenue et plus encore, bonifiée.

2.6.2 Formation collégiale

Contrairement aux CFP, le nombre de NI en première année ou encore l'ED dans les différents Cégeps offrant le programme en *Technologie forestière* a diminué de façon draconienne depuis quelques années (tableau 2.39 et figure 2.8). Une autre donnée saisissante provenant de la banque d'information sur le Collégial (2005) confirme que ce programme détient la troisième place des programmes d'études techniques ayant connu la plus grosse baisse d'inscriptions au cours de la période 1999-2004 avec 48 %.

À l'opposé, les diplômés sortent en plus grand nombre depuis 1996, malgré un fléchissement depuis 2002. En dépit du nombre grandissant des diplômés depuis 1996, il n'en demeure pas moins que le taux moyen de diplomation des NI au programme soit en-dessous de la moyenne globale de tous les secteurs de DEC confondus pour la fin de la formation prévue de trois années et même deux ans après (5 ans), comme l'indiquent les statistiques les plus récentes (tableau 2.41). L'estimation du nombre de nouveaux diplômés à entrer sur le marché du travail au cours des prochaines années permettra à peine à combler l'érosion annuelle prévue donc à satisfaire les besoins prévus.

Il faut néanmoins distinguer que le nombre de diplômés du programme d'études techniques *Technologie forestière* ne correspond pas nécessairement au nombre de finissants qui se retrouvent sur le marché du travail, où la spécialisation peut avoir été complétée mais pas la formation générale obligatoire (Banque d'information sur le Collégial, 2005). Il faut également songer aux étudiants sortants non diplômés qui ne complètent pas leur formation collégiale mais qui travaillent quand même dans le domaine forestier. Le nombre d'étudiants à qui cette situation s'applique n'est cependant pas connu.

Qualitativement, la pénurie de main-d'œuvre sur le plan des ressources en technologie forestière est d'ores et déjà une réalité.

2.6.3 Formation universitaire

Comme pour les établissements d'enseignement au collégial, la formation universitaire a connu une diminution très significative du nombre d'inscriptions depuis 1996. En 2005, seulement 32 nouvelles inscriptions étaient enregistrées dans le programme *Aménagement et environnement forestiers* et trois en *Opérations forestières*. Compte tenu des départs massifs à la retraite anticipés à compter de 2005, il est également possible d'anticiper une pénurie importante d'ingénieurs forestiers, notamment si le mouvement à la baisse des inscriptions se poursuit.

En effet, selon des données compilées par le CSMOAF et l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec (2004), près de 500 ingénieurs forestiers actifs sont susceptibles de prendre leur retraite à l'âge de 60 ans, soit entre 2005 et 2015.

Compte tenu du nombre d'inscriptions actuel, les nouveaux diplômés n'arriveront pas à combler les postes devenus disponibles.

En somme, le secteur de l'aménagement forestier joue un rôle déterminant dans l'industrie québécoise des produits forestiers. Cependant, de nombreuses problématiques affligent la main-d'œuvre de ce secteur. Plusieurs enquêtes et sondages ont déjà mis en lumière les problématiques suivantes :

- absence de relève;
- difficultés de recrutement;
- vieillissement de la main-d'œuvre;
- roulement de personnel;
- qualification de la main-d'œuvre.

Les principaux facteurs en cause sont les suivants :

- rémunération nette peu attrayante;
- travail à forfait;
- saisonnalité des emplois;
- éloignement;
- dépenses d'emploi élevées;
- efforts physiques importants;
- environnement de travail difficile;

- métier peu valorisé;
- concurrence avec d'autres secteurs d'activité économique.

Malgré tous les efforts consentis par les différents intervenants du milieu, le présent diagnostic révèle que certains aspects ne se sont pas améliorés de façon significative depuis l'*Enquête sur la main-d'œuvre forestière au Québec*, réalisée par le CSMOAF en 1999-2000. De plus, les statistiques disponibles sur la formation de la main-d'œuvre révèlent un fléchissement très significatif des inscriptions dans les différents programmes scolaires associés au domaine de la foresterie, plus spécifiquement pour les niveaux collégial et universitaire, au cours des dernières années. En outre, le contexte actuel du secteur forestier et la perception de la population en général à son égard n'améliorent pas la situation, spécifiquement sur le plan de la relève.

3. CONSTATS ET PRINCIPAUX ENJEUX

Le premier diagnostic sectoriel de main-d'œuvre en aménagement forestier au Québec, réalisé par le CSMOAF en 1996, faisait état d'une situation analogue, particulièrement sur les plans du vieillissement de la main-d'œuvre, de l'environnement de travail et des conditions d'emploi parfois jugés difficiles ainsi que de l'absence de relève, comme présentés au chapitre 2 du présent document. Néanmoins, il est important de spécifier que l'aménagement forestier englobe à la fois les métiers sylvicoles et les métiers mécanisés. En conséquence, l'environnement de travail et les conditions d'emploi peuvent différer d'un métier à l'autre.

Le CSMOAF a également produit une première enquête sur la main-d'œuvre forestière en 2001. Les tendances soupçonnées en 1996 avec le diagnostic se renforcent et se confirment par l'enquête effectuée en 2001 qui annonce, sans contredit, l'arrivée d'une pénurie de main-d'œuvre. De plus, les besoins en main-d'œuvre se sont accrus, comme en 1996, par un niveau d'activité sans précédent. Un peu plus de 44 millions de m³ de bois ont été récoltés en 1999-2000 (tableau 1.1), tant sur les terrains des domaines privé que public. Ce volume est l'un des plus élevés jamais récolté. Les superficies des traitements commerciaux et non commerciaux sont légèrement en déclin par rapport à l'année de référence 1998-1999, mais celles-ci représentent tout de même le deuxième plus haut total historique. Les besoins en main-d'œuvre étaient donc très importants.

À la même époque, les statistiques du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale indiquaient que près de 10 000 personnes sans emploi déclaraient avoir déjà vécu, en pleine saison d'activité, une expérience de travail dans le secteur de l'aménagement forestier (*ouvrier sylvicole, manœuvre d'exploitation forestière* ou *conducteur d'engins forestiers*). Cette situation est surprenante compte tenu des besoins en main-d'œuvre exprimés. Toutefois, un des éléments du problème réside dans le fait que le secteur de l'aménagement forestier est aux prises avec certaines difficultés de recrutement de la main-d'œuvre et, surtout, avec un problème de rétention de celle-ci.

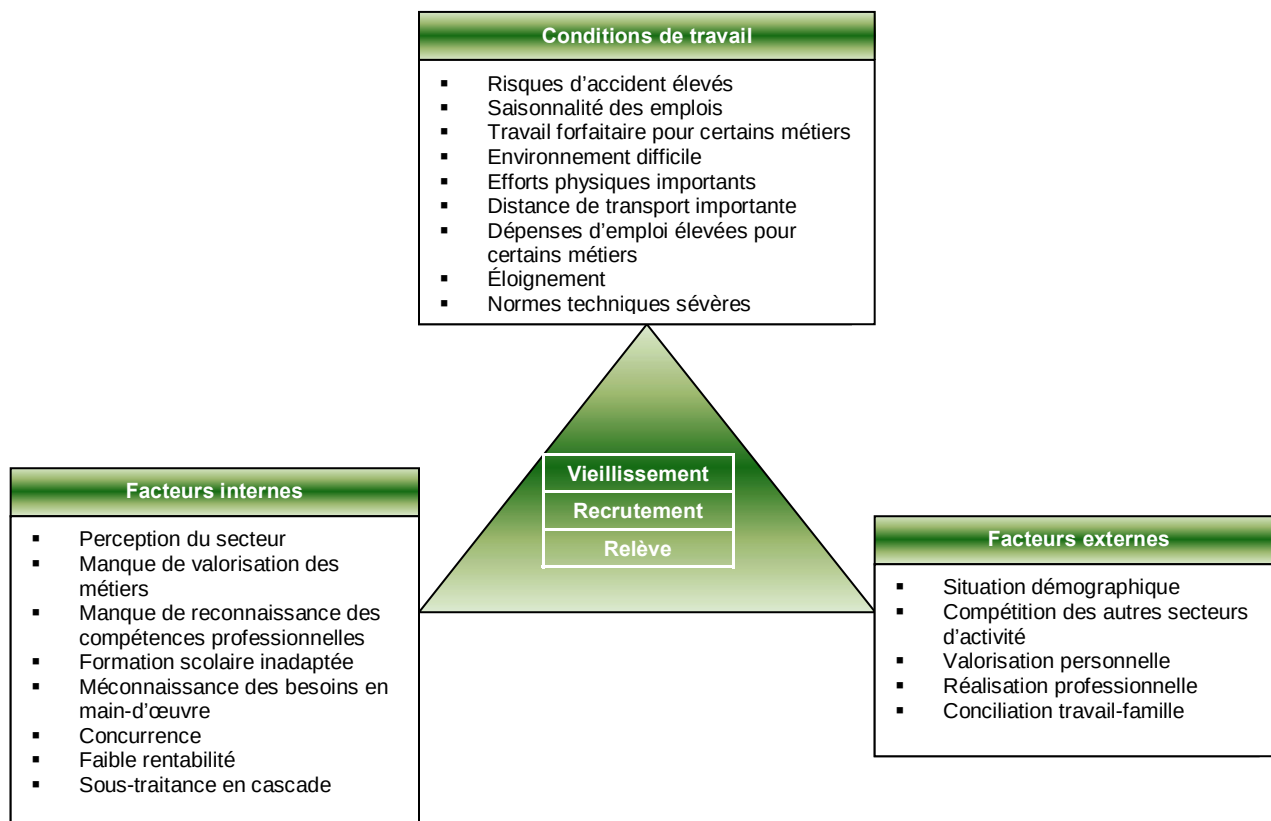
Cependant, tous les programmes d'études de tous les ordres d'enseignement étaient au faite de leur popularité en 1999-2000.

Dans le contexte de l'intensification importante des travaux sylvicoles, le ministre des Ressources naturelles de l'époque créait, en avril 2000, un comité interministériel sur le développement de la main-d'œuvre pour trouver rapidement des solutions aux problèmes de développement de cette main-d'œuvre.

Bien que la pénurie de main-d'œuvre soit venue modifier le rapport de force et ait contribué à améliorer les conditions d'emploi des travailleurs sylvicoles et malgré tous les efforts de valorisation et de promotion du métier consentis, le constat général n'en demeure pas moins qu'il reste encore du travail à faire. Les problématiques de recrutement, de rétention et de vieillissement de la main-d'œuvre sont toujours au cœur des préoccupations des entreprises forestières, nonobstant une baisse notable des volumes récoltés en 2000-2001 ainsi que des superficies aménagées. Néanmoins, une proportion étonnante de 63 % des travailleurs sondés dans le cadre du diagnostic actuel se disent très satisfaits ou plutôt satisfaits de leurs conditions d'emploi.

De nombreux facteurs, tant internes qu'externes au domaine de la foresterie et au secteur de l'aménagement forestier, favorisent l'érosion de la relève et contribuent au faible taux de rétention des jeunes travailleurs forestiers ainsi qu'à la forte diminution des inscriptions dans les différentes écoles forestières, principalement aux ordres d'enseignement collégial et universitaire. La figure 3.1 qui suit illustre ces facteurs internes et externes.

Figure 3.1 :
Facteurs contribuant à l'érosion de la relève
dans le secteur de l'aménagement forestier



Source : CSMOAF, 2004

3.1 FACTEURS EXTERNES AU DOMAINE FORESTIER

Comme pour plusieurs sphères d'activité économique au Québec, la situation démographique obligera tous les intervenants du secteur de l'aménagement forestier à déployer des efforts d'imagination pour attirer les jeunes, d'autant plus que ceux-ci seront très sollicités par les autres secteurs industriels offrant des environnements de travail plus attrayants, plus valorisés et plus près des grands centres urbains.

La nouvelle génération de travailleurs est plus exigeante qu'auparavant et elle valorise davantage l'équilibre travail-vie personnelle-vie familiale et, de ce fait, est moins attirée par des emplois saisonniers nécessitant des absences parfois prolongées du foyer familial, ce qui entrave, par moment, leur liberté d'action.

Pour les travailleurs originaires des grands centres urbains, l'éloignement des régions ressources peut susciter des inquiétudes et/ou représenter des difficultés réelles sur le plan de l'intégration de la famille dans le milieu. À l'inverse, les jeunes des régions sont fortement attirés vers les grands centres.

Enfin, la valorisation personnelle et la réalisation professionnelle sont au cœur des préoccupations de la nouvelle génération. Les secteurs économiques qui ne sont pas en mesure de combler ces attentes seront confrontés à de sérieuses difficultés.

Bien que ces facteurs aient une influence sur plusieurs secteurs économiques, leur importance s'accroît avec la précarité d'un secteur spécifique. C'est le cas du secteur de l'aménagement forestier déjà fortement affecté par un environnement spécifique défavorable.

3.2 FACTEURS INTERNES AU DOMAINE FORESTIER ET AU SECTEUR DE L'AMÉNAGEMENT FORESTIER

3.2.1 Perception et valorisation

La situation actuelle qui prévaut dans toute l'industrie forestière, qui touche évidemment le secteur de l'aménagement forestier, a une influence directe sur la perception de l'industrie par la population en général, et plus particulièrement sur sa capacité d'attirer de nouveaux étudiants et de futurs travailleurs.

La polémique soulevée depuis la diffusion du documentaire « L'erreur boréale » en 1999, le litige commercial avec les États-Unis d'Amérique sur l'exportation du bois d'œuvre qui sévit depuis 2001, le dépôt du rapport de la Commission Coulombe à la fin de 2004, la baisse éventuelle de la possibilité forestière anticipée pour les prochains PGAF et l'éventualité d'une restructuration importante du secteur de la fabrication des produits en bois et du papier sont des événements qui influencent négativement la perception de la population en général et, évidemment, les étudiants ainsi que les futurs travailleurs dans le choix d'une profession.

L'impact est encore plus important lorsque les conditions de travail et les perspectives de carrière dans un secteur sont déjà moins intéressantes, comme c'est le cas dans le secteur de l'aménagement forestier.

En fait, l'industrie forestière en général et de l'aménagement forestier en particulier sont victimes d'une image publique peu favorable. Les métiers de la forêt sont peu valorisés par la société et il y a peu de reconnaissance des compétences professionnelles. Ce peu de reconnaissance des compétences professionnelles engendre, pour certains emplois du secteur, l'embauche de travailleurs sans compétence particulière, sans formation scolaire ou encore avant la fin de leurs études.

Par ailleurs, outre les autres industries, plusieurs parents ayant déjà travaillé dans le secteur forestier ou œuvrant encore dans ce domaine n'inciteraient pas leurs enfants à y faire carrière. De plus, dans le cadre des interviews réalisées auprès des employés, certains travailleurs sylvicoles possèdent toujours une vision négative de leur métier.

3.2.2 Formation de la main-d'œuvre

Sur la base des informations recueillies auprès des entreprises et des employés dans le cadre du présent diagnostic, il semble que la formation ne soit pas toujours adaptée à la réalité des entreprises et aux attentes des étudiants.

Le volet pratique semble déficient dans le processus de formation. Il se traduit par une faible productivité des nouveaux travailleurs sylvicoles, ce qui influence directement leur salaire. Pour les métiers mécanisés, cette faible productivité des nouveaux salariés touche également les entrepreneurs, puisque la rentabilité s'en trouve affectée. Une des résultantes est que plusieurs se découragent et quittent le domaine. En sylviculture, l'arrivée des programmes

d'apprentissage en milieu de travail (PAMT) a toutefois contribué à faciliter la transition vers le nouvel emploi. La mise sur pied des PAMT est une initiative d'Emploi-Québec et consiste en un programme de subvention pour la formation de la main-d'œuvre en emploi. Ces programmes constituent une approche sectorielle et relèvent du *Cadre général de développement et de reconnaissances des compétences* approuvé par la Commission des partenaires du marché du travail.

De plus, seulement une faible proportion des étudiants obtiennent leurs diplômes collégial et universitaire. Ce constat est d'autant plus inquiétant que le nombre de nouvelles inscriptions, pour la plupart des niveaux de formation, est en chute libre depuis 1999. En fait, les institutions d'enseignement éprouvent de sérieuses difficultés à recruter des candidats, plus spécifiquement dans les collèges ainsi qu'à l'université, pour les programmes liés à l'aménagement forestier.

Cette difficulté de recrutement est renforcée par certaines études menées par Emploi-Québec qui font le constat que les perspectives d'emploi dans le secteur de l'aménagement forestier sont restreintes, en comparant l'estimation de la demande de main-d'œuvre et le nombre de chômeurs. Cette méthode est inadéquate puisqu'elle confond les chômeurs réels dans les emplois ciblés et les personnes ayant déjà vécu une expérience dans un métier associé au secteur de l'aménagement forestier et qui n'ont plus d'intérêt à travailler dans ce secteur. De plus, les enquêtes sur l'emploi, appelées « Relance », fournissent des données sur la situation d'emploi au mois de mars de chaque année, soit au moment où les activités forestières sont à leur plus bas niveau annuel.

Cette confusion participe à la sous-utilisation de la capacité d'accueil dans plusieurs programmes de formation, puisque l'image véhiculée est à l'effet qu'il n'y a pas d'emploi dans ce secteur. Une fois de plus, ceci démontre une méconnaissance réelle des besoins en main-d'œuvre.

3.2.3 Relations d'affaires et concurrence

Historiquement, les travailleurs du secteur de l'aménagement forestier étaient rattachés aux industries de la fabrication du bois et du papier. Progressivement, une industrie de l'aménagement forestier s'est développée avec l'évolution des politiques et des programmes, et notamment depuis la *Loi sur les forêts* de 1987. L'industrie de la transformation du bois s'est

progressivement libérée de l'exécution des activités d'aménagement forestier pour confier à contrat les travaux de récolte, de remise en production et d'éducation des peuplements forestiers.

Cette stratégie d'affaires a eu pour effet de segmenter l'industrie des produits forestiers et de créer un nouveau secteur dorénavant rendu tributaire de l'industrie de la transformation du bois ainsi que des programmes gouvernementaux.

De plus, le nouveau plan d'affaires a suscité l'émergence d'entreprises dans le domaine, vers lesquelles il y a un risque, dans certains cas, de glissement de responsabilités. Une conséquence notable de ce nouveau système est le recours à la sous-traitance en cascade qui a pour effet de générer un transfert des risques vers d'autres entreprises et ainsi minimiser les charges sociales.

Dans certaines régions, les donneurs d'ouvrage sont peu nombreux. Les entreprises du secteur de l'aménagement forestier sont donc captives et leur pouvoir de négociation s'en trouve affecté. De plus, l'attribution des contrats se fait principalement sur une base annuelle. L'incertitude associée à cette façon de faire oblige à une vision à court terme pour les entreprises, ce qui contribue à la précarité des emplois pour les travailleurs.

Enfin, le recours à la main-d'œuvre étrangère doit être considéré comme une alternative valable pour combler les besoins en main-d'œuvre. Toutefois, il doit être envisagé dans la mesure où toutes les normes du travail et les règles de santé et de sécurité sont respectées.

3.3 CONDITIONS DE TRAVAIL

L'environnement de travail et les conditions d'emploi contribuent directement et de façon significative au manque d'attrait du secteur. Bien que ces facteurs soient connus de tous les intervenants du milieu depuis longtemps, ces derniers se retrouvent tributaires d'une industrie où, malgré certaines améliorations, il reste encore beaucoup à faire.

En fait, les exigences des différents métiers du secteur de l'aménagement forestier rendent ce secteur peu attrayant, notamment pour les ouvriers sylvicoles affectés à la réalisation des travaux non commerciaux et pour les ouvriers manuels du secteur de la récolte. La saisonnalité des emplois, les conditions climatiques difficiles, l'endurance physique, le risque élevé

d'accidents de travail, l'éloignement et l'absence prolongée du foyer, le travail à forfait pour certains métiers forestiers, les dépenses reliées à l'emploi qui, à certains égards, ne sont pas toujours compensées adéquatement et, enfin, le peu de sécurité d'emploi sont tous des éléments qui contribuent au faible attrait pour le secteur. Par ailleurs, le coût d'acquisition des équipements et d'un véhicule pour le travail représente souvent une dépense significative pour les jeunes travailleurs.

4. PISTES DE SOLUTION

Les enjeux sont nombreux pour l'industrie de l'aménagement forestier. À la lumière des différents constats effectués dans l'ensemble du présent diagnostic, le CSMOAF, avec la contribution de la firme Tecsalt, a procédé à l'identification d'un certain nombre de pistes de solution. Celles retenues cadrent dans les champs d'action et d'intervention du CSMOAF, et ce, en conformité avec la politique de l'intervention sectorielle.

4.1 CONCERTATION

Dans un contexte où le secteur de l'aménagement forestier est aux prises avec des problématiques de recrutement et surtout d'attrait pour la main-d'œuvre, et que ces mêmes constats étaient déjà d'actualité lors du premier diagnostic paru en 1996, la concertation des différents acteurs de l'industrie de l'aménagement forestier devient une nécessité. Cette concertation, articulée autour de la reconnaissance de l'industrie de l'aménagement forestier, devra interpeller plus de 300 entreprises qui emploient près de 15 000 personnes et versent près de 300 millions de dollars en traitements et salaires annuellement.

Le Comité sectoriel, en étroite collaboration avec tous les partenaires au dossier, pourrait travailler à l'identification des besoins en main-d'œuvre. Pour supporter cette démarche, il est recommandé de procéder à l'évaluation des besoins réels en main-d'œuvre, considérant les nouvelles orientations gouvernementales en matière de gestion et d'aménagement des forêts. Cette dernière servirait d'assise au développement de la stratégie d'affaires du secteur.

L'évaluation des besoins réels en main-d'œuvre permettra d'anticiper les besoins futurs en ressources humaines et d'aligner l'offre de formation sur les besoins réels de l'industrie. Par ailleurs, le Comité sectoriel pourrait continuer à travailler au développement d'une image spécifique du secteur.

4.2 Valorisation des métiers du secteur

Afin de pallier au manque d'attrait du secteur forestier, il importe de valoriser les métiers du secteur de l'aménagement forestier, plus spécifiquement par les actions suivantes :

- inciter la formation qualifiante des travailleurs du secteur, de façon à disposer d'une main-d'œuvre compétente, polyvalente et en mesure d'évoluer avec le secteur;
- inciter l'engagement de diplômés par les entreprises du secteur;
- inciter l'intégration des nouveaux travailleurs par des mesures d'insertion adaptées (ex : le PAMT, comme discuté à la section 3.2.2);
- identifier des moyens pour rendre le travailleur plus polyvalent afin de prolonger la période en emploi.

Ainsi, en offrant à la nouvelle main-d'œuvre une formation mieux adaptée aux besoins du secteur, où la diplomation est encouragée et où l'intégration dans le milieu de travail est mieux structurée, la formation sera vue comme un réel avantage et aura pour effet de redorer l'image du secteur dans son ensemble.

4.3 Offre de formation

Considérant la baisse significative de la demande de formation, les pistes d'action suivantes sont proposées pour tenter de contrer l'érosion des inscriptions et d'améliorer les taux de diplomation dans les différents ordres de formation. Précisons que plusieurs de ces pistes nécessiteront une collaboration étroite avec le MELS et les réseaux d'enseignement :

- adapter l'offre de formation en fonction des besoins réels du marché du travail, en s'appuyant sur les résultats de l'étude sur l'évaluation des besoins réels en main-d'œuvre à réaliser;
- au besoin, participer à l'évaluation de pertinence de l'offre de formation;
- dans la mesure du possible, privilégier l'offre de formation en région, près des ressources, de façon à améliorer le taux d'utilisation des structures régionales et à contrer la migration vers les grands centres urbains des finissants;
- regrouper des programmes de formation ou mettre en place des cheminements scolaires, notamment au niveau de la formation professionnelle, dans l'optique d'augmenter les chances, pour les travailleurs, de prolonger la durée de travail et d'être davantage polyvalents;
- inclure et/ou renforcer les aspects associés à la certification forestière et à l'aménagement durable à tous les niveaux de formation;
- maintenir et bonifier les programmes de formation de la main-d'œuvre existants, incluant le compagnonnage, de façon à favoriser le maintien en emploi des travailleurs âgés et à contrer l'érosion actuelle du nombre de nouveaux jeunes travailleurs;

- favoriser un meilleur arrimage du monde de l'éducation et de l'industrie quant au besoin de relève et de sa formation et, à cet égard, réaliser le plus rapidement possible une étude sur les besoins réels en main-d'œuvre, considérant les nouvelles réalités du secteur forestier;
- concilier les perspectives d'emploi diffusées par Emploi-Québec avec les besoins de l'industrie;
- moduler le calendrier des formations académiques en fonction des périodes d'activité de l'industrie, afin de permettre aux étudiants d'aller travailler ou d'être en stage durant ces moments;
- favoriser l'utilisation de systèmes d'apprentissage interactifs et/ou à distance qui correspondent mieux aux attentes de la relève et qui intègrent davantage les nouvelles technologies;
- favoriser la formation en entreprise (ex : PAMT).

4.4 Informations sur le marché du travail

Pour être plus compétitif sur le marché du travail, certains éléments du secteur de l'aménagement forestier, comme discuté à la section 3.3 du présent diagnostic et qui sont liés à l'environnement de travail et aux conditions d'emploi, doivent être révisés. Bien que les mandats du CSMOAF ne lui permettent pas d'avoir un impact direct sur les conditions de travail, celui-ci est en mesure d'effectuer des études plus poussées sur des aspects particuliers, dans le but de documenter, informer et soutenir les entreprises de l'industrie de l'aménagement forestier à modifier les aspects qui contribuent à rendre le secteur peu attrayant.

De plus vastes enquêtes, portant sur l'offre et la demande et sur la compétitivité intersectoriel, pourraient être menées de façon récurrente, afin de mieux connaître les entreprises de l'industrie de l'aménagement forestier et mieux répondre aux besoins du secteur.

CONCLUSION

Bien que certaines améliorations aient été apportées au cours des dernières années, grâce entre autres à l'insertion du programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT) ainsi qu'à quelques bonifications relatives aux conditions d'emploi, de nombreux défis guettent toujours le secteur de l'aménagement forestier. En effet, le devancement de la période d'attribution des contrats, la présence de programmes de formation qui respectent davantage les besoins de l'industrie et l'intégration plus soutenue des nouveaux travailleurs pourraient contribuer au progrès de la présente situation. De plus, d'autres problèmes, tels le vieillissement de la main-d'œuvre, la baisse démographique et le manque de relève, sont maintenant devenus une réalité avec laquelle l'industrie doit jongler. Par ailleurs, ils viennent accentuer la difficulté de recruter des jeunes, plus spécifiquement au collégial et à l'université, où la baisse des inscriptions est notable. Ceci, combiné à un environnement de travail et certains aspects des conditions d'emploi jugés parfois difficiles, vient intensifier le défi à relever.

À ces problèmes spécifiques, se greffe la crise de l'économie forestière qui traverse une période difficile, marquée par une consolidation à venir des divers intervenants.

Bien que fragilisé par la conjoncture actuelle, l'ensemble de l'industrie québécoise des produits forestiers, incluant le secteur de l'aménagement forestier, engendre un virage important qui devrait lui être profitable. Plus spécifiquement, ce virage permettra au secteur de l'aménagement forestier de se réorganiser, afin d'être en mesure de relever le défi de la foresterie de demain et d'en tirer les bénéfices qui lui reviennent.

Enfin, s'il est vrai que certaines fermetures d'usine sont inévitables, il existe également une opportunité de se consolider, pour celles qui survivront, afin de devenir plus fortes et plus rentables.

BIBLIOGRAPHIE

- ASSOCIATION DES ENTREPRENEURS EN TRAVAUX SYLVICOLES DU QUÉBEC (AETSQ). *Présentation historique et organisation*, [En ligne] [<http://www.aetsq.qc.ca>].
- COMITÉ INTERMINISTÉRIEL (Ministères : Ressources naturelles, Solidarité sociale, Industrie et du Commerce, Éducation, Travail, des Régions.). *Développement de la main-d'œuvre en aménagement forestier*, mai 2001, 75 pages et annexes.
- COMITÉ SECTORIEL DE MAIN-D'ŒUVRE EN AMÉNAGEMENT FORESTIER (CSMOAF). *Rapport du projet sur l'offre et la demande de travailleurs forestiers*, mai 2003, 31 pages.
- COMITÉ SECTORIEL DE MAIN-D'ŒUVRE EN AMÉNAGEMENT FORESTIER (CSMOAF). *La forêt c'est mon métier – Revue sur les métiers forestiers*, 76 pages.
- COMITÉ SECTORIEL DE MAIN-D'ŒUVRE EN AMÉNAGEMENT FORESTIER (CSMOAF). *Projet-pilote visant à transformer le secteur à densité faible en densité forte*, mars 2002.
- COMITÉ SECTORIEL DE MAIN-D'ŒUVRE EN AMÉNAGEMENT FORESTIER (CSMOAF). *Enquête sur la main-d'œuvre forestière au Québec 1999/2000*, 1^{er} trimestre 2002, 57 pages et annexes.
- COMITÉ SECTORIEL DE MAIN-D'ŒUVRE EN AMÉNAGEMENT FORESTIER (CSMOAF). *La création d'emploi en forêt : Entre les possibilités théoriques et la réalité*, mai 1999, 38 pages.
- COMITÉ SECTORIEL DE MAIN-D'ŒUVRE EN AMÉNAGEMENT FORESTIER (CSMOAF). « *La reconnaissance professionnelle des ouvriers de l'aménagement forestier au Québec* ». Octobre 2003, 12 pages.
- CONFÉRENCE DES COOPÉRATIVES FORESTIÈRES DU QUÉBEC (CCFQ), *Présentation historique et organisation*, [En ligne] [<http://www.ccfq.qc.ca>].
- DEL DEGAN, MASSÉ et ASS. *Diagnostic sectoriel de Main-d'œuvre en aménagement forestier au Québec*, juin 1996, 94 pages et annexes.
- EMPLOI-QUÉBEC. *Le marché du travail au Québec, perspectives professionnelles 2001-2005*, 2002, 66 pages.
- EMPLOI-QUÉBEC. *Le marché du travail au Québec, perspectives professionnelles 2004-2008*, [En ligne] [<http://www.emploiuebec.net>].
- EMPLOI-QUÉBEC, Direction générale adjointe de l'intervention sectorielle. *Données sectorielles compilées à partir des données du recensement de 2001*.
- EMPLOI-QUÉBEC. *Statistiques sur les ententes signées pour le programme d'apprentissage en milieu de travail pour les métiers d'aménagement forestier, 2000-2001*, mars 2004.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC (MEQ). *Projet de veille sectorielle – Diplômes d'études professionnelles (DEP) du secteur 12 : Foresterie et papier*, [En ligne] 2004. [<http://www.meq.gouv.qc.ca>] (25 janvier 2004).
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC (MEQ). *Projet de veille sectorielle – Diplômes d'études collégiales (DEC) du secteur 12 : Foresterie et papier*, [En ligne] 2004. [<http://www.meq.gouv.qc.ca>] (25 janvier 2004).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC (MEQ). *Situation des personnes diplômées de l'enseignement secondaire professionnel (DEP), par programme et selon le sexe, pour l'ensemble du Québec, au 31 mars 2003.*

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC (MEQ). *Situation des personnes titulaires d'un diplôme d'études collégiales (DEC) de la formation technique, pour le programme Technologie forestière et selon le sexe, pour l'ensemble du Québec, au 31 mars 2001 à 2003.*

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC (MEQ). *Statistiques sectorielles sur le marché du travail – Secteur 12 (Foresterie et papier),* [En ligne] 2004. [<http://www.meq.gouv.qc.ca>] (25 janvier 2004).

MINISTÈRE DES FINANCES, DE L'ÉCONOMIE ET DE LA RECHERCHE, MISSION INDUSTRIE ET COMMERCE, Direction des coopératives. *Données sur les coopératives forestières déclarantes au Québec de 1985 à 2002.*

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE, Forêts privées, [En ligne] [<http://www.mrnf.gouv.qc.ca>].

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES. *Enquête sur la main-d'œuvre forestière au Québec en 1994 – Rapport synthèse,* juillet 1998, 50 pages.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES. *La main-d'œuvre en milieu forestier,* juin 1997, 65 pages.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES. *Ressources et industries forestières – Portrait statistique, édition 1996,* Direction du développement de l'industrie des produits forestiers, 1996.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES. *Ressources et industries forestières – Portrait statistique, édition 2000,* Direction du développement de l'industrie des produits forestiers, 2002.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES. *Ressources et industries forestières – Portrait statistique, édition 2003,* Direction du développement de l'industrie des produits forestiers, 2003.

REGROUPEMENT DES SOCIÉTÉS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER DU QUÉBEC (RESAM), Présentation [En ligne] [<http://www.resam.org>].

REGROUPEMENT DES SOCIÉTÉS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER DU QUÉBEC (RESAM), Rapport d'activités 1997-1998 à 2003-2004.

RESSOURCES HUMAINES ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES CANADA, *Emploi – Avenir Québec, mise à jour.* Février 2004, [En ligne] [<http://www150.hrdc-dhrc.gc.ca>].

RESSOURCES HUMAINES ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES CANADA, *Classification nationale des professions,* [En ligne] [<http://www23.hrdc-dhrc.gc.ca>].

Annexe 1

Enquête réalisée auprès des entreprises
et des employés du secteur
(méthodologie)

Par : Tecsalt inc.

ANNEXE 1

ENQUÊTE AUPRÈS DES ENTREPRISES ET DES TRAVAILLEURS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE L'AMÉNAGEMENT FORESTIER

Outre les données officielles disponibles, ce diagnostic s'appuie sur des données directement recueillies par le biais de deux enquêtes réalisées auprès d'entreprises et de travailleurs impliqués en aménagement forestier. La première est une enquête postale adressée à l'ensemble des entreprises répertoriées par le CSMOAF et qui œuvrent à l'aménagement des forêts québécoises. Cette enquête a été réalisée à l'automne 2003. La seconde est une enquête téléphonique réalisée à la fin de l'automne 2003 et au début de l'hiver 2004 auprès d'un échantillonnage de travailleurs forestiers.

Les questionnaires utilisés, tant pour les entreprises que pour les employés, se sont inspirés en partie du contenu de questionnaires déjà utilisés, lors d'enquêtes précédentes. Cependant, plusieurs modifications ont été apportées aux questionnaires afin de refléter les orientations du CSMOAF.

Compte tenu des objectifs ciblés, il a été décidé, de concert avec le CSMOAF, de sonder l'ensemble des entreprises qui réalisent des travaux d'aménagement forestier au Québec (groupements forestiers, coopératives forestières et entreprises privées) et de sonder par voie téléphonique environ 125 employés à partir d'une banque de plus de 1 125 candidats fournie par les entreprises répondantes. Dans ce deuxième cas, les entrevues se sont effectuées aléatoirement par région administrative, afin de recueillir un nombre représentatif de répondants.

Pour la présentation des résultats, étant donné le petit nombre de travailleurs sondés et du nombre relativement restreint d'entreprises ayant répondu à l'enquête, il a été décidé de regrouper certaines régions administratives. Ce regroupement permet, d'une part, d'améliorer la représentativité des résultats et, d'autre part, de maintenir le caractère confidentiel des enquêtes, lequel constituait une préoccupation significative de la part des répondants, tant pour les individus que pour les entreprises. Le regroupement proposé est le même que celui utilisé par le CSMOAF lors de son enquête sur la main-d'œuvre forestière au Québec, réalisée en 1999-2000.

Le regroupement proposé est présenté au tableau suivant.

**Regroupement proposé des régions administratives pour les fins
de la présentation des résultats des deux enquêtes réalisées
dans le cadre du diagnostic sectoriel de l'industrie
de l'aménagement forestier**

Régions regroupées	Régions administratives
Est-du-Québec	01 – Bas-Saint-Laurent 11 – Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
Nord-du-Québec	02 – Saguenay-Lac-Saint-Jean 08 – Abitibi-Témiscamingue 09 – Côte-Nord 10 – Nord-du-Québec
Ouest et Centre-nord du Québec	03 – Capitale-nationale 04 – Mauricie 07 – Outaouais 14 – Lanaudière 15 – Laurentides
Centre-sud du Québec	05 – Estrie 06 – Montréal 12 – Chaudières-Appalaches 13 – Laval 16 – Montégérie 17 – Centre-du-Québec

Enquête auprès des entreprises

Toutes les entreprises recensées par le CSMOAF, au nombre de 298, ont reçu un questionnaire, lequel a été expédié aux coopératives forestières, aux groupements forestiers et aux entreprises privées œuvrant en aménagement forestier au Québec. Cent questionnaires ont été retournés avec un taux de réponse de 34 %. Étant donné le faible nombre (3) de consultants en foresterie œuvrant dans le domaine de l'exécution de travaux en aménagement forestier, ceux-ci ont été regroupés avec les entrepreneurs privés pour les fins de l'enquête ainsi que pour permettre des analyses subséquentes.

Le tableau suivant précise le nombre de questionnaires expédiés par catégorie d'entreprises ainsi que le taux de réponse obtenu.

**Nombre de questionnaires expédiés par
catégorie d'entreprises et taux de réponse**

Catégorie d'entreprises	Nombre de questionnaires expédiés	Nombre de questionnaires valides reçus	Taux de réponse (%)
Groupement forestier	44	28	64
Coopérative forestière	44	24	55
Entreprise privée	210	48	23
Total	298	100	34

Ce tableau révèle que 64 % des groupements forestiers ont répondu et retourné le questionnaire. Le taux de réponse s'établit à 55 % pour les coopératives forestières et finalement à seulement 23 % pour les entreprises privées. Pour ces dernières, le faible taux de réponse s'explique en partie par le fait que certaines questions portant sur l'évolution des entreprises et leurs chiffres d'affaires pouvaient être jugées compromettantes. Malgré diverses interventions afin d'inciter les membres de l'AETSQ, qui représente 40 des 210 entreprises de cette catégorie, à remplir le questionnaire, le taux de réponse est demeuré relativement faible.

Le tableau suivant précise le nombre de questionnaires expédiés aux entreprises, par régions administratives regroupées, ainsi que le taux de réponse obtenu.

**Nombre de questionnaires expédiés aux entreprises avec taux de réponse,
par régions regroupées**

Régions administratives regroupées	Entreprises sondées		Répondants	
	Nombre d'entreprises	Répartition	Nombre d'entreprises	Répartition (%)
Est-du-Québec (01-11)	49	16 %	18	18
Nord-du-Québec (02-08-09-10)	103	35 %	35	35
Ouest et Centre-nord du Québec (03-04-07-14-15)	107	36 %	32	32
Centre-sud du Québec (05-06-12-13-16-17)	39	13 %	15	15
Total	298	100 %	100	100

On remarque, à l'analyse de ce tableau, que la répartition régionale des entreprises ayant répondu au sondage est très similaire à la répartition de l'ensemble des entreprises sondées et actives au Québec dans le domaine de l'aménagement forestier.

Enquête auprès des travailleurs forestiers

Les ressources financières disponibles pour réaliser cette seconde enquête ne permettaient pas de joindre un grand nombre de travailleurs. Il a été convenu avec le CSMOAF de se limiter à 125 travailleurs, puisque l'objectif de base était de valider les tendances et les perceptions sur une base qualitative plutôt que quantitative.

Finalement, 132 travailleurs forestiers ont été contactés dans le cadre de l'enquête. Les noms de ces travailleurs ont été principalement obtenus par le biais des entreprises enquêtées et par le Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier (SCEP). Notons qu'aucun employé œuvrant dans des postes administratifs (directeur, comptable, secrétaire, etc.) ou de support (mécanicien, soudeur, personnel de camp forestier, camionneur, etc.) n'a été contacté pour les fins de cette enquête.

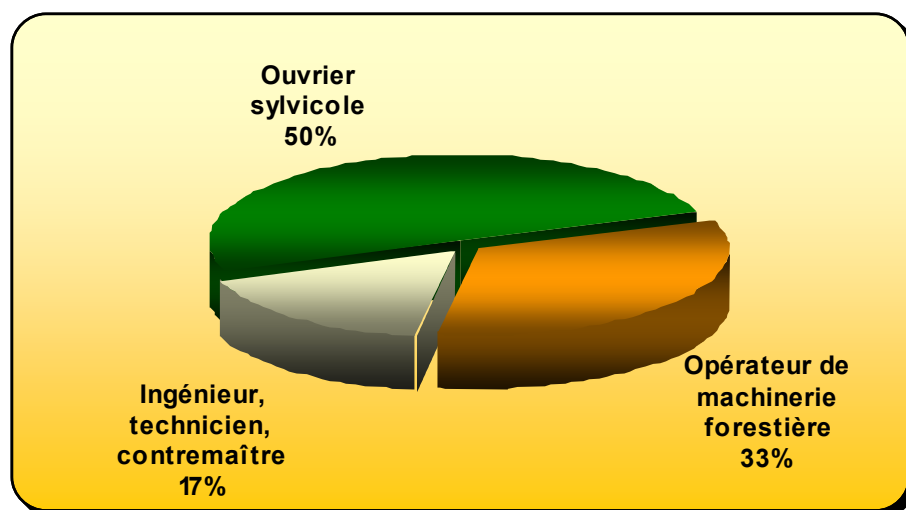
Le nombre de travailleurs sondés par type d'emploi est précisé ci-dessous.

Répartition des travailleurs forestiers sondés par type d'emploi principal

Type d'emploi principal	Proportion (%)
Ingénieur forestier	5
Technicien forestier	6
Contremaître	6
Opérateur d'abatteuse conventionnelle	3
Opérateur de machinerie multifonctionnelle	8
Opérateur de débusqueuse	8
Opérateur de tronçonneuse / ébrancheuse	6
Abatteur manuel	10
Ouvrier sylvicole, débroussailleur	40
Opérateur de machinerie lourde en voirie forestière	8
Total	100

La figure ci-dessous illustre la répartition des travailleurs questionnés en fonction des trois grandes catégories d'emplois ciblées lors de l'élaboration du questionnaire d'enquête.

Répartition des travailleurs sondés selon les grandes catégories d'emplois ciblées lors de l'élaboration du plan d'échantillonnage



Des 132 entrevues réalisées, 50 % ont été effectuées auprès d'ouvriers sylvicoles (débroussaillers et planteurs), 33 % chez les opérateurs de machinerie forestière et 17 % dans la catégorie des ingénieurs - techniciens - contremaîtres.

La répartition des travailleurs forestiers questionnés, en fonction des régions administratives regroupées, est présentée au tableau suivant.

La répartition régionale de l'échantillon est similaire à celle utilisée lors de l'enquête sur la main-d'œuvre forestière au Québec réalisée en 1999-2000 par le CSMOAF. En effet, la distribution des travailleurs forestiers de cette étude indique que 24 % des travailleurs enquêtés proviennent de l'Est-du-Québec, 40 % du Nord-du-Québec, 29 % de l'Ouest et Centre-nord du Québec et 7 % du Centre-sud-du-Québec.

Répartition des travailleurs forestiers enquêtés selon les régions regroupées

Régions administratives regroupées	Travailleurs	
	Nombre	%
Est-du-Québec (01-11)	24	18
Nord-du-Québec (02-08-09-10)	69	52
Ouest et Centre-nord-du-Québec (03-04-07-14-15)	28	21
Centre-sud-du-Québec (05-06-12-13-16-17)	11	8
Total	132	100

Finalement, la répartition des travailleurs enquêtés par titre d'emploi et selon le type d'employeur est présentée ci-dessous.

Répartition des travailleurs selon la titre d'emploi et la catégorie d'entreprises

Titre d'emploi	Catégorie d'entreprises		
	Coopérative forestière (%)	Groupe ment forestier (%)	Entreprise privée (%)
Ingénieur – technicien – contremaître	52	17	31
Opérateur de machinerie forestière	23	2	75
Ouvrier sylvicole	30	38	31
Moyenne globale	32	23	45

Ce tableau indique que 52 % des ingénieurs – techniciens – contremaîtres interrogés travaillaient pour des coopératives forestières, 75 % des opérateurs de machinerie forestière travaillaient pour des entreprises privées; la répartition des ouvriers sylvicoles parmi les catégories d'entreprises était sensiblement la même.

Annexe 2

Enquête réalisée auprès des entreprises
et des employés du secteur
(questionnaire aux entreprises)

Par : Tecsalt inc.

Diagnostic sectoriel de l'industrie de l'aménagement forestier

QUESTIONNAIRE AUX ENTREPRISES

Directives générales

Cette enquête vise les entreprises qui ont réalisé l'une ou l'autre des activités forestières suivantes au cours de la dernière année (2002-2003) : la récolte de matière ligneuse, le transport du bois rond, les travaux sylvicoles, la voirie forestière et les activités de support liées aux travaux forestiers. Considérez également toutes tâches administratives, de gestion et de support effectuées à l'extérieur de la forêt.

Les **employés dits salariés** sont ceux pour lesquels votre entreprise a émis ou émettra des relevés d'emploi pour fin d'impôt au gouvernement provincial (**relevé 1, case A**) et au gouvernement fédéral (**T4**). Considérez les activités réalisées sous la responsabilité de votre entreprise et excluez toutes les activités données à contrat à une autre entreprise.

Toutes les données et informations obtenues de cette enquête seront traitées en totale confidentialité.

Retournez le questionnaire dûment rempli à l'aide de l'enveloppe affranchie avant le **16 janvier 2004**.

Pour tout renseignement sur le questionnaire ou sur la démarche d'enquête, communiquez avec M. Jacques Laroche, de Tecsalt, au numéro (418) 871-2444.

NOM DU RÉPONDANT : _____

No. de téléphone : () _____

Signature

Date

1. Identification

Corriger le nom et l'adresse s'il y a lieu	
Nom : _____	
Adresse : _____ _____	
Ville : _____	
Province : _____	Code postal : _____

2. Catégorie d'entreprises

Indiquez à laquelle des catégories suivantes appartient votre entreprise :

A. ☐ Coopérative forestière

B. ☐ Groupement forestier

C. ☐ Consultant en foresterie (planification, inventaire, etc.)

D. Entreprise privée spécialisée en :

D.1 ☐ travaux sylvicoles non commerciaux

D.2 ☐ récolte de bois

D.3 ☐ autres, précisez _____

3. Localisation de l'entreprise

Indiquez dans quelle région administrative du Québec est situé le bureau chef de votre entreprise.

- | | |
|---|---|
| ☐ Bas Saint-Laurent (01) | ☐ Nord du Québec (10) |
| ☐ Saguenay-Lac-Saint-Jean (02) | ☐ Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11) |
| ☐ Québec (03) | ☐ Chaudière-Appalaches (12) |
| ☐ Mauricie (04) | ☐ Laval (13) |
| ☐ Estrie (05) | ☐ Lanaudière (14) |
| ☐ Montréal (06) | ☐ Laurentides (15) |
| ☐ Outaouais (07) | ☐ Montérégie (16) |
| ☐ Abitibi-Témiscamingue (08) | ☐ Centre-du-Québec (17) |
| ☐ Côte-Nord (09) | |

4. Domaine d'intervention

Indiquez le pourcentage de vos activités forestières (superficie de travaux forestiers) selon les deux catégories suivantes :

- A. Forêt publique _____ %
- B. Forêt privée _____ %

5. Diversification de votre entreprise

- A. Est-ce que votre entreprise possède, en tout ou en partie, une ou plusieurs entreprises différentes de celle identifiée à la section 1 « **Identification** »?

☐ Oui

☐ Non

- B. Si oui, de quel type d'entreprise s'agit-il et en quelle année en êtes-vous devenu **propriétaire unique ou copropriétaire**?

	<u>Type d'entreprise</u>	<u>Année</u>	<u>Type de possession</u>	
			Propriétaire unique	Copropriété
1.	☐ Usine de sciage (1 ^{re} transformation)	_____	☐	☐
2.	☐ Usine de seconde transformation	_____	☐	☐
3.	☐ Usine de déroulage	_____	☐	☐
4.	☐ Usine de panneaux	_____	☐	☐
5.	☐ Usine de pâtes et papiers	_____	☐	☐
6.	☐ Production de plants	_____	☐	☐
7.	☐ Autres, précisez :			
	_____	_____	☐	☐
	_____	_____	☐	☐
	_____	_____	☐	☐

6. Description de la main-d'oeuvre

Concernant votre entreprise principale pour l'année **2002-2003**, veuillez remplir le tableau suivant en indiquant, pour chacun des titres d'emploi mentionnés, le nombre d'**employés salariés**, le **statut d'emploi**, le **nombre total d'années d'expérience** et le **nombre d'années d'expérience dans votre entreprise**.

Titre d'emploi	Nombre d'employés	Statut d'emploi P : temps plein S : saisonnier	Nombre d'années total d'expérience (moyenne) *	Nombre d'années d'expérience dans l'entreprise (moyenne) *
Directeur				
Comptable et/ou commis comptable				
Secrétaire et/ou réceptionniste				
Ingénieur forestier				
Technicien forestier				
Contremaître				
Opérateur d'abatteuse conventionnelle				
Opérateur de multifonctionnelle				
Opérateur de débardeur, porteur et débusqueur				
Opérateur de tronçonneuse ou d'ébrancheuse				
Abatteur manuel				
Opérateur de débroussailleuse				
Planteur				
Opérateur de machinerie lourde en voirie forestière				
Mesureur				
Autres, précisez				

* Pour les titres d'emploi où il y a plus d'un employé, faire la moyenne des années d'expérience.

7. Évolution de votre entreprise

Pour les années 1993, 1998 et 2003, indiquez approximativement le **chiffre d'affaires**, le **nombre total d'employés salariés**, la **masse salariale** et le **budget de formation** de votre entreprise principale.

	1993	1998	2003
Chiffre d'affaires (\$)			
Nombre total d'employés salariés			
Masse salariale (\$)			
Budget de formation (\$)			

8. Évolution des façons de faire

Parmi les **logiciels ou les éléments suivants**, quels sont ceux que vous possédez? Cochez par oui ou par non.

Technologies	Oui	Non
Logiciel de facturation	☐	☐
Paye informatisée	☐	☐
Logiciel de gestion des stocks et des inventaires	☐	☐
Logiciel de gestion de projet	☐	☐
Logiciel de gestion du personnel	☐	☐
Éditeur et traitement de textes	☐	☐
GIS (géomatique)	☐	☐
GPS	☐	☐
Autres, précisez	☐	☐
	☐	☐
	☐	☐

9. Programmes de formation

Au cours des trois dernières années (**2001, 2002 et 2003**), quels ont été les programmes de formation offerts aux **employés salariés** de votre entreprise principale?

Indiquez, pour les titres d'emploi touchés, le titre des programmes de formation, le nom de l'organisme de formation et la durée de cette formation en heures ou en jours.

Titre d'emploi	Programme de formation			
Directeur	Titre			
	Formateur		Durée	
Comptable et/ou commis comptable	Titre			
	Formateur		Durée	
Secrétaire et/ou réceptionniste	Titre			
	Formateur		Durée	
Ingénieur forestier	Titre			
	Formateur		Durée	
Technicien forestier	Titre			
	Formateur		Durée	
Contremaître	Titre			
	Formateur		Durée	
Opérateur d'abatteuse conventionnelle	Titre			
	Formateur		Durée	
Opérateur de multifonctionnelle	Titre			
	Formateur		Durée	
Opérateur de débardeur, porteur et débusqueur	Titre			
	Formateur		Durée	
Opérateur de tronçonneuse ou d'ébrancheuse	Titre			
	Formateur		Durée	
Abatteur manuel	Titre			
	Formateur		Durée	
Opérateur de débroussailleuse	Titre			
	Formateur		Durée	
Planteur	Titre			
	Formateur		Durée	
Opérateur de machinerie lourde en voirie forestière	Titre			
	Formateur		Durée	
Mesureur	Titre			
	Formateur		Durée	
Autres	Titre			
	Formateur		Durée	
	Titre			
	Formateur		Durée	

10. Besoins en formation

Est-ce que vous prévoyez faire participer vos **employés salariés** à de nouveaux programmes de formation pour la **prochaine année (2004)**?

☐ Oui

☐ Non

Si oui, indiquez le titre de ces formations et à quels titres d'emploi elles sont destinées.

11. Problématique générale associée à la main-d'œuvre salariée ou contractuelle

Indiquez votre niveau d'appréciation de chacun des éléments potentiels de problématique suivants :

	Très problématique	Problématique	Peu problématique	Non problématique
Roulement de personnel	☐	☐	☐	☐
Recrutement	☐	☐	☐	☐
Motivation et intérêt des employés	☐	☐	☐	☐
Niveau de compétence des employés	☐	☐	☐	☐
Formation scolaire	☐	☐	☐	☐
Utilisation de nouvelles technologies	☐	☐	☐	☐
Vieillessement des employés salariés	☐	☐	☐	☐
Disponibilité de la relève	☐	☐	☐	☐
Autres, spécifiez _____	☐	☐	☐	☐

11. Problématique générale associée à la main-d'œuvre salariée ou contractuelle (suite)

Identifiez, pour chacun des titres d'emplois suivants, l'**élément problématique le plus important** et décrivez brièvement la solution envisagée afin de corriger la situation.

Titre d'emplois	Problématiques	Solution envisagée
Ingénieur forestier	V R Q C A ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	
Technicien forestier	V R Q C A ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	
Contremaître	V R Q C A ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	
Opérateur machinerie (abatteuse conventionnelle, multifonctionnelle, débardeur, tronçonneuse, etc.)	V R Q C A ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	
Abatteur manuel	V R Q C A ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	
Ouvrier sylvicole (debroussaillieur, planteur)	V R Q C A ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	
Opérateur de machinerie lourde en voirie forestière	V R Q C A ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	
Autres, spécifiez	V R Q C A ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	

(V) Vieillessement

(R) Relève

(Q) Qualification

(C) Conditions de travail

(A) Aucun

12. Syndicalisation

Est-ce qu'il y a des associations syndicales actives dans votre entreprise ?

☐ Oui, depuis quelle année ? _____

☐ Non

13. Particularités régionales

Est-ce que certaines particularités régionales influencent et affectent la croissance et le développement de votre entreprise ? (manque de main-d'œuvre, forte compétition, ralentissement économique, etc.)

☐ Oui

☐ Non

Si oui, précisez ces particularités régionales

14. Avantage concurrentiel

Quel est votre principal avantage concurrentiel qui a permis à votre entreprise de conserver son dynamisme et sa santé financière? (administration, technique, diversification, formation, etc.)

15. Sondage auprès de vos employés

Afin de compléter cette enquête et de valider certains aspects auprès des employés, seriez-vous disposés à nous fournir le nom et les coordonnées de quelques employés afin que nous puissions poursuivre notre enquête avec eux ?

☐ Oui

☐ Non

Si oui, nous communiquerons avec vous dès réception de ce questionnaire.

Merci de votre collaboration et soyez assuré que ces informations seront traitées de façon confidentielle.

Jacques Laroche, ing.f., D.adm.
TECSULT INC.

Annexe 3

Enquête réalisée auprès des entreprises
et des employés du secteur
(questionnaire aux travailleurs forestiers)

Par : Tecsalt inc.

No : _____

Diagnostic sectoriel de l'industrie de l'aménagement forestier

QUESTIONNAIRE (TÉLÉPHONIQUE) AUX TRAVAILLEURS FORESTIERS

- ☐ Travailleur sylvicole
- ☐ Opérateur de machinerie forestière
- ☐ Ingénieur – technicien - contremaître

1. Identification

Nom : _____

Entreprise : _____

Téléphone : _____

Date : _____

Sexe : ☐ masculin ☐ féminin

Quel est votre âge? _____ ans.

2. Niveau de scolarisation - spécialisation

Quel est le plus haut niveau de scolarisation que vous avez atteint?

- | | |
|---|--|
| ☐ Primaire | Domaine de spécialisation |
| ☐ Secondaire sans diplôme | _____ |
| ☐ Secondaire avec diplôme | |
| ☐ Collégial sans diplôme | ☐ Études en cours |
| ☐ Collégial avec diplôme | |
| ☐ Universitaire sans diplôme | |
| ☐ Universitaire avec diplôme | |

3. Déplacement pour l'emploi

Est-ce que votre lieu de travail principal est localisé dans la même région administrative que votre résidence principale?

☐ Oui ☐ Non ☐ Variable

Région d'habitation :

- | | |
|---|---|
| ☐ Bas Saint-Laurent (01) | ☐ Nord du Québec (10) |
| ☐ Saguenay-Lac-Saint-Jean (02) | ☐ Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11) |
| ☐ Québec (03) | ☐ Chaudière-Appalaches (12) |
| ☐ Mauricie (04) | ☐ Laval (13) |
| ☐ Estrie (05) | ☐ Lanaudière (14) |
| ☐ Montréal (06) | ☐ Laurentides (15) |
| ☐ Outaouais (07) | ☐ Montérégie (16) |
| ☐ Abitibi-Témiscamingue (08) | ☐ Centre-du-Québec (17) |
| ☐ Côte-Nord (09) | |

Région (s) de travail :

- | | |
|---|---|
| ☐ Bas Saint-Laurent (01) | ☐ Nord du Québec (10) |
| ☐ Saguenay-Lac-Saint-Jean (02) | ☐ Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11) |
| ☐ Québec (03) | ☐ Chaudière-Appalaches (12) |
| ☐ Mauricie (04) | ☐ Laval (13) |
| ☐ Estrie (05) | ☐ Lanaudière (14) |
| ☐ Montréal (06) | ☐ Laurentides (15) |
| ☐ Outaouais (07) | ☐ Montérégie (16) |
| ☐ Abitibi-Témiscamingue (08) | ☐ Centre-du-Québec (17) |
| ☐ Côte-Nord (09) | |

4. Employeur

Pendant l'année 2003, avez-vous travaillé pour un employeur unique ou plusieurs employeurs?

- ☐ Unique ☐ Plusieurs

Dans quelle catégorie situez-vous la ou les entreprises pour laquelle (lesquelles) vous travaillez?

- ☐ Coopérative forestière : _____ %
☐ Groupement forestier : _____ %
☐ Consultant en foresterie : _____ %
☐ Entrepreneur indépendant : _____ %

5. Type(s) d'emploi occupé(s) en 2003

	N ^{bre} de semaines	N ^{bre} d'heures/semaine
☐ Opérateur de débroussailleuse :	_____	_____
☐ Reboiseur :	_____	_____
☐ Abatteur manuel :	_____	_____
☐ Opérateur de machinerie :	_____	_____
☐ Abatteuse conventionnelle :	_____	_____
☐ Multifonctionnelle :	_____	_____
☐ Débardeur :	_____	_____
☐ Tronçonneuse/ébrancheuse :	_____	_____
☐ Ingénieur forestier :	_____	_____
☐ Technicien forestier :	_____	_____
☐ Contremaître :	_____	_____
Période sans emploi	_____	

6. Expérience de travail dans les activités principales

_____ ans Pour l'entreprise actuelle : _____

7. Besoins de formation continue en entreprise

Considérez-vous avoir des besoins de formation liés au principal emploi que vous avez occupé en 2003?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, indiquez dans quel(s) domaine(s) :

Santé et sécurité au travail ☐

Techniques de travail ☐

Premiers secours et premiers soins ☐

Compagnonnage ☐

Autres (précisez) _____

8. Motivation au travail

Indiquez votre niveau de motivation au travail :

	Très en accord	Plutôt en accord	Plutôt en désaccord	Très en désaccord	Sans objet
Salaire global	☐	☐	☐	☐	☐
Taux unitaire	☐	☐	☐	☐	☐
Conditions générales d'emploi	☐	☐	☐	☐	☐
Nombre de semaines de travail par année	☐	☐	☐	☐	☐
Allocation pour des équipements	☐	☐	☐	☐	☐
Éloignement (résidence-travail)	☐	☐	☐	☐	☐
Distance de transport quotidienne	☐	☐	☐	☐	☐
Horaire de travail (5/2 – 10/4)	☐	☐	☐	☐	☐
Conditions de terrain/ taux forfaitaire	☐	☐	☐	☐	☐

9. Valorisation du métier

Vous sentez-vous valorisé dans l'exercice de votre métier?

☐ Oui ☐ Non

Quelles sont les principales raisons qui motivent votre réponse?

10. Avenir de la profession

D'après vous, comment considérez-vous les éléments suivants?

	Très Problématique	Problématique	Peu problématique	Non problématique
La relève (reconnaissance, incitatifs)	☐	☐	☐	☐
L'avenir de la profession	☐	☐	☐	☐

Pensez-vous faire carrière ou poursuivre dans ce domaine d'emploi?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, jusqu'à quel âge : _____ ans

Si non, quelles sont les principales raisons?

11. Constat général

La formation scolaire offerte devrait être obligatoire pour exercer votre métier.

Très en accord	Plutôt en accord	Plutôt en désaccord	Très en désaccord	Sans objet
☐	☐	☐	☐	☐

C'est facile d'apprendre ce métier sur le tas.

Très en accord	Plutôt en accord	Plutôt en désaccord	Très en désaccord	Sans objet
☐	☐	☐	☐	☐

On pourrait rémunérer votre travail avec un salaire horaire.

Très en accord	Plutôt en accord	Plutôt en désaccord	Très en désaccord	Sans objet
☐	☐	☐	☐	☐

Cela ne me dérange pas de faire plus d'une heure de transport pour travailler.

Très en accord	Plutôt en accord	Plutôt en désaccord	Très en désaccord	Sans objet
☐	☐	☐	☐	☐

Le logement en camp forestier est adéquat.

Très en accord	Plutôt en accord	Plutôt en désaccord	Très en désaccord	Sans objet
☐	☐	☐	☐	☐

J'inciterais mes enfants à travailler en forêt.

Très en accord	Plutôt en accord	Plutôt en désaccord	Très en désaccord	Sans objet
☐	☐	☐	☐	☐

D'ici dix ans, il n'y aura plus de bois à couper.

Très en accord	Plutôt en accord	Plutôt en désaccord	Très en désaccord	Sans objet
☐	☐	☐	☐	☐

D'ici dix ans, il n'y aura plus que des machines pour faire le travail en forêt.

Très en accord	Plutôt en accord	Plutôt en désaccord	Très en désaccord	Sans objet
☐	☐	☐	☐	☐